

---

**Travail de fin d'études / Projet de fin d'études : Vers une Architecture carcérale humanisée : Analyse des maisons de détention en Belgique. Le cas de Courtrai et de Forest.**

**Auteur :** Martin, Edith

**Promoteur(s) :** Tieleman, David; Elsen, Catherine

**Faculté :** Faculté des Sciences appliquées

**Diplôme :** Master en ingénieur civil architecte, à finalité spécialisée en ingénierie architecturale et urbaine

**Année académique :** 2023-2024

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/20420>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

**Vers une Architecture carcérale humanisée : Analyse des maisons  
de détention en Belgique**

*Le cas de Courtrai et de Forest*

Travail de fin d'études présenté par

**Edith Martin**

En vue de l'obtention du grade de

**Master Ingénieur Civil Architecte**

**2023-2024**

**Président** : Mario Cools

**Membres du Jury** : Laurence Nibelle, Catherine Elsen, David Tieleman

**Promoteurs** : Catherine Elsen et David Tieleman

« L'architecture n'est pas simplement une question d'espace et de forme, mais aussi un acte de création qui articule la marche du temps ».

Tadao Ando

*Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail de fin d'études.*

*Je remercie chaleureusement ma promotrice, Madame Catherine Elsen, et mon promoteur, Monsieur David Tieleman, pour leurs conseils avisés et leur suivi assidu tout au long de cette année académique. Leur soutien a été essentiel à la bonne conduite de cette recherche.*

*Je remercie également Madame Laurence Nibelle, membre du jury et cheffe de projet des maisons de détention, ainsi que Monsieur Karim El Khmlichi pour leur aide précieuse, en facilitant les contacts et les visites des sites étudiés.*

*Un remerciement spécial à Théophile Goethals, pour m'avoir aidé à établir des contacts avec la Régie des bâtiments.*

*Je suis reconnaissant envers tous les intervenants qui ont pris de leur temps pour répondre à mes questions et enrichir cette recherche.*

*Enfin, merci à mes proches pour leur patience, leur soutien et leur aide lors des relectures. Leur présence m'a aidé à « garder le cap » tout au long de ce travail.*

# Résumé

L'évolution de l'architecture carcérale en Belgique, notamment à travers les maisons de détention de Forest et de Courtrai, illustre une adaptation significative aux exigences modernes de réinsertion sociale et de respect des droits humains. Conformément aux recommandations de l'ASBL De Huizen, ces installations représentent un modèle de détention progressiste, conçu pour faciliter la réintégration des détenus dans la société tout en respectant leur dignité individuelle. Cette recherche explore en détail les dimensions de la gouvernance, la collaboration entre architectes et administrateurs, et les impacts directs de ces innovations sur la réinsertion des détenus.

Ces établissements disposent d'architectures et d'organisations qui soutiennent des conditions de détention améliorées et favorisent une réinsertion active des détenus. Ils sont dotés de caractéristiques spécifiques qui transforment l'expérience carcérale, telles que des cellules conçues pour maximiser l'intimité personnelle, des espaces communs qui encouragent l'interaction sociale, et des programmes centrés sur le développement personnel et professionnel. L'étude utilise des analyses qualitatives et quantitatives, y compris des instruments comme la « Detention-House Quality-Wheel », pour évaluer l'efficacité de ces infrastructures par rapport aux objectifs de réinsertion.

Les résultats démontrent à la fois les succès et les défis de ces approches novatrices. Les variations observées entre les établissements de Forest et de Courtrai révèlent que des différences dans l'application des concepts architecturaux et des programmes de réinsertion peuvent influencer de manière significative les taux de récidive et la qualité de la réintégration sociale. Ces insights sont cruciaux pour affiner les stratégies futures et assurer que les pratiques alignent mieux avec les idéaux de réhabilitation et de respect des droits humains.

Finalement, le mémoire propose des pistes d'amélioration pour optimiser ces établissements selon les objectifs de réhabilitation sociale. Les recommandations incluent des innovations pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs du système pénitentiaire et améliorer la cohérence et l'efficacité des programmes de réinsertion. En s'appuyant sur des preuves empiriques, cette étude enrichit la compréhension des dynamiques complexes au sein du système pénitentiaire et souligne l'urgence d'une évolution vers une gestion plus humaine et efficace des maisons de détention.

# Abstract

The evolution of prison architecture in Belgium, especially through the detention houses in Forest and Courtrai, illustrates a significant adaptation to modern requirements for social reintegration and respect for human rights. In accordance with the recommendations of the ASBL De Huizen, these facilities represent a progressive detention model, designed to facilitate the reintegration of inmates into society while respecting their individual dignity. This research explores in detail the dimensions of governance, collaboration between architects and administrators, and the direct impacts of these innovations on the reintegration of inmates.

These establishments have architectures and organizations that support improved detention conditions and promote active reintegration of inmates. They are equipped with specific features that transform the prison experience, such as cells designed to maximize personal intimacy, common areas that encourage social interaction, and programs focused on personal and professional development. The study employs qualitative and quantitative analyses, including tools like the "Detention-House Quality-Wheel," to assess the effectiveness of these infrastructures in relation to reintegration objectives.

The results demonstrate both the successes and challenges of these innovative approaches. Variations observed between the facilities in Forest and Courtrai indicate that differences in the application of architectural concepts and reintegration programs can significantly influence recidivism rates and the quality of social reintegration. These insights are crucial for refining future strategies and ensuring that practices better align with the ideals of rehabilitation and respect for human rights.

Finally, the thesis proposes ways to improve these establishments according to social rehabilitation objectives. Recommendations include innovations to strengthen collaboration among various actors in the penal system and enhance the coherence and effectiveness of reintegration programs. By relying on empirical evidence, this study enriches the understanding of the complex dynamics within the penal system and underscores the urgency of evolving towards a more humane and effective management of detention houses.

# Sommaire

Résumé	1
Abstract	2
Sommaire	3
Table des figures	7
Table des tableaux	9
Introduction	11
Etat de l'art	14
<b>1. Histoire et évolution des maisons de détention</b>	<b>14</b>
1.1. Fondements philosophiques de la peine et de la détention	14
1.2. De l'isolement à la réhabilitation	14
1.3. Le système pénitentiaire belge	16
1.3.1. Ouverture et Complexification des rapports de pouvoir	16
1.3.2. Dégradation des conditions de détention	17
1.3.3. Emergence des droits des détenus et de la responsabilisation	17
1.3.4. Désaffiliation et « normalité » de la prison	18
1.3.5. Libération conditionnelle et justice réparatrice	19
1.3.6. Modernisation et réformes	19
1.3.7. Réformes législatives sur les courtes peines	20
1.4. Le concept « De Huizen »	21
<b>2. Etat actuel des maisons de détention</b>	<b>22</b>
2.1. Concepts pénitentiaires novateurs en Europe	22
2.1.1. Norvège	22
2.1.2. Pays-Bas	24
2.1.3. Suède	25
2.1.4. Finlande	26
2.1.5. Canada	27
2.2. Projets étudiants	28
2.2.1. Trois maisons dans un grand bloc urbain	29
2.2.2. Une maison d'exécution des peines à l'intérieur d'un site industriel du 19 <sup>ème</sup> siècle	30
2.2.3. Une bande à travers un bloc urbain	32
2.3. Etat actuel des maisons de détention en Belgique	33

2.3.1.	Caractéristiques et Objectifs	33
2.3.2.	Développements et projets	34
2.3.3.	Impact et Réception	34
3.	L'architecture carcérale	35
3.1.	La notion d'intimité	35
3.1.1.	L'intimité personnelle et corporelle	35
3.1.2.	L'intimité relationnelle et spatiale	36
3.1.3.	Les paradoxes de l'intimité carcérale	36
3.2.	La notion de sécurité	36
3.2.1.	Conception physique et spatialisation	36
3.2.2.	Technologies de surveillance	37
3.2.3.	Matériaux et construction	37
3.2.4.	Gestion du comportement	37
3.3.	La séquence d'accès	37
3.3.1.	Principes	38
3.3.2.	Conception	38
3.3.3.	Flux de circulation	38
3.4.	La notion de lumière	38
3.4.1.	Importance de la lumière naturelle	38
3.4.2.	Conception optimisée	39
3.4.3.	Impact psychologique	39
4.	Critères pour les maisons de détention dans la littérature	40
4.1.	Arrêté Royal du 3 février 2019	40
4.2.	Régie des bâtiments	42
4.2.1.	Critères de sélection	42
4.2.2.	Gestion des travaux	44
4.2.3.	Fonctionnement et suivi	44
4.3.	Asbl « De Huizen »	44
4.3.1.	« Detention-House Quality-Wheel »	44
4.3.2.	Paramètres d'évaluation	46
4.3.3.	Questionnaire d'évaluation	47
4.3.4.	Sélection des sites : méthodologie « Choosing by Advantage »	51
5.	Questionnements et réticences	54
5.1.	Acceptation par les communautés locales	54
5.1.1.	Phénomène « Not in my backyard » (NIMBY)	54



5.1.2. Acceptation communautaire et stratégies d'intégration	54
5.1.3. Exemples internationaux et bonnes pratiques	55
5.2. Adaptation des infrastructures existantes	55
5.3. Efficacité des programmes de réinsertion	56
5.4. Problèmes de ressources et de financement	56
5.4.1. Coût social de la détention	57
5.4.2. Efficacité économique des maisons de détention	57
5.4.3. Avantages et gestion des infrastructures	57
5.5. Retours d'expérience et évaluations	58
6. Schéma de synthèse de l'Etat de l'art	59
7. Conclusion et perspectives de l'état de l'art	60
8. Formulation des questions de recherche	61
Méthodologie Générale	62
1. L'étude qualitative	62
2. L'étude de cas	63
2.1. Grands principes	63
2.2. Mise en œuvre	64
3. L'entretien semi-dirigé	65
3.1. Grands principes	65
3.2. Mise en œuvre : préparation des entretiens	66
4. Méthode d'analyse thématique de contenu	67
4.1. Grands principes	67
4.2. Construction de la grille d'analyse	67
5. La méthodologie « Choosing by advantage »	69
5.1. Grands principes	69
5.2. Mise en œuvre : préparation de l'analyse CBA	69
6. Sites et interlocuteurs sélectionnés	70
6.1. Recherches et prises de contact	70
6.2. Cas d'étude choisis	71
7. Schéma de synthèse de la méthodologie	73
Résultats	74
1. Présentation des sites	75
1.1. Maison de détention de Courtrai	76
1.2. Maison de détention de Forest	79
2. Questionnaire « Detention-House Quality-Wheel »	81

2.1.	Tableau comparatif des réponses	82
2.2.	Diagrammes DHQW	86
2.2.1.	Petite échelle	87
2.2.2.	Différenciation	87
2.2.3.	Proximité	88
2.2.4.	Individu	89
2.2.5.	Programme	90
2.2.6.	Caractéristiques	90
2.3.	Synthèse	91
3.	Méthodologie « Choosing by advantage » (CBA)	92
3.1.	Mise en œuvre	93
3.2.	Tableau comparatif	95
3.2.1.	Accessibilité et relation avec la société	95
3.2.2.	Intégration, réseau et résistance	98
3.2.3.	Programme et Terrain	100
3.2.4.	Flexibilité du site et caractéristiques du bâtiment	105
3.3.	Synthèse	107
4.	Analyse thématique des critères	109
4.1	Accessibilité et intégration urbaine	110
4.2.	Sécurité et ouverture	111
4.3.	Caractéristiques architecturales et environnementales	112
4.4.	Collaboration interdisciplinaire	113
4.5.	Programmes de réinsertion	115
4.6.	Synthèse	117
	Discussion	119
1.	Réponse à la question de recherche 1	119
2.	Réponse à la question de recherche 2	121
3.	Réponse à la question de recherche 3	123
	Conclusion générale	125
	Bibliographie	128
	Annexes	134
1.	Annexe 1 : Guide d'entretien	134
2.	Annexe 2 : Formulaire de consentement	137
3.	Annexe 3 : Détail des critères de la méthodologie CBA	139

# Table des figures

Figure 1 : Exemples de plan à structure étoilée (Source : Criminocorpus, 2024), page 15

Figure 2 et 3 : Façades de la prison de Halden et intérieur d'une cellule (Source : Leroy, J. 2015), page 23

Figure 4 et 5 : Vue du ciel du site de Bastoy et vue au sol (Sources : Ombre et Plume et L'indigné du canapé, 2013), page 24

Figure 6 : Schéma d'implantation du projet étudiant de trois maisons de détention (Source : ASBL De Huizen, 2015), page 29

Figure 7 et 8 : Plans et coupe du projet étudiant de 3 maisons de détention (Source : ASBL De Huizen, 2015), page 30

Figure 9 : Maquette du site industriel réhabilité en maison de détention (Source : ASBL De Huizen, 2015), page 30

Figure 10 : Plan du site industriel réhabilité en maison de détention (Source : ASBL De Huizen, 2015), page 31

Figure 11 : Maquette étudiante du projet « Une bande à travers un bloc urbain » (Source : ASBL De Huizen, 2015), page 32

Figure 12 et 13 : Coupe et plans du projet « Une bande à travers un bloc urbain » (Source : ASBL De Huizen, 2015), page 33

Figure 14 : Exemple de la « Detention-House Quality-Wheel » pour l'évaluation d'une maison de détention (Source : Holbrouck, 2016), page 45

Figure 15 : Schéma de synthèse de l'état de l'art, page 59

Figure 16 : Schéma de synthèse de la méthodologie, page 72

Figure 18 : Schéma de l'analyse générale, page 73

Figure 19 : Carte de l'emplacement de la maison de détention de Courtrai (Source : Google Maps, 2024), page 75

Figure 20 et 21 : Façades de la maison de détention de Courtrai (Source : belgium.be et 7sur7.be), page 76

Figure 22 : Schéma de l'organisation spatiale de la maison de détention de Courtrai, page 75

Figure 23 et 24 : Photographies de l'espace commun de la maison de détention de Courtrai (Source : images prises lors de la visite, 2024), page 77

Figure 25 : Photographie d'un des espaces extérieurs de la maison de détention de Courtrai (Source : images prises lors de la visite, 2024), page 77

Figure 26 et 27 : Façades de la maison de détention de Forest (Source : Régie des bâtiments, 2023), page 78

Figure 28 : Carte de l'emplacement de la maison de détention de Forest (Source : Google Maps, 2024), page 78

Figure 29 : Schéma de l'organisation spatiale de la maison de détention de Courtrai, page 79

Figure 30 : Espace commun de la maison de détention de Forest non-meublé (Source : Régie des bâtiments, 2023), page 79

Figure 31 : Terrain multisport intérieur de la maison de détention de Forest (Source : Régie des bâtiments, 2023), page 80

Figure 32 : Detention-House Quality-Wheel de la maison de Forest, page 85

Figure 33 : Detention-House Quality-Wheel de la maison de Courtrai, page 85

Figure 34 : Couleur attribuée au pourcentage (Source : Holbrouck, 2016.p.256), page 108

## Table des tableaux

Tableau 1 : Normes énumérées par l'Arrêté Royal (Source : Arrêté Royal du 3 février 2019), page 42

Tableau 2 : Critères pour sélection de bâtiments à réhabiliter en maison de détention par la Régie des bâtiments (regiedesbatiments.be), page 43

Tableau 3 : Questionnaire pour l'évaluation d'une maison de détention (Source : Holbrouck, 2016), pages 47-50

Tableau 4 : Énumération des critères pour la sélection des sites selon la méthodologie « Choosing by Advantages » (Source : Holbrouck, 2016), page 52

Tableau 5 : Exemple d'application de la méthodologie CBA, page 53

Tableau 6 : Grille d'analyse thématique, page 68

Tableau 7 : Récapitulatif des cas d'étude de maisons de détention en Belgique, page 72

Tableau 8 : Réponses et points attribués au questionnaire DHQW par les directrices d'établissement, pages 81-84

Tableau 9 : Critères de comparaison pour la sélection de sites pour les maisons de détention (Source : Lekeu, 2021, p.35), page 92

Tableau 10 : Explication du tableau d'analyse de la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021, p.37), page 93

Tableau 11 : Exemple d'application du tableau d'analyse de la méthodologie CBA, page 93

Tableau 12 : Analyse de l'accessibilité et de la relation avec la société selon la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021. p.37), page 94

Tableau 13 : Analyse de l'accessibilité des transports en commun de la maison de Courtrai (Source : De Lijn), page 95

Tableau 14 : Analyse de l'accessibilité des transports en commun de la maison de Forest (Source : De Lijn), page 96

Tableau 15 : Analyse de l'accessibilité en voiture des maisons de détention (Source : Google Maps), page 97

Tableau 16 : Analyse de l'intégration, le réseau et la résistance selon la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021. p.38), pages 97-98

Tableau 17 : Distance de Courtrai et Forest avec les futures implantations des maisons de détention (Source : Google Maps), page 98

Tableau 18 : Analyse du programme et du terrain selon la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021. p.39), page 100

Tableau 19 : Offres d'emplois dans un rayon de 5km autour de maisons de détention, page 101

Tableau 20 : Offres pour l'éducation dans un rayon de 5km autour de maisons de détention, page 101

Tableau 21 : Offres pour la culture, le sport et les loisirs dans un rayon de 5km autour des maisons de détention, page 102

Tableau 22 : Offres pour les soins et le soutien juridique dans un rayon de 5km autour des maisons de détention, page 103

Tableau 23 : Analyse du programme et du terrain selon la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021. p.40), page 104

Tableau 24 : Résultats des points attribués à chaque maison de détention, page 106

Tableau 25 : Pourcentage final attribué à chaque maison de détention (Source : Holbrouck, 2016.p.256), page 108

Tableau 26 : Récapitulatif des recommandations des experts, page 116

# Introduction

## Motivation personnelle

Notre parcours académique en architecture et par la suite dans la faculté des sciences appliquées nous a conduit à explorer divers types de constructions. Nous nous sommes toujours intéressés à l'impact sociétal des espaces que nous créons, allant de structures résidentielles aux édifices publics. L'architecture carcérale, de par ses défis uniques liés aux droits humains et à la réhabilitation, a retenu notre attention. Nous avons choisi de nous concentrer spécifiquement sur les maisons de détention car elles représentent une tentative récente et innovante d'humaniser ces espaces. Contrairement aux établissements traditionnels, les maisons de détention tentent de créer un environnement plus favorable à la réinsertion. Pour ce faire, elles ont pour but de réduire l'isolement et de favoriser l'interaction avec la société. Cette approche est en accord avec nos convictions sur le potentiel de l'architecture à influencer positivement la vie des individus. De par cette recherche, l'objectif est d'analyser si les structures mises en place, telles que les maisons de détention, accomplissent leurs rôles. Notre but est de tenter d'évaluer ce qui fonctionne, ce qui pourrait être amélioré et de comprendre les mécanismes qui sous-tendent leur efficacité ou leurs limitations.

## Contexte de l'étude

L'architecture carcérale a évolué au fil des siècles, reflétant les changements dans les philosophies pénales et les normes sociales. Historiquement, les prisons étaient principalement des lieux de punition et d'isolement. Cependant, à partir du XVIIIe siècle, influencées par les idéaux des Lumières et des réformateurs comme Cesare Beccaria et Jeremy Bentham, les conceptions de la détention ont commencé à évoluer vers des modèles visant la réhabilitation des détenus.

En Belgique, le système pénitentiaire a connu de nombreuses réformes, notamment la loi Dupont de 1867, qui a introduit l'isolement cellulaire comme moyen de réhabilitation. Malgré ces efforts, les prisons belges sont confrontées à des défis persistants, tels que la surpopulation carcérale, les conditions de vie précaires et les taux élevés de récidive. Ces problèmes ont incité les autorités à explorer de nouvelles approches, comme les maisons de détention, pour améliorer le système existant.

L'ASBL « De Huizen » est une organisation qui milite pour un modèle de détention plus humain et axé sur la réhabilitation. Elle propose des recommandations spécifiques pour la conception et le fonctionnement des maisons de détention. Elle souligne l'importance d'une approche centrée sur l'individu et la communauté. Ces recommandations comprennent des aspects tels que la réduction de la taille des établissements, l'augmentation des interactions avec la communauté locale et la mise en place de programmes de réhabilitation individualisés. Le modèle proposé par De Huizen se base sur des principes de justice réparatrice, cherchant donc à rétablir le lien entre les détenus et la société, plutôt qu'à les isoler.

## Problématique

L'objectif principal de cette recherche est de comparer les maisons de détention existantes de Forest et de Courtrai. Mais également de vérifier leur conformité avec les recommandations préconisées par l'ASBL De Huizen. Cette comparaison se fait à travers une analyse détaillée des structures, des programmes de réhabilitation et des interactions avec la communauté locale. En outre, cette étude vise à évaluer si les recommandations de l'ASBL sont effectivement mises en pratique et si elles contribuent à l'amélioration des conditions de détention et à la réinsertion des détenus.

L'importance de cette étude réside dans la nécessité de fournir des preuves empiriques sur l'efficacité des modèles alternatifs de détention. Les maisons de détention représentent une approche innovante qui pourrait potentiellement transformer le paysage pénitentiaire, par exemple en offrant des environnements plus humains. Cependant, il est important de vérifier si ces établissements fonctionnent comme prévu et s'ils peuvent être adoptés à plus grande échelle. Cette recherche vise également à identifier les points forts et les faiblesses de ces structures, afin de proposer des améliorations et des recommandations pour leur optimisation.

## Méthodologie

Pour atteindre ces objectifs, une méthodologie mixte a été adoptée, combinant des analyses quantitatives et qualitatives. Deux principaux outils ont été utilisés : la « Detention-House Quality-Wheel » (DHQW) et la méthode « Choosing by advantages » (CBA). La DHQW est un outil d'évaluation qui permet de mesurer la qualité des infrastructures carcérales en tenant compte de divers critères tels que l'accessibilité, la sécurité, et l'adaptabilité des espaces (liste non-exhaustive). Quant à la méthode CBA, elle est utilisée pour comparer les avantages relatifs de différents sites, en se basant sur l'analyse comparative des avantages offerts par chaque option. Cela permet ainsi de prendre des décisions éclairées sur la base des bénéfices attendus.

Les données ont été collectées à travers des visites de sites, des entretiens avec le personnel d'établissements pénitentiaires et l'analyse de documents officiels. Les interviews avec les détenus et le personnel ont aussi été particulièrement utiles pour comprendre le fonctionnement quotidien des maisons de détention pour également d'identifier les points forts et les points faibles de chaque établissement.

Les visites de sites ont permis d'observer directement les conditions de détention et de recueillir des informations sur l'aménagement des espaces, la qualité des installations et l'interaction entre les détenus et le personnel. Dans notre analyse documentaire nous avons inclus l'examen des protocoles de gestion et des programmes de réhabilitation mis en place dans les deux maisons de détention.

Les interviews ont été conduites avec divers acteurs, y compris les directeurs d'établissement, les accompagnateurs, les détenus, ainsi qu'une représentante de l'ASBL « De Huizen », mais également avec un criminologue, la cheffe de projet des maisons de détention et la responsable infrastructures. Ces entretiens ont fourni des perspectives précieuses sur les défis et les succès rencontrés dans la gestion quotidienne des maisons de détention. Les données recueillies ont été analysées à l'aide de méthodes d'analyse thématique, permettant d'identifier les principaux thèmes et tendances.



## Organisation de l'étude

Cette recherche est structurée pour couvrir à la fois une analyse historique et contemporaine des pratiques carcérales, tout en mettant un accent particulier sur l'innovation représentée par les maisons de détention. Le premier chapitre introduit les théories et les développements historiques qui ont façonné l'architecture carcérale, suivi dans le deuxième chapitre par une explication détaillée de notre méthodologie. Les chapitres subséquents présentent nos observations et analyses des maisons de détention spécifiques. Ensuite nous avons entrepris une discussion générale et élaborés des recommandations basées sur nos découvertes. Nous avons terminé notre recherche par une conclusion. Il nous a paru pertinent de décomposer notre travail comme suit pour amener à une compréhension complète des enjeux et des potentialités des maisons de détention dans le cadre pénitentiaire actuel

### - Etat de l'art

Il se concentre sur une analyse détaillée des modèles de détention traditionnels et des critiques qui leur sont adressés, notamment en termes de conditions de vie des détenus et d'efficacité de la réinsertion. Il explore également l'émergence des modèles alternatifs, comme les maisons de détention et les principes sous-jacents à ces approches. Un accent particulier est mis sur les recommandations de « De Huizen », qui propose des critères spécifiques pour la conception et le fonctionnement des maisons de détention.

### - Méthodologie

Ce chapitre détaille la méthodologie utilisée dans cette recherche. Il décrit les outils d'évaluation sélectionnés, le processus de collecte des données et les techniques d'analyse utilisées. Il justifie également les choix méthodologiques et discute de leurs avantages et limitations.

### - Résultats

Cette partie présente les résultats de l'évaluation des maisons de détention de Courtrai et de Forest. Chaque établissement est analysé en fonction des critères définis et les résultats sont comparés pour identifier les points forts et les faiblesses de chaque modèle. Les analyses quantitatives et qualitatives sont intégrées pour fournir une vue d'ensemble des performances de chaque maison de détention.

Ce chapitre s'articule en deux parties. : la première est dédiée à l'exposition des résultats en regard des outils utilisés pour l'évaluation. Cette analyse se fait de manière linéaire en fonction des outils de traitement exposés dans le chapitre méthodologie. La seconde partie concerne les données recueillies à l'issue des entretiens menés avec les acteurs de terrain.

### - Discussion et conclusion

Ces deux parties synthétisent les principales découvertes de cette recherche. Elles abordent les implications des résultats sur la politique des maisons de détention. Elles pointent aussi les recommandations pour améliorer les espaces au sein des maisons de détention. Nous avons dans ces parties posé les limites de notre étude. Pour clôturer nous avons également mis en évidence des pistes pour des recherches futures en lien avec notre thématique.

## 1. Histoire et évolution des maisons de détention

### 1.1. Fondements philosophiques de la peine et de la détention

La détention et la peine, en tant qu'outils de la justice pénale, reposent sur des fondements philosophiques qui ont évolué au fil des siècles. Ces fondations déterminent non seulement la manière dont la société perçoit le droit de punir, mais aussi les méthodes et conditions de détention. Pour expliquer comment a évolué la manière de penser la détention, on distingue deux théories principales de la Justice pénale.

D'une part, le rétributivisme, qui est une théorie philosophique soutenue par Emmanuel Kant et Georg Wilhelm Friedrich Hegel, entre autres. Kant, dans sa « Métaphysique des mœurs » (1797), défend l'idée que la punition doit être infligée pour le crime lui-même, indépendamment de tout bénéfice futur. La peine est justifiée par la nécessité de rendre justice, ce qui rétablit l'ordre moral perturbé par l'acte criminel. Hegel, dans ses « Principes de la philosophie du Droit » (1820), explique que la punition sert à nier le crime, considéré comme une négation du droit.

D'autre part, à l'opposé de cette pensée, on trouve l'utilitarisme promu par Jeremy Bentham et John Stuart Mill. Ils considèrent la peine comme un moyen d'atteindre le plus grand bien. Pour Bentham, exprimé dans « An Introduction to the Principles of Morals and Legislation » (1789), le but de la peine est de prévenir de futurs méfaits et de dissuader les autres de commettre des crimes en maximisant le bonheur général. Mill élargi cette théorie en insistant sur l'équilibre entre le bénéfice social de la peine et la souffrance infligée au criminel.

Par la suite, les droits humains ont pris une place centrale dans la conception des systèmes pénitentiaires à partir de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. La déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et d'autres traités internationaux, comme la convention européenne des droits de l'homme (1950), ont établi des standards de traitement humain qui limitent l'usage arbitraire de la détention et exigent que les conditions de détention soient conformes au respect de la dignité humaine. Ces documents ont encouragé les états à repenser leurs systèmes pénitentiaires pour intégrer des programmes de réhabilitation et réduire la dépendance aux méthodes punitives strictes.

### 1.2. De l'isolement à la réhabilitation

La notion de prison, telle que nous la connaissons actuellement, s'est progressivement développée depuis la fin du Moyen-Âge jusqu'à nos jours, marquant une évolution significative du système judiciaire et pénal. Initialement, au 14<sup>ème</sup> siècle, les établissements pénitentiaires avaient principalement pour fonction de retenir les individus en attente de leur jugement ou de l'exécution de leur peine, souvent de nature corporelle comme la flagellation,

l'amputation, ou encore la peine capitale. Ce n'est qu'au 18<sup>ème</sup> siècle, influencé par les idéaux des Lumières et des penseurs tels que Cesare Beccaria en Italie et Jeremy Bentham en Angleterre, que l'approche punitive de la prison a évolué. Ces réformateurs remettaient en question la cruauté des peines corporelles et prônaient une détention visant à réformer l'individu, suggérant que les sanctions devaient être justes, dissuasives, et proportionnées au crime pour prévenir la récidive.

Cette période a vu la naissance de concepts tels que les Bridewells en Angleterre, soit des ateliers de travail visant la réforme des criminels par le travail forcé. Des institutions similaires, les maisons de correction, se sont répandues en Europe, marquant un changement dans la gestion des prisons vers des principes basés sur le travail dur, l'ordre et la discipline. En Belgique, sous l'influence des régimes français et hollandais précédant l'indépendance de 1830, et plus tard avec la loi Dupont de 1867, d'importantes réformes ont été mises en place, introduisant ces principes modernes dans le système carcéral. Cette loi a favorisé l'isolement solitaire pour la réflexion morale et la réhabilitation.

Le 19<sup>ème</sup> siècle a été témoin d'une transformation dans la conception de la peine d'emprisonnement, passant du travail collectif à l'isolement solitaire, promouvant une introspection sur la dépravation morale dans le but d'une réforme personnelle. Cette approche a été renforcée par l'adoption de systèmes pénitentiaires comme celui de Pennsylvanie aux Etats-Unis, basé sur l'isolement strict, et le système Auburn, combinant le travail communautaire en silence et l'isolement nocturne. En Belgique, l'isolement cellulaire a été promu par des figures comme Edouard Ducpétiaux, (1804-1868), réformateur social belge, qui plaidait pour une réhabilitation à travers l'isolement, l'occupation religieuse, et l'apprentissage d'un métier, influençant la conception architecturale des prisons avec des structures étoilées pour faciliter l'isolement et la classification des détenus.

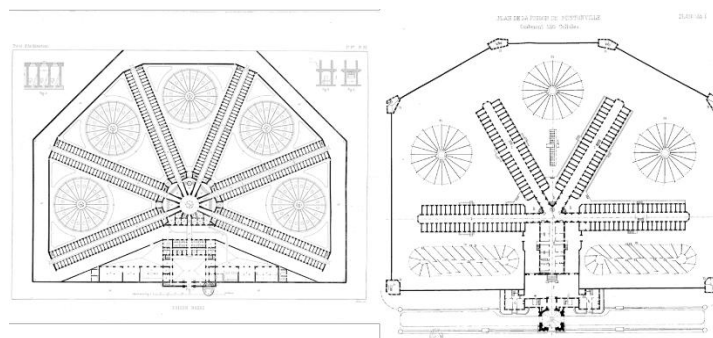


Figure 1 : Exemples de plan à structure étoilée (Source : Criminocorpus, 2024)

Le concept de prison en étoile, comme illustré ci-dessus dans la figure 1, également connu sous le nom de modèle panoptique, a été central dans les réformes promues par Ducpétiaux. Ce modèle architectural est caractérisé par des ailes de cellules rayonnant à partir d'un point central, permettant une surveillance maximale avec un minimum de personnel. Le poste de garde central offre une vue dégagée sur toutes les ailes, créant une sensation omniprésente de surveillance chez les détenus.

Chaque cellule est ainsi conçue pour l'isolement individuel, limitant les interactions entre les prisonniers afin de prévenir les complots et les violences. L'isolement est censé favoriser la réflexion personnelle et la repentance. Les cellules sont souvent équipées de manière à permettre aux détenus de travailler, prier et d'étudier, dans le but de soutenir leur

réhabilitation. Les structures étoilées facilitent également la classification des détenus selon leur dangerosité et leur besoin de surveillance.

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, la critique de l'isolement solitaire, souvent associé à des conséquences néfastes comme la folie ou le suicide, a conduit à une réévaluation des principes de détention, mettant l'accent sur la réinsertion sociale, l'individualisation de la peine et le contact social. La notion de réhabilitation a pris de l'importance, en réponse aux défis tels que la surpopulation carcérale et les conditions de détention précaires. Malgré les fluctuations dans les approches de la détention, avec un retour temporaire à des principes plus punitifs dans les années 80 et 90 face aux échecs de la réinsertion, le début du 21<sup>ème</sup> siècle a vu un regain d'intérêt pour l'humanisation des prisons, cherchant des alternatives à la détention traditionnelle et mettant l'accent sur des conditions plus humaines.

En dépit de ces évolutions et réformes, la fonction essentielle de la prison en tant qu'instrument de maintien de l'ordre public, d'exercice de l'autorité gouvernementale et d'application des peines est restée constante depuis le 18<sup>ème</sup> siècle. Les efforts de réformateurs de cette époque ont largement façonné l'institution pénitentiaire contemporaine, soulignant la persistance de certains principes malgré les avancées en matière de droits et de traitement des détenus.

### 1.3. Le système pénitentiaire belge

L'évolution de la prison en Belgique est marquée par deux mutations principales, influencées par les recherches françaises et canadiennes : l'ouverture et la complexification des rapports de pouvoir, ainsi que l'émergence d'un référentiel mêlant reconnaissance des droits, responsabilisation et gestion des risques. Bien que ces changements soient significatifs, ils présentent des défis spécifiques dans le contexte belge, notamment la détérioration des conditions de détention et la persistance de la surpopulation carcérale (Béghin, 2006). Cette partie explore ces mutations en détail, en abordant plusieurs aspects clés :

#### 1.3.1. Ouverture et Complexification des rapports de pouvoir

La notion d'institution totale, popularisée par Erving Goffman, décrit un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus mènent ensemble une vie recluse, coupés du monde extérieur, sous des modalités strictement réglementées. Cette définition a été progressivement remise en question en Belgique à travers diverses réformes visant à ouvrir la prison et à complexifier les rapports de pouvoir au sein de celle-ci. (Rostaing, 2015 ; Goffman, 1968).

Depuis les années 1980, des efforts ont été déployés pour réduire les différences entre la vie en prison et la vie en liberté. Les détenus ont obtenu plusieurs droits, tels que l'accès à l'information, la possibilité de se marier, de suivre des cours, et d'exercer des activités intellectuelles ou artistiques. En 1989, l'usage du téléphone a été généralisé, les limites d'achats à la cantine ont été supprimées en 1991, et les visites sans surveillance ont été introduites en 2000. Ces mesures ont permis une certaine ouverture de l'institution carcérale, bien que cette ouverture soit souvent vue contrainte par la détérioration générale des conditions de détention.

Les relations entre détenus et surveillants se sont également complexifiées. Dans les années 1970, les recherches de Peters ont mis en évidence un régime hétérogène, où l'interaction entre surveillants et détenus variait en fonction des opportunités et des offres institutionnelles. Plus récemment, des études ont montré que ces relations sont marquées par des négociations constantes pour l'octroi de faveurs, qu'elles soient réglementaires ou non, et l'usage de sanctions, formelles ou informelles. Cette dynamique suggère une certaine marge de manœuvre pour les détenus, bien que cette marge soit souvent réduite par les conditions matérielles difficiles. (Peters, 1970 ; La Croix, 2021).

### 1.3.2. Dégradation des conditions de détention

Depuis les années 1980, les conditions de détention en Belgique se sont sensiblement dégradées, malgré les tentatives d'amélioration. Plusieurs problèmes majeurs affectent la vie quotidienne des détenus : la vétusté des établissements, la surpopulation, la raréfaction du travail et des revenus, ainsi que les insuffisances en matière de nourriture, de soins médicaux et d'exercices physiques. Ces conditions créent un environnement difficile, rendant de plus en plus complexe l'assurance d'un bien-être minimum et le maintien des contacts sociaux.

En 2005, la population pénitentiaire belge comptait 9 375 détenus contre 5 176 en 1980, marquant une augmentation de plus de 80% en 25 ans. Durant la même période, la capacité d'hébergement est passée de 5 450 à 8 133 places, soit une augmentation de près de 50%. Cependant, cette croissance n'a pas suffi à combler la demande croissante, la densité carcérale atteignant 115,3 détenus pour 100 places en 2005 (Prison Insider, 2023 ; CBCS, 2023).

Les mécanismes sous-tendant cette surpopulation sont complexes. Ils incluent des facteurs externes au système pénal, tels que l'évolution démographique et la situation économique ; des facteurs internes, comme les décisions prises aux stades antérieurs de la procédure pénale et la non-exécution de certaines peines ; ainsi que des facteurs intermédiaires, tels que l'opinion publique, les décisions politiques et les médias. La surpopulation est également alimentée par l'augmentation des prévenus, l'allongement des détentions préventives, des peines et la proportion croissante des détenus étrangers.

Malgré les efforts pour remédier à cette situation, le système pénitentiaire belge continue de faire face à des défis importants, notamment la surpopulation carcérale. En mars 2024, les statistiques indiquaient qu'il y avait 12 300 détenus pour 10 743 places, soit une surpopulation de 14,6%. Bien que ce taux ait légèrement diminué par rapport à l'année précédente (17%), la crise de surpopulation demeure préoccupante. (CBCS, 2023)

### 1.3.3. Emergence des droits des détenus et de la responsabilisation

Une mutation importante dans le système pénitentiaire belge est l'émergence d'un référentiel de reconnaissance des droits des détenus, de responsabilisation et de gestion des risques. Inspirées par les réformes pénitentiaires canadiennes et les règles pénitentiaires européennes de 1987, ces évolutions visent à réviser le mode de gouvernement des prisons en reconnaissant les détenus comme des sujets de droit.

La loi pénitentiaire belge, adoptée pour la première fois le 12 janvier 2005, marque un tournant en établissant un statut juridique pour les condamnés en tant que sujets de droit. Cette loi met en avant l'importance de limiter les effets préjudiciables de la détention, en soulignant la nécessité de respecter la dignité humaine, de favoriser la participation des

détenus à l'organisation de la détention, et de normaliser les conditions de vie en prison (Service Public Fédéral Justice, 2005).

L'objectif principal de cette législation est de réduire les impacts négatifs de la privation de liberté pour promouvoir la réinsertion, la réparation et la réhabilitation des détenus. Par exemple, la loi prévoit la mise en place de programmes individualisés destinés à préparer la libération, organisés sur la base d'un examen approfondi des besoins et des capacités des détenus. Ces programmes visent à développer les aptitudes sociales, les ressources personnelles, le sens des responsabilités et l'auto-dépendance des détenus, en les incitant à s'engager activement dans leur propre processus de réinsertion.

Les réformes belges se sont inspirées du modèle canadien, qui va au-delà d'un simple processus d'ouverture des prisons en révisant en profondeur le mode de gouvernance carcérale. Ce modèle canadien intègre la reconnaissance des droits des détenus, leur responsabilisation et l'examen de leurs besoins sous l'angle de la gestion des risques. En Belgique, bien que ces réformes aient été adoptées, leur mise en œuvre est souvent marginalisée par les conditions de détention difficiles et la surpopulation carcérale.

En somme, la loi pénitentiaire belge de 2005 vise à établir un équilibre entre la limitation des effets préjudiciables de la détention et la réalisation des objectifs de l'emprisonnement que sont la réinsertion, la réparation et la réhabilitation. Cette approche prend en compte le caractère éminemment négatif de la privation de liberté et cherche à le limiter au maximum par le respect des droits humains fondamentaux et la participation active des détenus.

#### 1.3.4. Désaffiliation et « normalité » de la prison

La reconfiguration de la population carcérale en Belgique, marquée par la surreprésentation des consommateurs de drogues et des étrangers, a modifié les dynamiques au sein des prisons. Pour un certain nombre de détenus, la prison devient un passage « normal » dans leur trajectoire de vie, souvent marquée par des ruptures familiales, un décrochage scolaire, et une précarité socio-économique. Cette « normalisation » de l'incarcération change la perception même de la prison, qui n'est plus vue comme un changement radical mais comme une continuité de leur vie de désaffiliation.

Les études des trajectoires socio-pénales, comme celles de Kaminski, D. ou de Coninck & Brion, montrent que les détenus souvent expriment leur expérience en termes de chute : rupture familiale et décrochage scolaire précoces, précarité matérielle et dénuement affectif, absence de perspectives d'emploi, passages répétés dans la délinquance ou la drogue, rapports conflictuels avec la police, arrestations, comparutions devant le juge de la jeunesse, placement en institution. Pour nombre de détenus, le système judiciaire fait partie intégrante de leur sociabilité dès l'adolescence, et l'incarcération apparaît comme un passage obligé, au même titre que l'école pour d'autres, mieux nantis ou plus chanceux (Kaminski et al., 1999; de Coninck & Brion, 1999; Bovy, 2005)

La figure de désaffiliation, proposée par Robert Castel, permet de mieux comprendre cette normalisation de l'incarcération. Selon Castel, la désaffiliation se caractérise par une absence de travail et un isolement social ou une vulnérabilité relationnelle. Cette définition rejoint les caractéristiques principales de l'institution totale goffmanienne, qui souligne non seulement la surveillance, mais aussi l'incompatibilité de l'institution avec deux structures

sociales fondamentales : le travail salarié et la famille. Goffman expliquait que l'entrée dans l'institution impliquait un changement culturel profond, où le détenu subissait des techniques de mortification (isolement, formalités d'admission, dépouillement) conduisant à sa dépersonnalisation et à son aliénation.

En Belgique, il semble que la désaffiliation précède souvent l'incarcération, de sorte que la prison devient un passage normal dans la trajectoire de vie des détenus. Cette situation rend les techniques de mortification moins intenses, car l'isolement par rapport au monde extérieur n'a plus le même effet de dépossession des rôles que le détenu jouait à l'extérieur, ces rôles étant déjà limités et son identité sociale déjà infériorisée (Chantraine, 2004).

### 1.3.5. Libération conditionnelle et justice réparatrice

Pour compléter ces réformes, la Belgique a introduit une réforme de la libération conditionnelle en 1998, intégrant les principes de responsabilisation et de gestion des risques. Les détenus doivent, en vue de leur libération, fournir un plan de reclassement. Ce plan est examiné par les instances de décision à l'aune d'indicateurs de risque tels que les possibilités de reclassement, la personnalité, le comportement durant la détention, l'attitude à l'égard des victimes et le risque de récidive (Service Public Fédéral Justice, 1998)

Un autre aspect de cette évolution est la justice réparatrice. En 2000, une circulaire ministérielle a créé la fonction de consultant en justice réparatrice, destinée à faire évoluer la culture pénitentiaire d'une justice punitive vers une justice réparatrice. Les consultants doivent mener des actions visant à modifier les aspects structurels de l'institution et à promouvoir des valeurs réparatrices, ainsi que des actions individuelles liées à la communication entre le détenu et la victime (Ministère de la Justice, 2000).

### 1.3.6. Modernisation et réformes

Depuis l'avènement du nouveau millénaire, la Belgique a entrepris plusieurs réformes pour moderniser son système carcéral, visant à répondre aux besoins des personnes incarcérées. La promulgation de la loi fondamentale sur le système pénitentiaire et les droits des détenus en 2005, qui établit des normes claires pour les conditions de détention et les droits des prisonniers, a marqué un tournant. En 2007, la création des tribunaux d'exécution des peines, qui sont chargés de superviser l'application des sentences, a renforcé le contrôle judiciaire sur la manière dont les peines sont appliquées. Récemment, un nouveau plan stratégique a été élaboré, visant à améliorer l'assistance et les services aux détenus et internés, témoignant de l'engagement croissant envers la réhabilitation.

Les recherches menées par des experts comme Sonja Snacken montrent que l'incarcération, même de courte durée, peut causer des dommages émotionnels et physiques significatifs. Ces effets sont exacerbés par la violence institutionnelle, le manque d'activités et la surpopulation, affectant non seulement les détenus, mais aussi leur réintégration dans la société.

En réponse à ces défis, la Belgique a innové avec l'introduction de maisons de transition et de détention, les maisons de transition étant des structures réservées aux détenus en fin de longues peines et les maisons de détention, pour les détenus condamnés à de courtes peines. Les projets pilotes de maisons de transition initiés à Malines et Enghien ont été lancés entre 2019 et 2021. Après une évaluation positive, leur concept a été officiellement intégré à la législation belge en 2021, permettant de nouvelles candidatures pour leur gestion. Malines a

rouvert et accueille désormais 95 détenus réinsérés sans récidive. Une autre maison a ouvert ses portes à Gand à l'automne 2023, trois autres projets sont lancés à ce jour avec une ouverture prévue pour l'été 2024 à Louvain, à Enghien pour l'automne 2024 et à Hamme en Flandre-Orientale pour le printemps 2025. Au total ces cinq maisons de transitions auront une capacité de 76 places, l'ambition du gouvernement étant d'atteindre une capacité de 100 places sur tout le territoire, y compris en Wallonie et à Bruxelles.

Comme expliqué plus haut, les maisons de transition sont des établissements de petites tailles, qui sont destinés à accueillir des détenus condamnés à de longues peines et qui sont proches de la fin de leur incarcération. L'objectif de ces maisons est de faciliter la réinsertion des détenus dans la société en offrant un cadre plus humain ainsi qu'un accompagnement intensif, comparé à l'environnement des prisons traditionnelles.

Le programme Exodus aux Pays-bas fournit un modèle efficace pour ces initiatives. Exodus est une organisation néerlandaise qui soutient la réinsertion des ex-détenus dans la société à travers une approche holistique, en se concentrant sur le logement, l'emploi, les relations sociales et la spiritualité. Cette approche fondée sur l'accompagnement intensif et personnalisé, favorise une transition réussie de la détention à la liberté (Exodus, 2023). Les résultats positifs du programme, en termes de réduction de risque de récidive, soulignent l'importance d'une réhabilitation centrée sur l'individu et intégrée à la communauté.

En s'inspirant du programme Exodus, la Belgique s'efforce de transformer son système carcéral vers des solutions plus humaines et personnalisées. Les maisons de transition avec le soutien de partenaires tels que Sterkhuis en collaboration avec Exodus Pays-Bas, représentent un pas en avant vers la réalisation de cet objectif.

### 1.3.7. Réformes législatives sur les courtes peines

La législation belge sur les courtes peines de détention a évolué pour améliorer l'efficacité du système pénal et réduire les coûts associés à l'incarcération. En 2002, la Belgique a introduit des peines alternatives comme les travaux d'intérêt général et la surveillance électronique, réduisant ainsi le nombre de détenus incarcérés pour de courtes peines et réservant l'incarcération aux délinquants jugés dangereux.

En 2016, la réforme "Pot-Pourri II" sous le ministre de la justice Koen Geens a apporté des modifications significatives. Les peines de détention inférieures à un an ne devaient plus être exécutées en milieu carcéral, sauf exceptions, et devaient être converties en détention à domicile avec bracelets électroniques ou autres formes de surveillance. (Service Public Fédéral Justice, 2002 et 2016)

En 2020, un décret a accordé plus d'autonomie aux prisons pour gérer les courtes peines. Ce décret permet aux directeurs de prison de proposer des alternatives à l'incarcération pour les peines de moins de trois mois, visant à réduire la récidive et à désengorger les prisons (Moniteur Belge, 2020).

Depuis le 16 juin 2021, sous la direction de Vincent Van Quickenborne, le ministère de la justice belge a adopté des mesures pour transformer l'approche des peines d'emprisonnement courtes. Inspiré par Hans Claus et son association "De Huizen", le ministère a mis en place des maisons de détention de plus grande capacité (40 à 70 détenus), contrairement à la préférence de l'association pour des établissements plus petits (Van Quickenborne, 2021).



La première maison de détention a ouvert à Courtrai, suivie par une autre à Forest. En septembre 2022, l'exécution effective des peines de deux à trois ans a été mise en place, suivie en septembre 2023 par l'extension de cette exécution aux peines de six mois à deux ans. Ces maisons visent à faciliter la réinsertion dès le premier jour de l'incarcération et sont orientées vers les détenus à faible risque, à l'exception des crimes de terrorisme et des délits sexuels (Service Public Fédéral Justice, 2023).

#### 1.4. Le concept « De Huizen »

Le concept des maisons de détention a été introduit par Hans Claus, criminologue et directeur de la prison d'Oudenaarde, à travers son association à but non lucratif, De Huizen. Cette initiative vise à transformer radicalement la manière dont les individus incarcérés sont traités, en mettant en lumière les lacunes du système carcéral traditionnel, telles que son caractère pathogène, son encouragement à la criminalité, et ses obstacles à la réhabilitation et à la réintégration.

Ce modèle de maisons de détention se distingue par sa structure et son fonctionnement, basés sur trois piliers fondamentaux :

##### 1. Petite échelle :

Au lieu de grandes prisons, Claus propose des centaines de petites maisons de détention, capables d'accueillir entre 15 et 30 détenus chacune. Cette dimension réduite assure un suivi personnalisé et intégré des détenus, avec une équipe de professionnels qui travaille de manière complémentaire, basée sur leur expertise spécifique. L'objectif est de fournir une totale prise en charge des détenus, facilitant ainsi leur réhabilitation individuelle et réduisant la stigmatisation. L'accent est mis sur une communication efficace et une responsabilité partagée, où détenus, employés et réseaux sociaux peuvent interagir librement.

##### 2. Différenciation :

Chaque détenu bénéficie d'un « Plan de solutions » dès sa condamnation, élaborant un parcours personnalisé à travers différentes maisons selon ses besoins spécifiques en matière de sécurité, d'activités et de programmes de réinsertion. Ce plan répond à deux questions clés : quels aspects positifs de la vie du détenu doivent être soutenus durant sa détention, et qui souhaite-t-il devenir à sa sortie ? Cette approche vise à promouvoir le développement personnel, la responsabilité envers soi-même, la société, et les victimes.

##### 3. Proximité :

Les maisons de détention sont conçues pour s'intégrer harmonieusement au sein des communautés locales, jouant un rôle actif dans leur environnement grâce à des contributions économiques, sociales ou culturelles. Elles tirent parti des ressources et services locaux pour réaliser les plans individuels des détenus, renforçant l'engagement et la responsabilité mutuelle entre les détenus et la société. Ce concept de « détention communautaire » encourage la réintégration des détenus pour une interaction constructive avec leur environnement immédiat.

Les maisons de détention proposées par Hans Claus offrent donc un cadre innovant pour la prise en charge des détenus, favorisant une réinsertion constructive dans la société grâce à des structures à petite échelle, une approche personnalisée et une intégration communautaire. Ce modèle flexible et adaptatif marquant un tournant vers une gestion plus

humaine et efficace de la détention, visant une baisse de la récidive et une transition réussie des détenus dans la vie post-incarcération.

## 2. Etat actuel des maisons de détention

### 2.1. Concepts pénitentiaires novateurs en Europe

A travers l'Europe, les réformes carcérales montrent une évolution significative vers des approches de la détention plus nuancées et orientées vers la réhabilitation, faisant écho au concept des maisons de détention mis en avant par des pionniers comme Hans Claus. Cette transformation vise à repenser l'expérience carcérale, en accentuant la réinsertion sociale des détenus et la diminution de la récidive. Des pays à travers le continent ont lancé des initiatives innovantes, cherchant à réinventer l'environnement pénitentiaire et à promouvoir des politiques qui favorisent une justice plus constructive et humaine. Ces efforts reflètent une prise de conscience croissante de l'importance de préparer les détenus à un retour réussi dans la société, tout en mettant en place des conditions de détention qui respectent la dignité humaine et encouragent le changement positif. Voici quelques exemples des réformes novatrices mise en place en Europe.

#### 2.1.1. Norvège

Le système carcéral norvégien, axé sur la réhabilitation et la réduction de la récidive, est célèbre pour son utilisation des principes architecturaux progressistes. Les prisons de Halden et Bastøy sont des exemples emblématiques de cette philosophie, intégrant une conception architecturale qui soutient la dignité humaine et encourage la réinsertion sociale.

Halden, souvent surnommée la « prison la plus humaine du monde », est située au sud de la Norvège et a été inaugurée en 2010. La conception de cet établissement vise à imiter la vie à l'extérieur pour minimiser les effets psychologiques négatifs liés à l'emprisonnement. Les éléments clés de sa conception architecturale comprennent :

- Cellules spacieuses : Chaque cellule dispose d'une fenêtre sans barreaux offrant une vue sur la nature environnante, ce qui est rare dans les environnements carcéraux traditionnels. Ces cellules sont équipées de meubles confortables, d'une salle de bain privée, et de réfrigérateurs personnels promouvant un sens de la normalité et du respect personnel.
- Lumière naturelle : l'abondance de fenêtres et l'utilisation stratégique de la lumière naturelle à travers des espaces ouverts contribuent à un environnement plus sain, visant à réduire la claustrophobie et l'anxiété.
- Zones communes : les espaces communs, y compris des cuisines où les détenus peuvent cuisiner leurs repas, et des salons, favorisent l'interaction sociale constructive entre les détenus et le personnel pénitentiaire. Ces interactions sont vues comme essentielles pour maintenir une atmosphère respectueuse et pour encourager le développement des compétences sociales.
- Environnement extérieur : l'enceinte comprend des bois et des parcs que les détenus peuvent utiliser pour des activités physiques, offrant des moments de répit et de connexion avec la nature.



Figure 2 et 3 : Façades de la prison de Halden et intérieur d'une cellule (Source : Leroy, J. 2015)

La prison de Halden a acquis une réputation internationale pour son faible taux de récidive. Les données disponibles suggèrent que les détenus de Halden réintègrent la société avec succès à un taux beaucoup plus élevé que la moyenne internationale, grâce à un environnement qui minimise les comportements agressifs et promeut la réhabilitation active (Leroy, J. 2015). En effet, des études montrent que le taux de récidive en Norvège est parmi les plus bas d'Europe, estimé à seulement 20% dans les deux ans suivant la libération, comparé à des taux significativement plus élevés dans des pays avec des systèmes pénitentiaires plus répressifs, citons par exemple la France avec un taux de récidive de 38% (Wellcome Open Research, 2019).

A Halden, les programmes éducatifs et professionnels sont intégrés de manière transparente dans le quotidien des détenus. Ces programmes comprennent l'éducation et la formation professionnelle, offrant des cours variés allant de la musique à l'enseignement universitaire. Le but étant de préparer les détenus pour le marché du travail extérieur et aider à réduire leur dépendance à la criminalité pour l'obtention de revenus. Les activités physiques et de loisir sont promues pour maintenir la santé physique et mentale, éléments clés pour prévenir la récidive. Enfin, le support social et la réintégration avec des initiatives comme le programme « WayBack » offrent un accompagnement personnalisé aux détenus. Celui-ci prône une transition progressive en étant mis en œuvre plusieurs mois avant la libération prévue du détenu, intégrant une autre composante essentielle qui consiste à aider les participants à trouver un logement stable et un emploi ou une formation professionnelle. Enfin, le rétablissement des liens sociaux et familiaux sont très encouragés, permettant de reconstruire un réseau solide de soutien.

La prison de Bastøy quant à elle, est située sur une île accessible uniquement par ferry ; elle fonctionne plus comme une communauté insulaire que comme une prison traditionnelle. Inaugurée dans sa forme actuelle en 1982, elle héberge environ 115 détenus et s'appuie sur les principes de responsabilité personnelle et de préparation à la réintégration :

- Structure communautaire : les détenus vivent dans de petites maisons et non dans des cellules traditionnelles. Ils ont des responsabilités quotidiennes qui incluent le travail agricole, l'entretien des chevaux, la pêche, et d'autres activités agricoles qui sont essentielles à la vie de l'île.
- Autonomie des détenus : Encouragés à gérer leur quotidien, les détenus de Bastøy planifient leurs activités et participent à la gestion communautaire, ce qui renforce leur sens de l'autonomie et les prépare à la vie après la libération.
- Réduction des barrières physiques : Avec des gardes peu visibles et des clôtures minimales, Bastøy met l'accent sur la réduction des barrières psychologiques et physiques à la réhabilitation.

- Programmes éducatifs et professionnels : Bastøy offre des programmes éducatifs et de formation professionnelle qui sont intégrés dans les activités quotidiennes, permettant aux détenus d'acquérir des compétences utiles pour leur future réintégration.



Figure 4 et 5 : Vue du ciel du site de Bastøy et vue au sol (Sources : Ombre et Plume et L'indigné du canapé, 2013)

Ces choix architecturaux s'alignent avec le concept de « peine juste », mise en avant dès les années 1930 et largement influencé par les travaux de Nils Christie. Christie, dans son livre « Limits to Pain », explore l'importance de minimiser la souffrance infligée aux détenus et propose des approches qui favorisent la réhabilitation plutôt que la punition (Christie, 1981). Cette approche, qui souligne l'importance du bien-être et des droits des détenus, a façonné l'évolution du système pénitentiaire norvégien vers des pratiques plus axées sur la réhabilitation et moins punitives. Les espaces carcéraux sont conçus pour promouvoir l'autonomie et la dignité, intégrant l'éducation, la formation professionnelle et les loisirs comme éléments centraux de la vie en détention.

La Norvège, grâce à une infrastructure pénitentiaire progressiste et le support d'organisations dédiées, cherche à respecter la dignité humaine tout en préparant les détenus à une réinsertion autonome et responsable, soulignant une approche plus humaniste et pragmatique de la justice pénale axée sur la réduction de la récidive et la promotion d'une intégration sociale réussie.

### 2.1.2. Pays-Bas

Au cours des dernières décennies, les Pays-Bas ont entrepris une transformation significative de leur système pénitentiaire, caractérisée par une approche novatrice axée sur la réhabilitation des détenus et la réduction de la récidive. Cette transition a été marquée par une série de réformes visant à repenser la manière dont la société aborde la détention et la réinsertion des personnes condamnées (Vera Institute of Justice, 2013).

Initié dans les années 2000, ce changement de cap politique a conduit à une diminution notable de la population carcérale, ainsi qu'à la fermeture de plusieurs établissements pénitentiaires. Cette tendance s'inscrit dans une volonté de privilégier des mesures alternatives à l'incarcération, tout en offrant aux détenus des opportunités de réhabilitation et de réinsertion sociale.

Jos Zonjee, fondateur du programme Exodus, a joué un rôle déterminant dans l'orientation de ces réformes. Lancé en réponse aux défis rencontrés par les personnes libérées de prison pour réussir leur réintégration dans la société, Exodus propose une approche holistique

personnalisée avant, pendant et après la libération (Children of Prisoners Europe, 2015). Le fonctionnement du programme est le suivant :

- Préparation à la libération : Chaque détenu bénéficie d'une évaluation complète qui vise à identifier ses besoins spécifiques en termes de logement, compétences personnelles, état de santé (physique et mental), et relations familiales. Des programmes éducatifs et professionnels sont mis en place pour développer des compétences transférables, gestion de la colère et autres compétences sociales nécessaires à une réinsertion réussie.
- Soutien pendant la détention : L'accompagnement psychologique et social avec un suivi régulier par des travailleurs sociaux et des psychologues prépare le détenu à la vie en liberté, en mettant un accent particulier sur la santé mentale et la préparation à l'emploi. La méditation familiale est aussi présente pour rétablir et renforcer les liens familiaux essentiels pour un réseau de soutien stable après la libération.
- Aide après la libération : Le programme fournit des logements supervisés où les ex-détenus peuvent vivre pendant qu'ils stabilisent leur situation personnelle et professionnelle. L'assistance dans la recherche d'emploi, y compris partenariats avec des entreprises locales pour des placements de travail est bien présente. Un suivi continu pour s'assurer que les individus restent sur la voie de la réinsertion et ne retombent pas dans la criminalité est aussi prôné.

Ce programme a enregistré des résultats positifs significatifs, illustrés par des taux de récidive nettement inférieurs parmi ses participants comparés à la moyenne nationale. Des études sur l'impact du programme montrent que les détenus qui passent par Exodus sont beaucoup plus susceptibles de trouver un emploi stable et de maintenir des relations familiales saines après leur libération (Bhuller et al., 2019).

En parallèle, les autorités néerlandaises ont mis en place des initiatives telles que la surveillance électronique et d'autres formes de peines communautaires, offrant ainsi des alternatives à l'incarcération traditionnelle. Cette approche vise à réduire la surpopulation tout en favorisant la réintégration des délinquants dans la société.

Cependant, malgré ces progrès, le système pénitentiaire néerlandais reste confronté à des défis importants notamment en ce qui concerne la fourniture de services adaptés aux besoins spécifiques des détenus, tels que les troubles mentaux et les addictions (Friedmann, 2014).

Dans l'ensemble, les réformes carcérales aux Pays-Bas témoignent d'une volonté de repenser le rôle de la détention dans le processus de justice pénale, en mettant l'accent sur la réhabilitation et la réintégration des détenus dans la société. Ces efforts reflètent une approche progressiste et humaniste de la justice, qui vise à promouvoir une société plus inclusive et sécuritaire.

### 2.1.3. Suède

La Suède présente un modèle pénal marqué par la fermeture de prisons et un taux d'incarcération très faible avec 58 prisonniers pour 100 000 habitants contre le double en France (World Prison Brief, consulté en mars 2024). Ce contraste s'explique par une politique suédoise qui privilégie la réhabilitation des détenus, avec un système axé sur les peines alternatives, l'éducation, la formation professionnelle, et un accompagnement en santé mentale.

Initiée dans les années 1960 et 1970 sous l'influence de figures telles que le criminologue Johan Asplund, la réforme pénale suédoise vise à rendre le système de justice plus efficace et juste, en se concentrant sur la prévention de la récidive à travers une amélioration des conditions de vie en prison et un soutien conséquent à la réinsertion (Zagaris, 1977) La Suède a mis en place des mesures comme la libération conditionnelle automatique aux deux tiers de la peine, contrastant fortement avec la situation française où 80% des détenus sortent de prison sans suivi.

La prison ferme est ici envisagée comme dernier recours, avec une majorité des peines se traduisant par le placement sous liberté surveillée, le travail d'utilité publique, ou des obligations de soins, notamment pour les toxicomanes sévèrement dépendants. Environ 14 000 condamnés bénéficient du bracelet électronique, permettant une surveillance à distance tout en leur offrant la possibilité de purger leur peine dans la dignité de leur foyer, encadrés par un suivi régulier et motivant de la part d'un agent de probation (The Brussels Times, 2017). Le traitement des prisonniers vise à leur réhabilitation, en garantissant des conditions de détention dignes et en les encourageant à rester actifs à travers le travail, la formation ou encore le sport, contribuant ainsi à leur dignité et leur réhabilitation.

Les prisons ouvertes suédoises offrent un environnement où les détenus, en particulier ceux des niveaux de sécurité les moins élevés, peuvent jouir d'une certaine liberté de mouvement, renforçant le lien et l'humanisation des relations entre surveillants et détenus.

#### 2.1.4. Finlande

En 2015, une révision significative de la loi finlandaise a marqué un tournant en autorisant l'accès à internet dans les prisons, reflétant l'ambition du pays de moderniser ses établissements pénitentiaires et d'aligner la vie carcérale sur les standards de la société extérieure.

L'administration pénitentiaire finlandaise a activement mis en œuvre cette réforme en équipant les prisons d'ordinateurs dans les espaces collectifs, offrant ainsi aux détenus des outils bureautiques, l'accès à des appels en visio, et un internet sécurisé (Justice Trends, 2021). Cette démarche s'ancre dans le principe de normalisation, cherchant à faciliter la communication des détenus avec l'extérieur et à les soutenir dans leurs démarches professionnelles, éducatives ou sociales. Toutefois, une enquête de 2019 a révélé que malgré ces efforts, 80% des détenus interrogés n'avaient pas utilisé ces services numériques, mettant en lumière les défis liés à l'information, l'accompagnement et la flexibilité du système (Penal Reform, 2021).

En réponse à ces limites, la Finlande a innové avec la création d'une « Smart Prison » à Hämeenlinna, un établissement pilote pour femmes offrant une intégration poussée des technologies numériques (Penal Reform, 2021). Chaque cellule est équipée d'un ordinateur permettant une multitude de services internes et externes, de la prise de rendez-vous à la communication par visio, en passant par l'accès à des ressources éducatives en ligne. Cette initiative vise à améliorer l'autonomie des détenues et à faciliter leur réinsertion, tout en maintenant des interactions humaines essentielles à travers des activités quotidiennes hors cellule.

Parallèlement, la Finlande explore l'utilisation de la réalité virtuelle pour améliorer le bien-être des détenus et envisage l'application de l'intelligence artificielle pour personnaliser davantage les parcours de réhabilitation (Justice Trends Press, 2021). Ces avancées

technologiques, bien qu'elles suscitent des questions éthiques, témoignent de l'engagement finlandais en faveur d'un système pénitentiaire plus juste et efficace.

Ces réformes s'inscrivent dans une évolution amorcée grâce à l'influence de criminologues et de politiciens progressistes, mettant en avant les prisons ouvertes comme des espaces clés pour le travail, l'étude, et la préparation à la réintégration des détenus. La Finlande illustre ainsi une volonté marquée de repenser la détention, en mettant l'accent sur la réhabilitation et l'intégration des nouvelles technologies au service d'une justice pénale plus humaine et adaptée aux défis contemporains.

### 2.1.5. Canada

L'évolution du système pénitentiaire au Canada vers une approche axée sur la réinsertion sociale des détenus et la réduction de la récidive est le résultat d'un processus historique complexe, influencé par divers facteurs politiques, sociaux et intellectuels (Public Safety Canada, 2023). Dans les années 1960 et 1970, le Canada adoptait largement un modèle de réadaptation carcérale, inspiré par des idées progressistes de réforme pénale. Cependant, ce modèle a été critiqué pour son inefficacité dans la réduction de la criminalité et de la récidive au fil du temps (The Runner, 2021).

Dans les années 1980, une approche plus punitive a émergé en réponse à une augmentation de la criminalité et à une volonté de politique de tolérance zéro. Toutefois, dans les années 1990 et au début des années 2000, une nouvelle orientation politique s'est développée, mettant l'accent sur la réintégration sociale des délinquants et la prévention de la récidive. Des penseurs comme John Howard ont influencé ce mouvement en plaidant pour une vision plus humaniste de la détention, centrée sur la réhabilitation plutôt que sur la punition (Braithwaite, 1989).

Un événement clé dans cette évolution a été la création de la Commission Arbour en 1996, qui a formulé des recommandations pour améliorer le système carcéral et réduire la récidive (Arbour, 1996). Ces recommandations ont conduit à des réformes importantes, telles qu'une augmentation des programmes de réadaptation et des services de soutien à la réintégration, ainsi qu'une attention accrue aux besoins des délinquants autochtones.

Par la suite, de nombreuses provinces ont adopté des approches plus progressistes en matière de justice pénale, mettant l'accent sur la réhabilitation plutôt que sur la punition. Des initiatives innovantes telles que les "Healing Lodges" ont été mises en place pour répondre aux besoins des délinquants autochtones, tandis que des maisons de transition ont été établies pour aider les délinquants à réintégrer la société après leur libération. (Canada.ca)

Cette évolution vers des approches plus progressistes en matière de justice pénale a également influencé l'architecture carcérale au Canada. Les "Healing Lodges" en sont un exemple, avec leur conception axée sur la guérison et la réadaptation, intégrant des pratiques traditionnelles autochtones. De plus, les maisons de transition offrent un environnement de soutien conçu pour favoriser la réintégration sociale, avec une architecture visant à créer une atmosphère accueillante et sécurisante. Certains établissements carcéraux traditionnels ont également été réaménagés pour mieux répondre aux besoins de réadaptation des délinquants, avec des initiatives de conception centrée sur l'humain visant à créer des environnements plus propices au développement personnel et à la réinsertion sociale.

## 2.2. Projets étudiants

Dans l'ouvrage « Les maisons, vers une approche pénitentiaire durable » paru en 2015, plusieurs projets d'étudiants en architecture sont présentés, offrant une illustration concrète de la vision de l'ASBL De Huizen. Ces projets, bien que théoriques et non réalisés, fournissent un aperçu des recommandations et principes que l'ASBL souhaite voir intégrés dans le système pénitentiaire. Ils permettent de comprendre comment les idées de maisons de détention étaient traduites en programmes architecturaux et organisationnels avant leur mise en œuvre pratique. Toutes les descriptions suivantes sont issues de cet ouvrage, qui définit les grands principes devant régir les maisons de détention selon l'ASBL De Huizen.

Les projets étudiants exposent des concepts innovants pour les maisons de détention, mettant l'accent sur une approche plus humaine et durable. Par exemple, certains projets envisagent des structures intégrant des espaces verts, des zones de socialisation et des installations sportives, destinées tant aux détenus qu'à la communauté environnante. Cette inclusion vise à améliorer la réintégration des détenus tout en apportant des bénéfices tangibles aux quartiers où ces maisons seraient implantées.

Les projets soulignent l'importance de créer des environnements de détention allant au-delà de la simple punition, en instaurant des lieux où les détenus peuvent développer des compétences, accéder à des services de santé et de bien-être, et maintenir des relations sociales. Les propositions incluent des ateliers de formation professionnelle, des espaces de thérapie et des zones de rencontre pour les familles, mettant en avant l'importance d'un soutien global pour les détenus.

Un autre aspect crucial est la modularité et la flexibilité des espaces. Les étudiants en architecture ont conçu des plans permettant de réaménager facilement les espaces en fonction des besoins spécifiques des détenus. Cette adaptabilité est essentielle pour répondre aux différentes phases de la réinsertion et pour accueillir diverses activités, de l'éducation à la thérapie en passant par les loisirs.

Enfin, les projets explorent l'idée de l'intégration communautaire. Les maisons de détention ne sont pas envisagées comme des entités isolées, mais comme des parties intégrantes du tissu social local. En offrant des services et des infrastructures utilisables par les résidents locaux, ces maisons peuvent jouer un rôle actif dans la communauté, aidant à réduire les préjugés et à renforcer les liens sociaux.



### 2.2.1. Trois maisons dans un grand bloc urbain



Figure 6 : Schéma d'implantation du projet étudiant de trois maisons de détention (Source : ASBL De Huizen, 2015)

Le projet s'articule au centre d'un bloc urbain dense, comme illustré sur la figure 6 ci-dessus, intégrant trois blocs de maisons d'arrêt. Cette disposition permet de conserver de grands espaces verts tout en facilitant les circulations internes. Le plan général, comme illustré ci-dessous, veut créer une conception qui harmonise les espaces personnels et communautaires, les distinguant tout en les intégrant.

Les espaces privés se composent de logements de type simplex et duplex, offrant ainsi de petits appartements privés à chaque détenu. Chaque bloc est équipé d'une kitchenette, d'un espace dinatoire, d'un espace détente, d'une salle de bain avec WC, et d'une chambre séparée. Cette configuration permet de rythmer l'espace, oscillant entre les deux typologies différentes.

Les espaces communs sont conçus pour favoriser les interactions sociales lorsque les résidents le souhaitent. Ils incluent des zones de rencontre et de socialisation, tout en prévoyant des espaces dédiés au personnel, légèrement excentrés pour garantir leur fonctionnalité et leur discrétion.

La volumétrie des bâtiments veut s'intégrer dans le quartier existant, évitant une apparence austère ou imposante. Les nombreuses ouvertures vers l'extérieur favorisent la connexion visuelle avec l'environnement urbain, réduisant ainsi le sentiment d'isolement. Les façades et les volumes sont conçus de manière à s'intégrer au tissu urbain, en respectant l'échelle et les hauteurs de bâtiments environnants.

Le projet prévoit également des infrastructures utilisables par la communauté locale, telles que des espaces verts, des installations sportives et des jardins partagés. Cela contribue non seulement à l'amélioration de la qualité de vie des détenus mais aussi à celle des résidents du quartier, renforçant les liens sociaux et réduisant les stigmates associés aux établissements pénitentiaires.

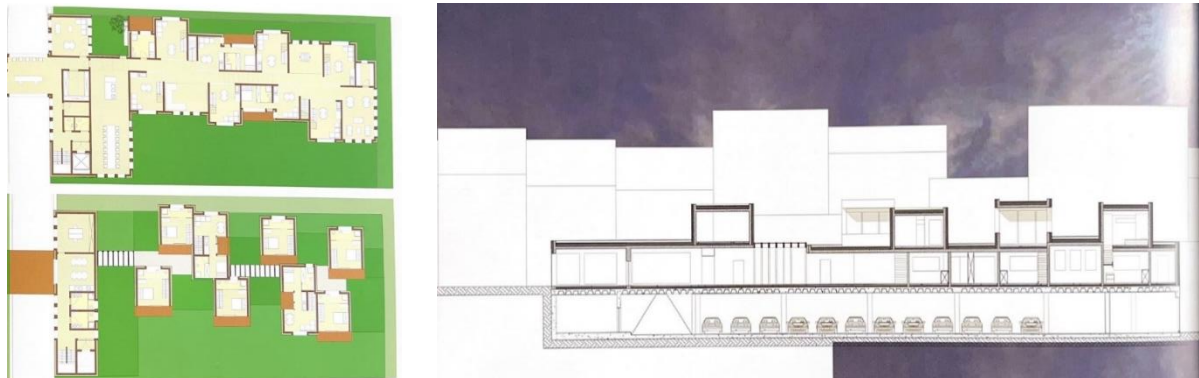


Figure 7 et 8 : Plans et coupe de 3 maisons de détention (Source : ASBL De Huizen, 2015)

## 2.2.2. Une maison d'exécution des peines à l'intérieur d'un site industriel du 19<sup>ème</sup> siècle

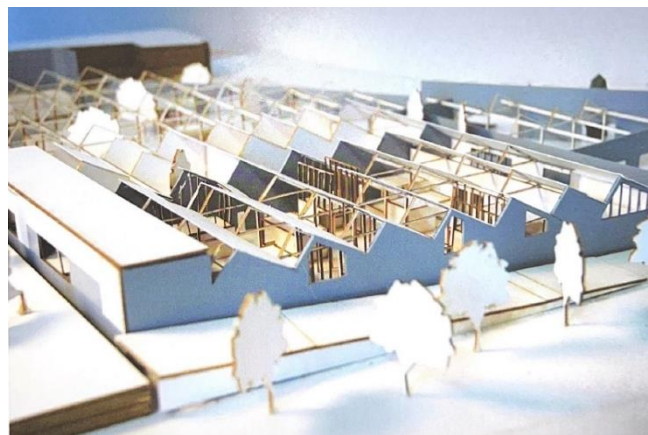


Figure 9 : Maquette du site industriel réhabilité en maison de détention (Source : ASBL De Huizen, 2015)

Le projet d'article autour de la réhabilitation d'un ancien site industriel du 19<sup>ème</sup> siècle, en utilisant le concept architectural de la « boîte dans la boîte ». Ce principe consiste à conserver l'enveloppe extérieure du bâtiment industriel tout en réorganisant complètement l'intérieur. La structure originale en poteau-poutres permet de créer un plan libre, flexible pour l'organisation des espaces internes.

L'intérieur du bâtiment est divisé en plusieurs unités individuelles en forme de « boîtes ». Chaque unité comprend une kitchenette, un espace de séjour, une chambre et une salle de bain avec WC. Ces « boîtes » sont conçues pour être partiellement ouvrables, permettant ainsi de les intégrer aux espaces partagés. Cela favorise une interaction fluide entre les

espaces privés et communs, offrant aux résidents la possibilité de se retirer dans leur intimité ou de participer à la vie communautaire selon leurs besoins et envies.

Les espaces communs incluent des zones de détente, des salles de jeux, une bibliothèque et d'autres installations conçues pour encourager les interactions sociales. Le site profite également d'un vaste espace extérieur, qui est aménagé pour inclure un terrain omnisport, un parc et certaines structures dispersées pour des activités diverses. Ces installations extérieures offrent aux résidents des opportunités de se détendre, de pratiquer des sports et de participer à des activités en plein air, contribuant ainsi à leur bien-être physique et mental.

La réutilisation de l'ancien site industriel permet de préserver le patrimoine architectural tout en lui donnant une nouvelle fonction sociale. Le projet vise non seulement à fournir un cadre de vie décent et réhabilitant pour les détenus, mais aussi à s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain existant, apportant une nouvelle vie et une nouvelle utilité à la structure.



Figure 10 : Plan du site industriel réhabilité en maison de détention (Source : ASBL De Huizen, 2015)

### 2.2.3. Une bande à travers un bloc urbain

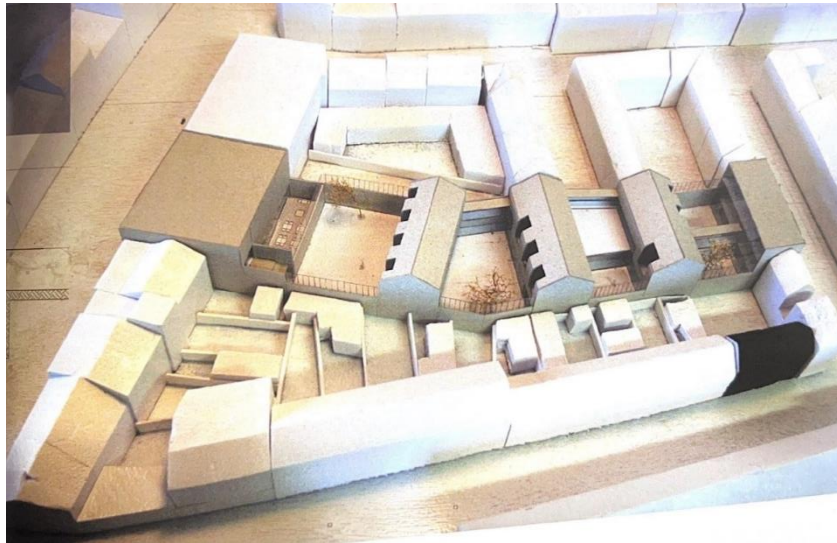


Figure 11 : Maquette étudiante du projet « Une bande à travers un bloc urbain » (Source : ASBL De Huizen, 2015)

Le projet propose une maison de détention située au sein d'un bloc urbain, utilisant une configuration en bande pour maximiser l'utilisation de l'espace tout en tentant de s'intégrer dans le tissu urbain existant.

La maison de détention s'articule autour de plusieurs unités résidentielles réparties en bande le long du site. Chaque unité est conçue pour offrir un espace de vie individuel, comprenant une kitchenette, un espace de séjour, une chambre, et une salle de bain avec WC. Ces unités se présentent sous forme de duplex permettant d'optimiser l'espace vertical et de créer des logements transversaux confortables et fonctionnels.

Les espaces individuels sont bien définis et s'intègrent dans un cadre commun plus large. Les unités résidentielles disposent de baies vitrées et de balcons, favorisant la lumière naturelle et les vues sur l'extérieur. Ces ouvertures permettent également une ventilation naturelle et renforcent le lien visuel avec le contexte urbain environnant.

Le projet prévoit également des espaces communs variés, incluant des zones de détente, des espaces verts et des zones de jeux. Ces espaces sont intégrés de manière à encourager les interactions sociales entre les résidents et à fournir des environnements intéressants.

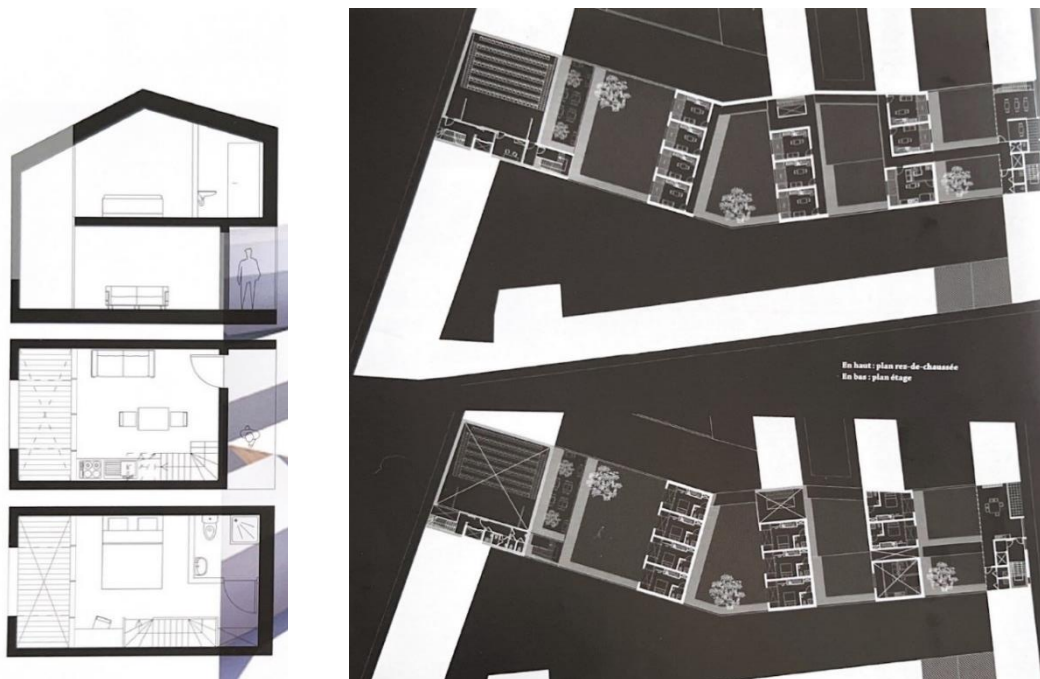


Figure 12 et 13 : Coupe et plans du projet « Une bande à travers un bloc urbain » (Source : ASBL De Huizen, 2015)

## 2.3. Etat actuel des maisons de détention en Belgique

En Belgique, la réforme du système pénitentiaire a introduit les maisons de détention comme une solution novatrice à la non-application fréquente des peines de moins de trois ans qui avait presque systématiquement lieu avant septembre 2022 (Service public fédéral Justice, 2023). Cette situation avait engendré un sentiment d'impunité, contribuant à une augmentation de la criminalité. La mise en œuvre des maisons de détention vise à garantir l'exécution des peines dès la première condamnation, mettant un accent particulier sur l'accompagnement intensif dès le début pour faciliter la réinsertion sociale et prévenir la récidive.

### 2.3.1. Caractéristiques et Objectifs

Les maisons de détention, selon le service public fédéral justice, accueillent des condamnés à de courtes peines, qui vont jusqu'à trois ans, en petits groupes de 20 à 60 personnes. Ces établissements offrent un suivi personnalisé et intensif, axé sur la réinsertion et l'autonomie (Service Public fédéral Justice, 2023).

Au cœur du fonctionnement des maisons de détention se trouve une approche holistique de la réhabilitation (Team Justice, 2022), mettant l'accent sur l'autonomie et le développement personnel des détenus. Les activités encouragées sont diverses et visent à préserver le lien social des détenus tout en favorisant leur réintégration dans la société. Cela comprend la recherche d'emploi, le bénévolat, la participation à des activités éducatives et professionnelles, ainsi que des tâches domestiques. Ces activités permettent aux détenus de développer des compétences pratiques et sociales, renforçant ainsi leur estime de soi et leur capacité à s'intégrer à la société à leur sortie.

La sélection des occupants des maisons de détention est rigoureuse, excluant notamment les auteurs de crimes graves tels que les violences sexuelles ou les actes de terrorisme. Cette sélection vise à garantir la sécurité de l'établissement tout en permettant aux détenus d'évoluer dans un environnement propice à leur réhabilitation. De plus, chaque détenu bénéficie d'un accompagnement personnalisé assuré par des professionnels dédiés. Ces accompagnateurs assurent une surveillance étroite et offrent un soutien quotidien aux détenus, les aidant à surmonter les obstacles et à progresser dans leur parcours de réinsertion.

### 2.3.2. Développements et projets

La première maison de détention a ouvert à Courtrai en septembre 2022, suivie de l'ouverture de la maison de Forest à Bruxelles en juillet 2023. Jusqu'à présent (Mars 2024), ce sont les deux seuls établissements fonctionnels en Belgique. La maison de détention de Forest, aménagée dans l'ancienne prison pour femmes de Berkendael, dispose de 57 places, tout comme celle de Courtrai, située dans une ancienne résidence-services à la périphérie de Courtrai. D'importantes rénovations ont été effectuées pour adapter ces lieux aux exigences d'une maison de détention, allant du démontage des grillages extérieurs à l'aménagement d'accès pour les personnes à mobilité réduite. (Service public fédéral Justice, 2023; Régie des Bâtiments, 2023; RTL Info, 2023).

Pour l'avenir, des ouvertures sont prévues pour 2025 à Liège et à Jemeppe-Sur-Sambre, avec des capacités de 60 et 40 places respectivement. En Flandre, des projets sont annoncés à Anvers, Ninove, Olen, Zelzate, Genk, Anvers et Tournai, visant à établir une quinzaine de maisons de détention d'ici 2027, basées sur les besoins analysés par le ministère de la Justice. (Team Justice, 2023 ; RTC télé Liège, 2023).

### 2.3.3. Impact et Réception

Cette initiative représente une évolution significative dans la gestion des peines courtes, mettant l'accent sur une réinsertion efficace plutôt que sur le seul aspect punitif. Elle témoigne d'un engagement à réformer le système carcéral pour le rendre plus humain et plus efficace, en favorisant la réhabilitation et la prévention à la récidive. Les maisons de détention se distinguant des prisons traditionnelles par leur approche et leur philosophie, elles reflètent une volonté d'adopter une perspective plus centrée sur l'individu, considéré comme un « occupant » plutôt qu'un « détenu ».

Cette réforme, toutefois, s'accompagne de défis, notamment en termes d'acceptation par les communautés locales et de l'adaptation des infrastructures existantes (RTC Télé Liège, 2023). Les efforts de communication et d'intégration avec les quartiers hôtes sont cruciaux pour le succès de cette initiative, illustrant la nécessité d'une collaboration étroite entre les autorités judiciaires, les administrations locales, et les citoyens pour transformer la vision de la détention en Belgique.

### 3. L'architecture carcérale

L'architecture carcérale est un domaine complexe et multidimensionnel qui s'articule autour de plusieurs enjeux essentiels tels que l'intimité des détenus, la sécurité, la gestion des espaces, la réhabilitation, .... La conception des lieux de détention moderne cherche à équilibrer ces différentes exigences pour créer des environnements qui non seulement assurent le contrôle et la sécurité mais favorisent le bien-être et la réintégration des détenus. En explorant des aspects tels que l'intimité, la sécurité, la séquence d'accès, et l'utilisation de la lumière naturelle, ce chapitre examine comment l'architecture participe à la création d'espaces qui encadrent la vie des détenus.

L'intimité des détenus est essentielle pour leur bien-être psychologique. Des études montrent que le respect de l'intimité peut réduire le stress et les conflits, et améliorer la santé mentale des détenus. Par exemple, des espaces personnels définis et des installations sanitaires privées sont des éléments importants dans la conception des cellules modernes (Johnston, H., 2018). En parallèle, la sécurité reste une priorité évidente dans la conception des prisons pour protéger à la fois les détenus et le personnel. Les systèmes de surveillance avancés, les matériaux résistants, et la conception des espaces de manière à prévenir les angles morts sont des pratiques courantes pour assurer un environnement sécurisé (Wener, R., 2012).

La séquence d'accès, ou la manière dont les espaces sont organisés et reliés entre eux, joue un rôle crucial dans le fonctionnement des établissements pénitentiaires. Une circulation fluide et contrôlée entre les différentes zones (cellules, espaces communs, zones de visite) peut réduire les tensions et améliorer l'efficacité opérationnelle (Fairweather, L. & McConville, S., 2000). De plus, l'utilisation de la lumière naturelle est associée à de nombreux avantages pour la santé mentale et physique. Dans les environnements carcéraux, une bonne utilisation de la lumière naturelle peut améliorer l'humeur, réduire les troubles du sommeil, et augmenter le bien-être général des détenus (Stevenson, R., 2014).

En intégrant ces quatre aspects, ce chapitre démontre comment l'architecture carcérale peut répondre aux besoins multiples et souvent conflictuels des systèmes pénitentiaires modernes. Les choix architecturaux ne se limitent pas à la fonctionnalité immédiate mais englobent une vision plus large de la réhabilitation et de l'humanisation des lieux de détention.

#### 3.1. La notion d'intimité

En milieu carcéral, l'intimité est une notion complexe, constamment mise à l'épreuve par la promiscuité et la surveillance omniprésente (Schwartz, 1972 ; Tschanz, 2020) De la configuration des cellules à la conception des espaces de circulation, chaque aspect architectural influence la vie quotidienne des détenus et leur perception de l'environnement carcéral.

##### 3.1.1. L'intimité personnelle et corporelle

En prison, l'intimité personnelle se réfère souvent à un repli sur soi, où les détenus cherchent à se soustraire aux regards intrusifs. Cette forme d'intimité est essentielle, car elle permet

aux individus de maintenir une part de leur identité personnelle et de leur dignité humaine. La dimension corporelle de l'intimité est tout aussi cruciale, car le corps devient un site primaire de l'intimité ; il est à la fois le réceptacle des expériences intimes et le point de violation potentielle par des fouilles corporelles et des surveillances constantes (Welzer-Land et al., 1997 ; Milhaud et Moran, 2013).

### 3.1.2. L'intimité relationnelle et spatiale

La cellule, en tant qu'espace de vie, joue un rôle central dans la gestion de l'intimité relationnelle. Les interactions avec les co-détenus peuvent transformer radicalement l'expérience de la cellule, la faisant osciller entre un refuge personnel et un lieu de tension sociale. Les relations intimes, qu'elles soient amicales, familiales ou amoureuses, sont strictement régulées par l'administration pénitentiaire, souvent limitées aux interactions dans des espaces contrôlés comme les parloirs (Milhaud et Moran, 2013 ; Schwartz, 1972 ; Moran et al., 2012).

L'intimité spatiale en prison est fortement conditionnée par l'architecture et la configuration des cellules. Les détenus déploient diverses stratégies pour personnaliser leur espace, telles que la décoration ou l'aménagement de petites zones personnelles, pour recréer un sentiment de « chez-soi ». Ces actions, tout en étant des expressions d'agencement personnel, sont aussi pour les détenus des moyens de réintroduire de l'ordre et du contrôle dans leur vie quotidienne très régulée.

### 3.1.3. Les paradoxes de l'intimité carcérale

La cellule est donc perçue comme un lieu de tension paradoxale : elle est à la fois un refuge et un espace exposé aux intrusions externes (Tschanz, 2020). Les détentions dans des cellules partagées, en particulier, illustrent comment l'intimité peut être compromise non seulement par la surveillance institutionnelle mais aussi par la proximité, voire la promiscuité, forcée avec d'autres. Les efforts pour maintenir son intimité sont constamment ébranlés par des dynamiques de pouvoir qui réduisent la capacité des détenus à contrôler pleinement leur environnement immédiat (Schwartz, 1972 ; Moran et al., 2013).

## 3.2. La notion de sécurité

La notion de sécurité dans l'architecture carcérale est complexe et comprend plusieurs dimensions, englobant à la fois des mesures physiques, technologiques, et humaines pour prévenir les évasions, gérer les comportements violents, et protéger le personnel ainsi que les détenus (Besson, 2020). Plusieurs stratégies sont mises en place pour répondre aux différentes exigences.

### 3.2.1. Conception physique et spatialisation

Le premier aspect de la sécurité est la conception physique de l'espace. Les plans des prisons traditionnelles sont souvent basés sur le modèle panoptique développé par Jeremy Bentham au 18<sup>ème</sup> siècle, qui permet une surveillance maximale avec un minimum de moyens (Brunon-



Ernst, 2007). Ce modèle a été adapté dans des versions de prisons contemporaines pour renforcer la sécurité tout en s'adaptant aux normes humanitaires en vigueur. Selon Fairweather et McConville dans leur ouvrage « Prison architecture : Policy, Design, and Experience » (2000), la disposition des cellules, des couloirs et des zones communes est conçue pour maximiser la visibilité des détenus tout en minimisant les points aveugles pour les gardiens.

### 3.2.2. Technologies de surveillance

L'intégration de la technologie dans l'architecture carcérale est essentielle pour organiser les espaces et renforcer la sécurité. Les systèmes intégrés de contrôle d'accès, incluant des caméras de surveillance, des détecteurs de mouvement, et des systèmes de communication, permettent une surveillance continue et en temps réel des zones sensibles. Ces technologies, décrites dans le « Jail Design Guide » publié par le National Institute of Corrections (2015), ne remplacent pas la surveillance humaine mais la complètent en fournissant des données cruciales pour une prise de décision rapide et efficace.

En outre, la vidéosurveillance, la détection électronique, et les contrôles biométriques sont intégrés dans l'infrastructure pour augmenter la sécurité et gérer plus finement les accès. Derek Philips, dans « Daylighting: Natural light in Architecture » (2004), souligne l'importance de balancer l'intégration des systèmes de surveillance avec l'accès à la lumière naturelle pour éviter un environnement oppressif. La technologie moderne permet également l'installation de sas sécurisés contrôlant le flux des personnes à travers différentes zones de la prison, réduisant ainsi les risques de conflit et de contrebande.

### 3.2.3. Matériaux et construction

Les matériaux utilisés dans la construction des prisons ont été choisis pour leur durabilité et leur résistance au vandalisme. Les murs renforcés, les portes sécurisées et les fenêtres à l'épreuve des balles sont standards. Le choix des matériaux est non seulement lié à la sécurité directe en empêchant les évasions, mais aussi à la sécurité indirecte en réduisant les opportunités pour les détenus de se procurer des armes improvisées (Cartuyvels, 2002).

### 3.2.4. Gestion du comportement

La gestion du comportement des détenus est une autre facette de la sécurité carcérale. Elle comprend des stratégies telles que la classification des détenus en fonction de leur risque et de leur comportement, la programmation d'activités qui occupent et réduisent la tension, et des interventions comportementales qui visent à modifier les comportements problématiques. Des architectures qui facilitent ces programmes, comme les unités résidentielles thérapeutiques, sont de plus en plus courantes et montrent des résultats prometteurs en termes de réduction des incidents violents (Dieu & Mbanzoulou, 2011).

## 3.3. La séquence d'accès

La séquence d'accès est un élément essentiel dans la gestion de la sécurité et de l'ordre au sein des établissements de détention. Cette notion fait référence à la manière dont les espaces sont organisés et les transitions entre eux sont contrôlées pour maximiser la

sécurité tout en permettant le fonctionnement nécessaire des activités quotidiennes (Dieu & Mbanzoulou, 2011). La séquence d'accès doit être soigneusement planifiée pour équilibrer les besoins de sécurité, de fonctionnalité, et de bien-être humain.

### 3.3.1. Principes

Selon Leslie Fairweather et Sean McConville dans « Prison Architecture : Policy, Design And Experience » (2000), la séquence d'accès commence par la distinction entre les zones publiques et sécurisées. Les zones publiques comprennent les entrées principales, les salles d'attente et les zones de réception, qui doivent être facilement accessibles tout en étant sécurisées. Pour contraster, les zones sécurisées, où se trouvent les détenus, sont strictement réglementées et nécessitent une série de sas pour y accéder.

### 3.3.2. Conception

Les points d'entrée dans une prison sont conçus pour créer des barrières physiques et psychologiques à l'entrée non autorisée (Dieu & Mbanzoulou, 2011). Ces points incluent des dispositifs de contrôle comme les tourniquets, les portes verrouillées électroniquement, et les sas qui permettent au personnel de sécurité de contrôler efficacement l'accès sans créer de congestion. La technologie moderne y compris la reconnaissance biométrique et les scanners corporels, est souvent utilisée pour renforcer ces points de contrôle.

### 3.3.3. Flux de circulation

Un aspect essentiel de la séquence d'accès est la gestion des flux de personnes à l'intérieur des prisons. Il est crucial de séparer différentes populations (détenus, personnel, visiteurs) pour minimiser les interactions non surveillées et les risques associés (Godoi, 2014). La circulation dans les prisons traditionnelles est conçue de manière à éviter les croisements de flux, utilisant des corridors séparés et des timings différenciés pour les mouvements de population.

## 3.4. La notion de lumière

La pénétration de la lumière naturelle en milieu carcéral est un aspect important de l'architecture et de l'aménagement des espaces, influençant significativement le bien-être des détenus ainsi que la fonctionnalité globale de l'institution (Tschanz, 2020). Des études montrent que l'exposition à la lumière naturelle peut améliorer l'humeur, réduire l'agressivité, et diminuer la prévalence des troubles psychologiques comme la dépression et l'insomnie (Boivin, James, & Casademont, 2020).

### 3.4.1. Importance de la lumière naturelle

Derek Philips, dans son ouvrage « Daylighting : Natural light in Architecture » (2004), met en évidence l'importance de la lumière naturelle pour la santé humaine et la performance cognitive. En milieu carcéral, la lumière naturelle n'est pas seulement une question de bien-être ; elle est également un outil de sécurité, car elle améliore la visibilité et aide à maintenir l'ordre et la discipline. La conception qui intègre efficacement la lumière naturelle peut

également réduire la dépendance à l'éclairage artificiel, économisant l'énergie et des ressources.

### 3.4.2. Conception optimisée

La conception des prisons modernes utilise diverses stratégies pour maximiser l'apport de lumière naturelle tout en maintenant la sécurité. Selon Fairweather et McConville dans « prison architecture : Policy, Design, and Experience » (2000), les architectes peuvent employer plusieurs approches :

- Orientation des bâtiments : L'orientation des bâtiments peut optimiser la quantité de lumière naturelle dans les cellules ou dans les espaces communs. L'orientation vers le sud est privilégiée pour maximiser l'ensoleillement direct pendant les heures les plus froides du jour. Cependant, il faut considérer le risque de surchauffe, qui peut varier en fonction du climat et de la localisation géographique. Fairweather et McConville soulignent que les recommandations doivent être adaptées en fonction du pays et des conditions climatiques spécifiques pour équilibrer l'ensoleillement et le confort thermique.
- Utilisation de matériaux translucides : Des matériaux comme le polycarbonate, qui est résistant et sécurisé, peuvent être utilisés pour les fenêtres et les cloisons intérieures pour permettre un éclairage naturel diffus sans compromettre la sécurité.
- Conception des fenêtres : les fenêtres dans les établissements correctionnels sont souvent placées en hauteur ou conçues avec des verres inamovibles et résistants. Elles peuvent être aussi équipées de barreaux très fins ou de treillis métalliques qui minimisent l'obstruction visuelle comme l'explore Barbara Owen dans « Design Correctional Facilities for Incarcerated Women » (2009)
- Atrium et puits de lumière : les atriums et les puits de lumière sont des solutions architecturales qui permettent de diffuser la lumière naturelle dans les espaces centraux profonds des bâtiments, réduisant ainsi la morosité et la sensation de confinement.

### 3.4.3. Impact psychologique

La lumière naturelle a un impact profond sur la psychologie des détenus. Les recherches citées par le National Institute of Corrections dans « Jail Design Guide » (2015) indiquent que les environnements bien éclairés naturellement sont associés à une baisse de la violence, une meilleure santé mentale, et une plus grande efficacité dans la gestion des comportements. Ceci est corroboré par les travaux de Paul Paulus dans « Psychology of Group Influence » (1980) où il discute de l'influence de l'environnement physique sur le comportement individuel et collectif.

## 4. Critères pour les maisons de détention dans la littérature

Après avoir examiné le contexte historique qui a conduit à l'établissement des maisons de détention, ainsi que les projets internationaux et les concepts architecturaux associés à l'univers carcéral, notre attention se tourne désormais vers les critères définis pour orienter la sélection des sites destinés à être transformés en maisons de détention en Belgique. Cette phase de notre exploration se concentre sur les diverses directives et normes établies par les organisations et les instances gouvernementales impliquées dans cette transformation majeure du système pénitentiaire.

L'Arrêté Royal du 3 février 2019, représentant un cadre juridique officiel établi par le gouvernement belge, fournit des lignes directrices et des normes pour divers aspects de la réforme carcérale, y compris la sélection des sites pour les nouvelles maisons de détention. Se référer à cet arrêté garantit une approche conforme aux réglementations et aux meilleures pratiques en vigueur dans le pays. Ainsi, cette section s'attache à explorer les critères déjà établis pour la sélection des sites, jetant ainsi les bases d'une analyse approfondie de ce processus crucial.

La régie des bâtiments, en tant qu'institution responsable de la gestion et de la planification des infrastructures gouvernementales, y compris les établissements pénitentiaires, fournit des indications pertinentes. Leur implication garantit une prise en compte rigoureuse des exigences structurelles et opérationnelles lors de la sélection des sites.

Quant à l'ASBL "De Huizen", spécialisée dans la réinsertion sociale des détenus en Belgique, sa contribution aux critères de sélection des sites témoigne de l'importance accordée à la dimension humaine et sociale dans la conception des maisons de détention. Son engagement vise à favoriser la réhabilitation des individus détenus.

Ce chapitre vise à dresser un inventaire exhaustif de ces critères, en mettant en lumière ceux qui sont reconnus comme essentiels pour le succès d'une maison de détention. En parallèle, il s'intéressera également à identifier les critères considérés comme secondaires ou spécifiques à certaines visions ou objectifs particuliers. L'analyse se concentrera sur la comparaison et la synthèse des différentes approches afin de dégager un consensus ou, à défaut, de souligner les divergences significatives entre les recommandations des divers acteurs impliqués.

### 4.1. Arrêté Royal du 3 février 2019

La loi du 12 janvier 2005 sur l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus en Belgique a marqué une réforme significative dans le traitement et la gestion des personnes incarcérées. Avec des objectifs centrés sur l'humanisation des conditions de détention, la réinsertion sociale des détenus, et la clarification de leur statut juridique, cette législation visait à assurer un traitement digne et respectueux pour chaque détenu, tout en préparant le terrain pour leur future réintégration dans la société. Cet engagement pour la dignité humaine, le soutien psychosocial, et l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle traduit la volonté d'une approche plus humaine et vers la réhabilitation de la détention.

Dans le prolongement de ces ambitions, l'Arrêté Royal du 3 février 2019 a été introduit pour concrétiser les principes énoncés par la loi de 2005, définissant des standards précis et mesurables concernant l'environnement matériel des prisons. Cette initiative visait à uniformiser les conditions de vie dans le réseau pénitentiaire belge et à garantir que tous les détenus bénéficient de conditions matérielles qui respectent leur dignité et contribuent à leur bien-être. En fixant des normes spécifiques pour la taille, l'équipement et l'entretien des cellules, ainsi que pour les espaces communs et les cellules de punition, l'Arrêté royal s'aligne sur les recommandations du Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe, témoignant ainsi de l'engagement de la Belgique à respecter les standards internationaux en matière de droits humains. Il est important de souligner que ces recommandations concernent les établissements pénitentiaires dans leur ensemble, et non exclusivement les maisons de détention. Cependant, elles doivent également respecter ces recommandations.

En ce qui concerne les normes applicables aux espaces de vie dans les établissements pénitentiaires, il est important de noter que les normes spécifiques à la superficie habitable pour les détenus, telles que les ratios de 1/6 et 1/10 souvent utilisés dans les bâtiments résidentiels pour assurer une ventilation et un éclairage adéquats, ne sont généralement pas appliquées de la même manière dans les contextes de détention. Les normes européennes pour les prisons, selon le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), recommandent une superficie minimale de 6 m<sup>2</sup> par détenu pour garantir suffisamment d'espace, incluant les installations sanitaires nécessaires (Council of Europe, 2019) .

Les normes de détention sont particulièrement conçues pour répondre aux exigences uniques des environnements carcéraux, telles que la sécurité accrue, la gestion efficace du comportement des détenus, et la prévention des évasions. Ces normes supplantent ou complètent les règles générales de construction en intégrant des mesures spécifiques pour la sécurité, comme l'utilisation de matériaux résistants à l'effraction, des systèmes de verrouillage sécurisés, et des dispositions pour la protection de la vie privée et la dignité des détenus. Ces adaptations vont bien au-delà des normes appliquées aux bâtiments résidentiels ou commerciaux, reflétant les défis spécifiques liés à la gestion et au maintien de la sécurité dans les établissements correctionnels (Council of Europe, 2019) .

Le tableau ci-dessous détaille les normes spécifiques établies par l'Arrêté Royal du 3 février 2019, qui traduit en exigences concrètes les principes humanistes de la loi du 12 janvier 2005 sur l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus. Ces normes matérielles, précisément définies, sont destinées à uniformiser et à améliorer les conditions de vie des détenus au sein du réseau pénitentiaire belge. Elles couvrent divers aspects de la vie carcérale, tels que la superficie des cellules, les installations sanitaires, l'éclairage, l'aération, et les équipements spéciaux pour les cellules de punition, alignant ainsi la Belgique avec les recommandations internationales en matière de traitement des détenus.

Aspect	Normes
Superficie de chambre pour 1 détenu	10 m <sup>2</sup>
Superficie de chambre pour 2 détenus	12 m <sup>2</sup>
Superficie de chambre pour 3 détenus	15 m <sup>2</sup>
Superficie de chambre pour 4 détenus	25 m <sup>2</sup>
Superficie de chambre pour 5 à 6 détenus	38 m <sup>2</sup>
Hauteur libre minimale	2,5 m
Largeur minimale	2 m
Fenêtre	Surface minimale de 1 m <sup>2</sup> , permet l'entrée de lumière naturelle et vue extérieure directe
Bloc sanitaire séparé	Composé d'au moins une toilette et un lavabo, si possible d'une douche
Système d'appel	Présence obligatoire, signal accessible en permanence
Eclairage et aération	Conformité avec dispositions législatives et réglementaires régionales
Chauffage (température ambiante minimale)	18°C
Nettoyage quotidien et hebdomadaire	Nettoyage quotidien minimal et en profondeur (à l'eau) chaque semaine
Matériaux (incendie)	Matériaux ininflammables
Observation cellule de punition	Dotée d'un clapet d'observation et d'une petite boîte d'échange
Équipement cellule de punition	Toilette, lavabo, équipée d'une caméra, d'un microphone ou d'un outil technique

Tableau 1 : Normes énumérées par l'Arrêté Royal (Source : Arrêté Royal du 3 février 2019)

## 4.2. Régie des bâtiments

La Régie des bâtiments joue un rôle central dans la création et la gestion des maisons de détention en Belgique. Elle est responsable de l'identification et de l'acquisition ou de la location des sites adaptés pour ces projets (Régie des bâtiments, 2023). Cela inclut la recherche de bâtiments existants comme des anciennes maisons de repos, hôtels, internats, ou hôpitaux, qui peuvent être adaptés pour devenir des maisons de détention. Une fois les sites sélectionnés, la Régie entreprend les travaux nécessaires pour les rendre conformes aux exigences de détention. Ces rénovations peuvent inclure l'adaptation des cellules, l'installation de cuisines, de salles de sport, l'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, ....

### 4.2.1. Critères de sélection

Les critères de sélection des bâtiments par la Régie des bâtiments, consultables sur leur site internet ([regiedesbatiments.be](http://regiedesbatiments.be)), incluent les points suivants.

Critères	Détails
Chambres à coucher	Suffisamment de chambres pour 1 ou 2 personnes, avec sanitaires (toilettes et lavabo) et douche (individuelle ou commune).
Accueil	Espace dédié à l'accueil des visiteurs
Cuisines	Une ou plusieurs cuisines adaptées.
Espaces à manger	Un ou plusieurs espaces de repas adaptés à la capacité des occupants
Salons et séjours communs	Espaces de salon et de séjour à usage commun
Espaces multifonctionnels	Espaces pour diverses activités communes.
Locaux polyvalents	Pour organisation de visites, entretiens, thérapie, pratiques religieuses, etc.
Consultations médicales	Espace dédié aux consultations médicales
Sport et fitness	Espace disponible pour les activités sportives
Bureaux	Espace de bureaux d'environ 110 m <sup>2</sup> à 175 m <sup>2</sup>
Espace personnel	Espace avec kitchenette pour le personnel
Locaux techniques	Buanderie, repassage, débarras pour vêtements et aliments secs, local à déchets, espace de travail technique.
Toilettes pour les visiteurs	
Toilettes et douches pour le personnel	
Espace extérieur	Environ 250 m <sup>2</sup>
<b>Critères supplémentaires</b>	
Localisation	En milieu urbain ou communal, bien desservi par les transports en commun
Zonage urbanistique	Zone permettant un changement d'affectation en maison de détention
Capacité d'accueil	Pour 20 à 60 personnes
Surface brute	1100 à 3500 m <sup>2</sup>
Adaptabilité	Bâtiment disposant des espaces susmentionnés ou pouvant être adapté
Conformité	Bâtiment conforme aux normes de sécurité incendie et accessibilité des bâtiments publics.
Santé et énergie	Bâtiment exempt d'amiante et ayant des performances énergétiques minimales.

Tableau 2 : Critères pour sélection de bâtiments à réhabiliter en maison de détention par la Régie des bâtiments (regiedesbatiments.be)

Le tableau ci-dessus présente les principaux critères à prendre en compte lors de la sélection d'un site pour la création d'une maison de détention selon la Régie des bâtiments. Les chambres à coucher doivent offrir des installations sanitaires adéquates pour une ou deux personnes, tandis que des espaces d'accueil, de cuisine et de repas adaptés sont également nécessaires. Des salons et des séjours communs, ainsi que des espaces multifonctionnels et des locaux polyvalents, sont essentiels pour favoriser les interactions

sociales et les activités des détenus. Des installations médicales, sportives et de bureaux sont également requises, tout comme des espaces extérieurs d'au moins 250 m<sup>2</sup>. Outre ces critères de base, d'autres considérations telles que la localisation, le zonage urbanistique, la capacité d'accueil, l'adaptabilité du bâtiment, la conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité, ainsi que la santé et l'efficacité énergétique du bâtiment, sont également cruciales dans le processus de sélection.

#### 4.2.2. Gestion des travaux

La Régie des bâtiments supervise l'ensemble des travaux de construction et de rénovation nécessaires pour transformer les bâtiments sélectionnés en maisons de détention fonctionnelles. Cela inclut la planification et la coordination avec le Service Public Fédéral (SPF) Justice pour définir les besoins spécifiques et coordonner les travaux. Les projets incluent des tâches variées comme le démontage des structures non nécessaires, la remise en peinture, la pose de nouveaux sols, et l'installation de nouvelles infrastructures comme les systèmes de sécurité et les équipements de sport (Régie des bâtiments, 2023).

#### 4.2.3. Fonctionnement et suivi

La Régie des bâtiments assure que les infrastructures nécessaires pour l'accompagnement en maison de détention soient disponibles et fonctionnelles (Régie des bâtiments, 2023). Cela inclut la fourniture d'espaces adaptés pour des activités éducatives, des consultations médicales, et des activités communautaires. Les maisons de détention sont équipées pour favoriser la réinsertion des occupants par le travail, la formation, et la gestion de leur vie quotidienne. La Régie veille à ce que les infrastructures soient constamment adaptées aux besoins changeants des détenus et du personnel, pour des conditions de détention optimales.

### 4.3. Asbl « De Huizen »

L'Asbl « De Huizen » est une organisation à but non-lucratif qui milite pour la transformation du système pénitentiaire belge en promouvant des maisons de détention plus humaines et intégrées dans la communauté ([dehuizen.be](http://dehuizen.be)). Leur vision repose sur la création d'environnements de détention à petite échelle, visant la réinsertion sociale et le bien-être des détenus. Dans le cadre de son travail de fin d'études, intitulé « Raamwerk voor de evaluatie van locaties voor een duurzaam strafuitvoeringsproject » (Université de Gand, 2016) qui se traduit en français par « Cadre d'évaluation des sites pour un projet de mise en œuvre de peine durable », Sarah Holbrouck a développé un outil spécifique pour évaluer ces projets : la « Detention-House-Quality-Wheel » (DHQW).

#### 4.3.1. « Detention-House Quality-Wheel »

Afin d'évaluer la pertinence et la qualité des maisons de détention selon la vision de l'asbl « De Huizen », Sarah Holbrouck a conçu la DHQW. Cet outil vise à garantir que les nouvelles structures respectent les principes de réinsertion sociale et d'humanisation des conditions de détention, tout en s'éloignant des modèles carcéraux traditionnels (Holbrouck, 2016)

Le développement de l'outil a débuté par une analyse comparative entre les politiques de détention existantes et les politiques souhaitées par « De Huizen ». Cette analyse a permis



d'identifier des mots-clés, qui vont être détaillés au point suivant, caractérisant les différences entre les approches traditionnelles et celles préconisées par l'Asbl. Ces mots clés ont servi de base pour construire le cadre d'évaluation.

A partir des mots-clés identifié, l'étudiante a élaboré un questionnaire destiné à évaluer les nouveaux projets de détention. Les réponses à ce questionnaire génèrent des scores pour chaque mot-clé, lesquels sont ensuite regroupés dans un diagramme circulaire, comme celui présenté ci-dessous.

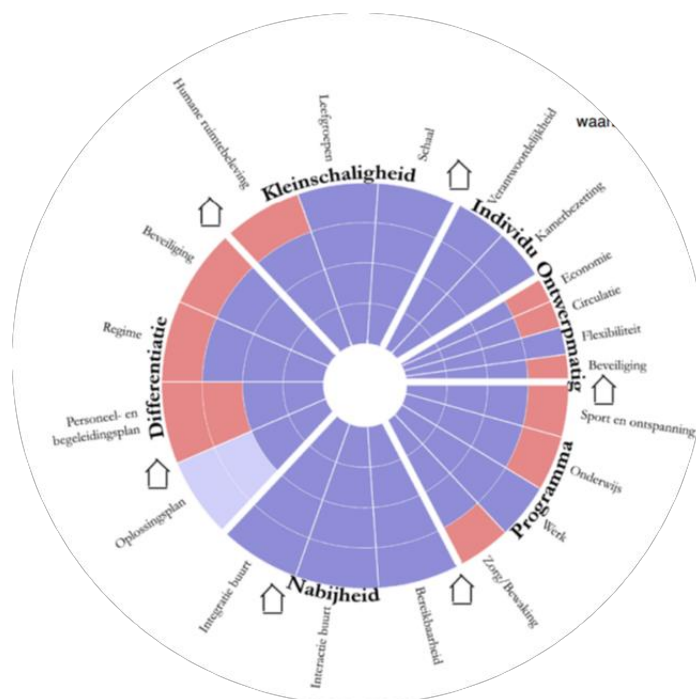


Figure 14 : Exemple de la « Detention-House Quality-Wheel » pour l'évaluation d'une maison de détention (Source : Holbrouck, 2016)

Chaque mot-clé identifié pour évaluer un projet est noté sur une échelle de 1 à 4 points. Chaque niveau de cotation s'explique comme suit :

- 1 point = non adéquat
  - Le projet ne répond pas du tout aux critères définis par le mot clé. Il y a une absence totale d'éléments ou d'initiatives correspondant aux attentes.
- 2 points = adéquat
  - Le projet répond partiellement aux critères définis par le mot clé. Des éléments sont présents mais ils sont insuffisants ou de qualité médiocre.
- 3 points = bon
  - Le projet répond bien aux critères définis par le mot clé. La majorité des éléments attendus sont présents et fonctionnels.
- 4 points = excellent
  - Le projet excelle dans les critères définis par le mot clé. Tous les éléments attendus sont présents et optimisés, souvent dépassant les attentes minimales.

Ce questionnaire est principalement destiné à être utilisé par des individus possédant une connaissance approfondie des objectifs de l'asbl De Huizen, tel que des chercheurs ou des professionnels impliqués dans la réforme pénitentiaire. Il sert à évaluer de manière

rigoureuse si les projets de détention respectent les principes de l'association, en attribuant des scores aux divers aspects des établissements basés sur des critères prédéfinis (Holbrouck, 2016).

#### 4.3.2. Paramètres d'évaluation

Les paramètres se divisent en plusieurs catégories clés reprises ci-après.

- Régime de détention

Ce paramètre évalue la manière dont le quotidien des détenus est organisé et géré au sein de la maison de détention. Il inclut :

- Activités quotidiennes : la diversité et la qualité des activités proposées
- Structure de la journée : l'organisation des journées, incluant les routines et la flexibilité des horaires.
- Interaction sociale : les opportunités pour les détenus d'interagir entre eux et avec le personnel

- Degré de sécurité

Le niveau de sécurité est un critère qui détermine non seulement la sûreté de l'établissement, mais aussi son atmosphère générale. Il comprend :

- Surveillance : les systèmes de surveillance en place
- Infrastructure sécurisée : la robustesse des infrastructures
- Protocole de sécurité : les procédures et protocoles de sécurité pour prévenir les incidents.

- Intégration communautaire et fonctions (semi-) publiques

Ce paramètre examine comment la maison de détention est intégrée dans la communauté locale et quelles fonctions elle offre pour encourager l'interaction entre les détenus et le public. Cela inclut :

- Collaboration avec la communauté ; les partenariats avec des organisations locales et la participation à des projets communautaires.
- Accès à des services publics : la disponibilité de services accessibles aux détenus et potentiellement à la communauté.
- Espaces ouverts : La conception d'espaces qui peuvent être utilisés par les détenus et la communauté, comme des jardins ou des ateliers.

- Bien-être des détenus

Le bien-être physique et psychologique des détenus est un aspect central de l'évaluation, il couvre :

- Conditions de vie : la qualité des cellules et des espaces communs
- Soins de Santé : l'accès aux services de santé physique et mentale
- Support psychologique : les programmes de soutien psychologique et les ressources disponibles pour les détenus en difficulté.

- Programmes de réinsertion

Ce paramètre évalue l'efficacité des programmes de réinsertion sociale et professionnelle proposés aux détenus. Il inclut :

- Formation professionnelle : la disponibilité et la qualité des formations et des ateliers de travail.
- Education : l'accès à l'éducation formelle et informelle.
- Soutien Post-Détention : les mesures de suivi et de soutien disponibles après la libération des détenus.

#### 4.3.3. Questionnaire d'évaluation

Pour attribuer des points à un projet de maison de détention, il est nécessaire de répondre au questionnaire d'évaluation suivant. Ce questionnaire aide à déterminer le diagramme circulaire de la DHQW. Il est important de noter que ces questions peuvent inclure des aspects subjectifs et ne sont pas toujours entièrement objectives. L'évaluation nécessite donc une interprétation réfléchie et équilibrée des réponses.

Petite échelle		
4. Echelle	Nbre de personnes	Points
Quelle est la capacité totale de l'établissement ?	Plus de 100	0
	Entre 50 et 100	2
	Moins de 50	4
5. Groupe de vie	Réponse	Points
Les occupants vivent-ils en petits groupes de vie ? Si oui, quelle est la capacité maximale d'un groupe de vie ?	Non, 24 ≤ Max	0
	Oui, 12 ≤ Max. ≤ 24	2
	Oui, Max. ≤ 12	4
6. Expérience d'espace	Réponse	Points
A combien de critères la liste ci-dessous l'expérience de l'espace répond-elle ?	0	0
➤ L'entrée, le hall et l'espace visiteurs ont une atmosphère personnelle et domestique	1	1
➤ Les dimensions des espaces de circulation qui n'abritent pas de fonction supplémentaire ne dépassent pas les dimensions suivantes : hauteur de 3m, largeur de 2m et longueur de 6m. Si l'espace de circulation a une fonction supplémentaire, ces dimensions peuvent être dépassées.	2	2
➤ Le plan au sol est caractérisé par une structure organique et vivante plutôt que par une approche répétitive et impersonnelle.	3	3
➤ Absence de mesures de sécurité inhumaines telles que des barreaux aux fenêtres et un mur d'enceinte visible.	4	4
Différenciation		
7. Plan de solution	Réponse	Points
A combien de critères énumérés ci-dessous, le plan de solution répond-t-il ? Le plan de solution....	0	0
➤ ...est élaboré au début de la détention et indique immédiatement la date de libération.	1	1
➤ ...décrit la situation juridique, les verdicts et les faits, ainsi que la situation actuelle et les étapes à suivre.	2	2
➤ ...inclut un plan de détention complet, c'est-à-dire un plan temporel qui montre une évolution en termes de sécurité, de régime et de traitement.	3	3
➤ ...Comprend un plan de réinsertion	4	4

		4
<b>8. Plan personnel et d'accompagnement</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
A combien de critères énumérés ci-dessous, le plan personnel et d'accompagnement répond-il ?	0	0
➤ Uniquement un gardien ou un portier est présent par maison.	1	1
➤ Les autres membres du personnel sont des accompagnateurs résidentiels et des conseillers de plan.	2	2
➤ Une formation adaptée et un processus de sélection sont prévus pour les accompagnateurs et la direction.	3	3
➤ Des accompagnateurs recrutés dans la société civile sont engagés.	4	4
<b>9. Régime</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Pour qu'on puisse parler de régime différencié, les deux conditions doivent être remplies :	0	0
➤ Il est possible de diviser en autant de groupes cibles que de régimes existants et de gérer de manière flexible. Ces groupes cibles doivent être capables de fonctionner de manière autonome.	1	1
➤ Un programme personnalisé est prévu pour chaque groupe cible. L'infrastructure et l'accompagnement nécessaires sont prévus à cet effet.	2	2
<b>10. Sécurité</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Pour qu'on puisse parler d'une sécurité différenciée, la condition suivante doit être remplie :	0	0
➤ Il est possible de fournir une sécurité adaptée, tant physique qu'électronique, pour chaque groupe cible et le régime/programme associé	1	4
<b>Proximité</b>		
<b>11. Intégration dans le voisinage</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
A combien de critères de la liste suivante l'établissement répond-il ?	0	0
➤ Situé dans une ville, un centre de village ou à proximité d'importantes infrastructures	1	1
➤ Emploi de personnel résidant à proximité immédiate	2	2
➤ Présence d'une zone tampon entre l'espace public et l'espace privé	3	3
➤ Possibilité de préserver la vie privée et l'anonymat	4	4
<b>12. Interaction avec le voisinage</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0
➤ Mise à disposition d'infrastructures (installations sportives, espaces polyvalents, salles de classes, ...) aux détenus par la communauté	1	1
➤ Mise à disposition d'infrastructures (/) à la communauté par la maison de détention.	2	2
➤ Offre de services et de travail (organisation de soirées thématiques, conférences, sessions de cuisine, visites sociales, ...) aux détenus par la communauté.	3	3
➤ Offre de services et de travail (restaurant social, ferme pédagogique, atelier de réparation de vélos, atelier de travail du bois, ...) à la communauté par les détenus	4	4
<b>13. Accessibilité</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0
➤ La distance à l'arrêt de bus/tram/train le plus proche < 4500m	1	1
➤ La distance jusqu'à la gare secondaire < 2000m ou jusqu'à la gare principale < 5000m	2	2
	3	3

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fréquence : plus d'une ligne de bus/tram/train par heure ou une ligne de bus/tram/train avec au moins deux passages de bus/tram/train par direction par heure</li> <li>➤ Bonne accessibilité en voiture : connexion facile aux routes principales (autoroutes A, E, routes nationales N, routes périphériques R, etc.) et disponibilité de places de parking</li> </ul>	4	4
<b>Individu</b>		
<b>14. Responsabilité</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le détenu est seul ou avec des co-résidents responsable des tâches ménagères (cuisine, lessive, nettoyage, ...)</li> <li>➤ Le détenu peut subvenir à ses besoins en travaillant et en gagnant de l'argent</li> <li>➤ L'auto-discipline est encouragée</li> <li>➤ Le détenu a la possibilité de contribuer à la société (en travaillant dans un restaurant social, un atelier de réparation de vélos, l'entretien de zones vertes publiques, ...)</li> </ul>	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
<b>15. Occupation des chambres</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Est-ce que l'organisation des chambres est faite de manière individuelle ? Si oui, y a-t-il une salle d'eau privée ?	Non	0
	Oui	3
	Oui, avec sdb	4
<b>Programme</b>		
<b>16. Soin/ Surveillance</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'hébergement dans la maison de détention et ses environs permet toutes les formes de soins possibles. (Locaux médicaux et thérapeutiques, pour les séances individuelles comme pour les groupes)</li> <li>➤ Un nombre suffisant de services d'aide et de soins (médicaux, psychologiques, thérapeutiques, ...) proposés tant par l'établissement lui-même que par l'environnement de la maison de détention</li> </ul>	1	2
	2	4
<b>17. Travail</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'hébergement dans la maison de détention ou dans ses environs (selon le régime) permet à chaque détenu de réaliser un travail significatif et adapté (travail intellectuel, travail industriel, ...)</li> <li>➤ Les détenus ont la possibilité de s'occuper des tâches ménagères et de l'entretien du bâtiment et du jardin.</li> <li>➤ Les détenus ont la possibilité d'effectuer des travaux bénéficiant directement à l'environnement immédiat ou à des victimes individuelles.</li> <li>➤ Les détenus ont la possibilité de réaliser des travaux reconnus dans le cadre d'une formation professionnelle certifiée</li> </ul>	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
<b>18. Education</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'hébergement dans la maison de détention ou dans ses environs permet toutes les formes d'éducation possibles (des formations théoriques et pratiques sont accessibles, ainsi que des salles d'étude, etc.)</li> <li>➤ Il existe une offre suffisamment large de formations dans l'environnement qui peuvent être suivies soit à l'intérieur de la maison de détention, soit dans son environnement immédiat.</li> </ul>	1	2
	2	4
<b>19. Sport et détente</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des possibilités de sport en intérieur et en extérieur sont prévues dans la maison de détention ou dans les environs immédiats.</li> <li>➤ Des opportunités culturelles sont disponibles dans la maison de détention ou dans les environs proches (par exemple : salle de théâtre, bibliothèque, ...)</li> </ul>	1	2
	2	4
<b>Caractéristiques déterminées par la conception</b>		
<b>20. Sécurité</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
La sécurité est intégrée de manière aussi discrète que possible dans la conception en :	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intégrant subtilement les mesures de sécurité en trouvant un équilibre entre les mesures de sécurité physiques et électroniques.</li> <li>➤ Utilisant des éléments de sécurité naturels, quotidiens ou déjà présents (par exemple : des plans d'eau ou des zones vertes, des clôtures, évitant les barreaux, réutilisant des murs de séparation existants, ...)</li> </ul>	1	2
	2	4
<b>21. Flexibilité</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Construction flexible : plateau vide avec des cloisons flexibles et/ou éléments préfabriqués et/ou équipements mobiles et/ou unités modulaires et/ou....</li> <li>➤ Utilisation double de l'espace ou horaires doubles</li> <li>➤ Plusieurs accès disponibles</li> <li>➤ Différents conduits de circulation présents</li> </ul>	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
<b>22. Circulation</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivante sont remplis ?	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Surface de circulation par résident sans fonction supplémentaire &lt;5,9m<sup>2</sup></li> <li>➤ Surface de circulation par résident sans fonction supplémentaire &lt;3,4m<sup>2</sup></li> <li>➤ La circulation est rendue superflue en reliant directement les espaces entre eux ou en attribuant une fonction à l'espace de circulation</li> <li>➤ La hauteur des espaces de circulation ne dépasse pas 3m</li> </ul>	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
<b>23. Economie</b>	<b>Réponse</b>	<b>Points</b>
Combien de critères de la liste suivant sont remplis ?	0	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Investissement dans un emplacement durable</li> <li>➤ Investissement dans un hébergement flexible et durable</li> </ul>	1	2
	2	4

Tableau 3 : Questionnaire pour l'évaluation d'une maison de détention (Source : Holbrouck, 2016)

Le questionnaire aborde plusieurs domaines clés tels que la petite échelle de l'établissement, la vie en groupes réduits, l'expérience de l'espace, la différenciation des plans de solutions et d'accompagnement personnel, le régime de détention, la sécurité, l'intégration dans le voisinage, et l'interaction avec celui-ci, parmi d'autres. Pour chaque section, des points sont attribués en fonction de la conformité aux critères établis, allant de 0 (non adéquat) à 4 (excellent), ce qui permet une évaluation précise de la mesure dans laquelle chaque projet répond aux normes souhaitées par De Huizen.

#### 4.3.4. Sélection des sites : méthodologie « Choosing by Advantage »

Sarah Holbrouck a développé un second outil, facilitant la sélection des sites des maisons de détention. Cet outil permet de comparer de la manière la plus objective possible différents sites potentiels en se basant sur les avantages relatifs de chaque option (2016).

- La méthodologie CBA

La méthodologie « Choosing by advantage » est une approche structurée de prise de décision qui permet de comparer les alternatives en évaluant leurs avantages relatifs par rapport à des critères définis. Cette méthode est particulièrement utile pour les décisions complexes impliquant de multiples critères, certains étant quantifiables et d'autres plus subjectifs.

Les étapes suivantes ont permis de développer l'outil :

1. Identification des critères :

Les critères pertinents pour la sélection des sites ont été définis en collaboration avec les parties prenantes, y compris l'Asbl « De Huizen ». Ces critères incluent des aspects tels que la sécurité, l'accessibilité, l'intégration communautaire, la conformité aux normes, et le potentiel de réhabilitation, etc. Le détail des critères est repris au point suivant.

2. Enumération des options

L'étudiante a compilé une liste de sites potentiels incluant des bâtiments existants comme des anciennes maisons de repos, des hôtels, des internats, ou des hôpitaux susceptibles d'être réhabilités en maison de détention.

3. Identification des attributs

Pour chaque site, les attributs spécifiques en lien avec les critères définis ont été identifiés. Par exemple, pour le critère sécurité, les attributs incluent la présence de système de surveillance et la robustesse des infrastructures.

4. Evaluation des avantages

Les avantages de chaque site ont été évalués par rapport à chaque critère. Cette étape impliquait une analyse détaillée pour déterminer comment chaque site se comporte par rapport aux critères définis.

Les avantages ont été mesurés de manière quantitative et qualitative, permettant une comparaison objective entre les sites.

5. Synthèse des résultats

Les avantages de chaque option ont été additionnés pour obtenir un score global. Cette synthèse permet de visualiser les sites les plus prometteurs.

La décision finale est prise en se basant sur le site qui offre les avantages les plus significatifs par rapport aux critères hiérarchisés.

- Critères d'évaluation

Le tableau suivant détaille les critères qui ont été retenus pour l'application de la méthodologie CBA pour évaluer les sites potentiels des maisons de détention.

Critère	Détails
1. Accessibilité	1.1. Accessibilité des transports en commun 1.2. Accessibilité en voiture 1.3. Desserte du quartier 1.4. Accessibilité du site 1.5. Stationnement 1.6. Distance/ temps de trajet jusqu'au palais de Justice 1.7. Distance/temps de trajet jusqu'aux services d'urgence
2. Relation avec la société	2.1. Proximité du centre 2.2. Proximité avec la société
3. Intégration architecturale	3.1. Typologie 3.2. Interaction avec l'environnement (urbain) 3.3. Intégration dans l'environnement (paysage)
4. Réseau	4.1. Dispersion au sein d'un réseau régional 4.2. Programmation urbaine
5. Résistance	5.1. Résistance directe du quartier 5.2. Potentiel de valorisation pour le quartier 5.3. Valeur de l'emplacement pour le quartier 5.4. Destination
6. Programme	6.1. Travail 6.2. Education 6.3. Culture, sport et loisirs 6.4. Offre de soins et assistance juridique
7. Caractéristiques du terrain	7.1. Taille du terrain 7.2. Degré d'accessibilité/ ouverture 7.3. Limitations du terrain 7.4. Qualité du sol 7.5. Zone Tampon
8. Flexibilité du terrain	8.1. Extension 8.2. Accessibilité 8.3. Approche flexible
9. Caractéristiques du bâtiment	9.1. Espace extérieur 9.2. Vie privée versus transparence 9.3. Autonomie 9.4. Modèles d'activités et circulation extérieure 9.5. Taille du bâtiment 9.6. Adaptabilité du bâtiment/ Etude de faisabilité des rénovation

Tableau 4 : énumération des critères pour la sélection des sites selon la méthodologie « Choosing by advantages » (Source : Holbrouck, 2016)

- Exemple d'évaluation

Pour illustrer la méthodologie CBA voici comment un projet pourrait être évalué sur quelques critères spécifiques :



Critères	Site A	Site B
1. Sécurité	Bon système de surveillance	Moyenne
	Avantage → 30	Avantage → 20
2. Intégration communautaire	Excellente collaboration avec les organisations locales	Bonne, mais moins développé que Site A
	Avantage → 40	Avantage → 30
3. Accessibilité	Moyenne	Bon
	Avantage → 20	Avantage → 30

Tableau 5 : Exemple d'application de la méthodologie CBA

Au total le site A obtient un score de 9 et le site B un score de 8, cela montre que le site A est mieux aligné avec les objectifs de « De Huizen ». Une explication précise pour chaque détail est disponible en Annexe 3.

Il est essentiel de noter que, bien que le questionnaire du Detention-House Quality-Wheel (DHQW) développé par Sarah Holbrouck présente une méthode structurée et détaillée pour évaluer les projets de maisons de détention, il n'a jamais été appliqué concrètement à une maison de détention existante au moment de son développement. À cette époque, les structures correspondant aux critères de De Huizen n'étaient pas encore réalisées, ce qui implique que l'outil a été conçu principalement de manière théorique. Cette situation souligne l'importance et la valeur potentielle du travail actuel qui pourrait mettre en pratique et éventuellement affiner cette grille d'évaluation en l'appliquant à de véritables établissements, permettant ainsi de tester et d'ajuster les critères et méthodes d'évaluation proposés par Holbrouck face à des situations concrètes et actuelles. Ce processus pourrait non seulement valider l'outil mais également contribuer significativement à l'amélioration des pratiques de détention en accord avec les principes humanistes et de réinsertion sociale prônés par l'asbl De Huizen.

## 5. Questionnements et réticences

Les maisons de détention bien qu'innovantes dans leur approche de la réinsertion des détenus à courte peine, sont sujettes à diverses critiques et questionnements. Ces structures suscitent des réactions sur plusieurs aspects, notamment leur acceptation par les communautés locales, l'adaptation des infrastructures, l'efficacité des programmes de réinsertion, ainsi que les enjeux financiers et politiques. Ce chapitre explore en profondeur ces critiques en s'appuyant sur des études et des données précises.

### 5.1. Acceptation par les communautés locales

#### 5.1.1. Phénomène « Not in my backyard » (NIMBY)

Le phénomène « Not in my backyard » (NIMBY) est une réaction courante lorsqu'il s'agit de l'implantation de nouvelles infrastructures potentiellement controversées dans des zones résidentielles. Les maisons de détention ne font pas exception à cette règle. Le NIMBY se manifeste par une opposition des résidents locaux à l'installation de maisons de détention près de chez eux, principalement par crainte pour leur sécurité et la dévaluation de leurs propriétés (Dear, 1992).

Des exemples concrets de cette résistance peuvent être observés à travers plusieurs projets en Belgique. Par exemple, l'annonce de la création d'une maison de détention à Courtrai a suscité de vives réactions de la part des habitants (Verstraete, Shoshan, & De Vos, 2024). Des pétitions ont été lancées et des réunions de protestation organisées, les résidents exprimant leurs inquiétudes quant à la sécurité et l'impact potentiel sur la tranquillité de leur quartier.

Ceci étant, Hans Claus a également observé que construire de nouvelles maisons de détention dans un quartier peut aller de pair avec une amélioration de celui-ci. Ces maisons peuvent prévoir des infrastructures comme des installations sportives ou des soins médicaux, qui seraient utilisées non seulement par les détenus mais également par les résidents du quartier. Claus a insisté sur le fait que dans la mise en œuvre du projet, une stratégie de participation et de coopération précoce et réfléchie entre le quartier, les pouvoirs publics et les services sociaux est indispensable. Il est également utile que les pouvoirs locaux soient actionnaires de la maison de détention pour garantir une meilleure intégration et acceptation (Claus, 2015).

#### 5.1.2. Acceptation communautaire et stratégies d'intégration

Pour surmonter le phénomène NIMBY, les autorités pénitentiaires et locales doivent adopter des stratégies de communication et d'intégration efficaces. Une étude de l'Université de Gand a montré que l'implication précoce des résidents dans le processus décisionnel et la transparence des opérations peuvent atténuer les résistances initiales. Par exemple, lors de l'implantation de la maison de transition de Malines, des forums communautaires ont été organisés pour informer les habitants des bénéfices potentiels et des mesures de sécurité mises en place.

La création de comités de liaison entre les maisons de détention et les résidents locaux est également une approche prometteuse. Ces comités permettent aux habitants de soumettre leurs préoccupations et d'obtenir des réponses directes de la part des responsables des maisons de détention. Un rapport de l'Observatoire International des Prisons (OIP) a recommandé l'établissement de tels comités pour favoriser un dialogue continu et constructif entre les parties concernées (Observatoire International des Prisons, 2022).

Hans Claus a également mentionné que la venue d'une maison de détention peut être un élément de stabilité dans un quartier confronté à des nuisances et à la présence de marchands de sommeil. Une maison de détention peut offrir une autorité accessible en cas de plaintes et contribuer à une meilleure valorisation du quartier (Claus, 2015).

### 5.1.3. Exemples internationaux et bonnes pratiques

L'expérience internationale peut offrir des leçons précieuses pour la Belgique. En Norvège, par exemple, les prisons ouvertes, où les détenus vivent dans des conditions quasi normales et travaillent dans la communauté, ont rencontré une certaine opposition initiale. Cependant, grâce à une communication transparente et à la démonstration des bénéfices sociaux et économiques, ces établissements ont réussi à s'intégrer harmonieusement dans les communautés locales. Un cas notable est celui de la prison de Halden, qui a été intégrée avec succès malgré les résistances initiales, grâce à un engagement communautaire fort et des programmes de sensibilisation efficaces.

Les maisons de transition aux États-Unis offrent également des exemples instructifs. Certaines communautés ont initialement résisté à l'installation de ces maisons, mais des initiatives de communication proactive et la démonstration de résultats positifs en termes de réinsertion et de réduction de la récidive ont progressivement changé les perceptions. Par exemple, le projet de maison de transition de Denver a intégré des visites guidées et des sessions d'information pour les résidents locaux, ce qui a permis de réduire les craintes et d'améliorer l'acceptation.

En somme, Hans Claus insiste sur la nécessité d'une bonne communication pour surmonter l'opposition initiale. Il explique que ce n'est pas une tâche énorme de faire comprendre à un groupe de personnes qu'enfermer tous les détenus dans de grandes prisons n'est, en réalité, pas une si bonne idée. Pour réussir, il est crucial d'acquérir de l'expérience avec les projets pilotes et de familiariser la société avec les formes de détention à petite échelle (Claus, 2015).

## 5.2. Adaptation des infrastructures existantes

En 2024, la rénovation de bâtiments existants en maisons de détention est particulièrement pertinente pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle permet de réutiliser des infrastructures déjà disponibles, réduisant ainsi l'empreinte écologique et évitant la consommation de nouvelles terres. De plus, dans un contexte de contraintes budgétaires, la transformation de bâtiments existants peut souvent être moins coûteuse que la construction de nouvelles structures, bien que cela puisse varier en fonction des spécificités du bâtiment et des exigences de mise aux normes (Institut National de la Construction et de l'Environnement, 2022).

Cependant, cette approche pose des défis techniques et financiers majeurs. Ces bâtiments doivent être rénovés pour répondre aux normes de sécurité strictes et aux besoins spécifiques des détenus, ce qui implique souvent des coûts élevés et des délais prolongés. La transformation de l'ancienne prison de Berkendael en maison de détention illustre ces défis. Les travaux ont duré deux ans et ont nécessité des ajustements importants pour assurer la sécurité et la fonctionnalité des espaces (Régie des bâtiments, 2023).

Un rapport de l'Institut National de la Construction et de l'Environnement (NIBE) de 2022 a souligné que les coûts de rénovation sont souvent sous-estimés et que des dépassements budgétaires de 15 à 20 % sont fréquents. Ces dépassements budgétaires peuvent retarder la mise en œuvre des projets et limiter le nombre de maisons de détention pouvant être établies à court terme. De plus, les bâtiments réhabilités doivent souvent faire face à des limitations structurelles qui compliquent leur adaptation aux normes en vigueur de sécurité et de confort.

### 5.3. Efficacité des programmes de réinsertion

Les programmes de réinsertion offerts par les maisons de détention sont au cœur de leur mission, mais leur efficacité fait l'objet de débats. Une étude de l'Université de Louvain a montré que, bien que 75 % des détenus participent à des programmes éducatifs et de formation, les taux de récidive restent préoccupants, atteignant environ 30 % dans les deux ans suivant la libération. Ces chiffres suggèrent que, malgré des intentions louables, les programmes de réinsertion actuels peuvent ne pas être suffisants pour préparer les détenus à une réintégration réussie.

Les chercheurs de l'Université de Louvain ont conclu que la réussite des programmes de réinsertion dépend fortement de la qualité et de la continuité des services offerts. Une approche plus personnalisée, prenant en compte les besoins individuels des détenus, est recommandée pour améliorer les résultats à long terme. Par ailleurs, le soutien post-libération, incluant le suivi et l'accompagnement des anciens détenus, semble crucial pour réduire les risques de récidive. Ces programmes devraient être renforcés par des partenariats avec des organisations non gouvernementales et des services sociaux pour offrir un réseau de soutien complet aux détenus (Université de Louvain, 2022).

### 5.4. Problèmes de ressources et de financement

Le financement des maisons de détention est un enjeu majeur qui conditionne leur capacité à fonctionner efficacement et à offrir des programmes de qualité. Selon un rapport du SPF Finances de 2021, les budgets alloués aux maisons de détention sont souvent insuffisants pour couvrir les besoins opérationnels et les programmes de réinsertion (SPF Finances, 2021). En moyenne, une maison de détention reçoit 1,5 million d'euros par an, un montant jugé insuffisant par les gestionnaires d'établissements. Cette insuffisance budgétaire limite la capacité des maisons de détention à maintenir des infrastructures adéquates et à offrir des programmes de réinsertion de qualité.

Une étude de l'Observatoire International des Prisons (OIP) a recommandé une augmentation de 30 % du financement pour permettre une gestion efficace et durable des maisons de

détention (Observatoire International des Prisons, 2022). En outre, les maisons de détention dépendent souvent des subventions gouvernementales et de partenariats avec des organisations privées pour financer leurs opérations. Cette dépendance crée une vulnérabilité financière qui peut compromettre la continuité et l'expansion des programmes de réinsertion (Observatoire International des Prisons, 2022).

#### 5.4.1. Coût social de la détention

Hans Claus souligne que le coût de la prison se compose de trois éléments : le coût pour les pouvoirs publics, le coût privé et le coût externe. Ensemble, ces coûts forment le coût social de la prison (Claus, 2015). Le coût pour les pouvoirs publics inclut tous les budgets que les diverses autorités publiques consacrent directement ou par le biais de subventions à la détention. En réalité, personne ne connaît le coût exact de la détention pour les pouvoirs publics en Belgique, notamment parce que les interventions des services de police lors de grèves dans les prisons ne figurent pas dans les comptes de la Justice (Claus, 2015). Les coûts privés représentant ce que la détention coûte au détenu et à son entourage, comme les visites coûteuses de familles, qui ajoutent une couche supplémentaire de dépenses souvent ignorée dans les calculs officiels. De plus, les coûts externes, tels que ceux liés à la perte de productivité ou à l'absentéisme au travail, sont rarement pris en compte. A cause de l'enfermement, les détenus ne peuvent plus soutenir financièrement leur famille, qui souvent être soutenue (Claus, 2015).

#### 5.4.2. Efficacité économique des maisons de détention

Claus argue que la détention selon le principe des maisons de détention n'est pas nécessairement plus chère (Claus, 2015). Une détention à petite échelle et différenciée, qui force des liens étroits avec l'encadrement pendant la réinsertion, est économique à plus long terme. En investissant suffisamment dans une bonne préparation de la réinsertion pendant la détention, on peut éviter des récidives coûteuses et améliorer la qualité de vie des détenus. En outre, les maisons de détention peuvent générer des bénéfices pour le quartier. Par exemple, une maison de détention pourrait gérer un refuge pour chiens ou un restaurant social, offrant ainsi des avantages directs à la communauté tout en réduisant les coûts associés à la détention. Cette intégration socioéconomique constitue surtout une manière concrète d'orienter la détention vers la réparation et à donner une image positive du groupe « détenus », facilitant leur réinsertion (Claus, 2015).

#### 5.4.3. Avantages et gestion des infrastructures

L'infrastructure multifonctionnelle des maisons de détention permet des formes hybrides de sécurisation et d'accompagnement, utilisables non seulement pour l'exécution de peines, mais également à d'autres fins sociales, comme l'aide à la jeunesse, les soins aux personnes âgées ou la psychiatrie (Claus, 2015). Cela rend la construction de maisons de détention multifonctionnelles plus réaliste et économiquement viable à long terme (Claus, 2015). De plus, la réduction d'échelle des maisons de détention facilite leur gestion et diminue les risques d'incidents coûteux comme les mutineries ou les incendies, nécessitant des interventions et réparations onéreuses (Claus, 2015). Les équipes d'intervention des zones de police locale sont mieux équipées pour intervenir à l'échelle d'une maison de détention que dans les grandes prisons actuelles, ce qui renforce encore l'efficacité et la rentabilité de ces structures (Claus, 2015).

## 5.5. Retours d'expérience et évaluations

Malgré les critiques, plusieurs études de cas montrent que les maisons de détention peuvent effectivement améliorer les conditions de détention et favoriser la réinsertion. La maison de transition de Malines, par exemple, a été saluée pour son approche innovante et son engagement communautaire. Un rapport a révélé que 85% des détenus participants se sentent mieux préparés à leur réinsertion grâce aux programmes offerts (Université de Liège, 2022).

Les évaluations académiques des maisons de détention montrent des résultats variés. Une étude a mis en évidence des améliorations notables dans les conditions de vie des détenus et leur accès à des services de soutien, tout en soulignant les défis liés à la mise en œuvre de programmes plus cohérents et durables sur le long terme (Université de Louvain, 2021). L'étude recommande une augmentation du soutien gouvernemental et des partenariats avec des ONG pour renforcer les programmes de réinsertion (Université de Louvain, 2021).

Hans Claus avait proposé plusieurs opportunités pour améliorer l'efficacité des maisons. Il a suggéré la mise en place d'un « moniteur de récidive intelligent », un outil qui mesurerait l'impact de la détention sur divers aspects de la vie des détenus, pas seulement sur la nouvelle criminalité (Claus, 2015). Cet outil pourrait former la base d'un instrument national de mesure de l'exécution des peines, une ressource qui n'existe pas actuellement. Claus indique que « le passage des prisons vers les maisons de détention peut être utilisé comme base de référence » pour cette initiative (Claus, 2015).

De plus, Claus souligne l'importance d'une supervision scientifique du contenu et de la guidance de la détention. Il note que, dans le domaine de la criminologie, la science et la pratique sont souvent trop séparées et devraient collaborer plus étroitement (Claus, 2015). Cette collaboration devrait être menée de manière à préserver l'indépendance de la recherche. Claus affirme que « dans le domaine de la criminologie, la science et la pratique demeurent des mondes trop séparés, alors qu'elles devraient davantage travailler ensemble » (Claus, 2015).

Pour répondre aux critiques et améliorer l'efficacité des maisons de détention, plusieurs recommandations ont été formulées. Parmi elles, l'augmentation du financement public et privé, l'amélioration des infrastructures, et la mise en place de politiques plus flexibles et centrées sur la réinsertion (Université de Louvain, 2021). En outre, l'engagement continu avec les communautés locales et la transparence dans la communication semblent essentiels pour renforcer la confiance et l'acceptation de ces établissements (Université de Louvain, 2021).

## 6. Schéma de synthèse de l'Etat de l'art

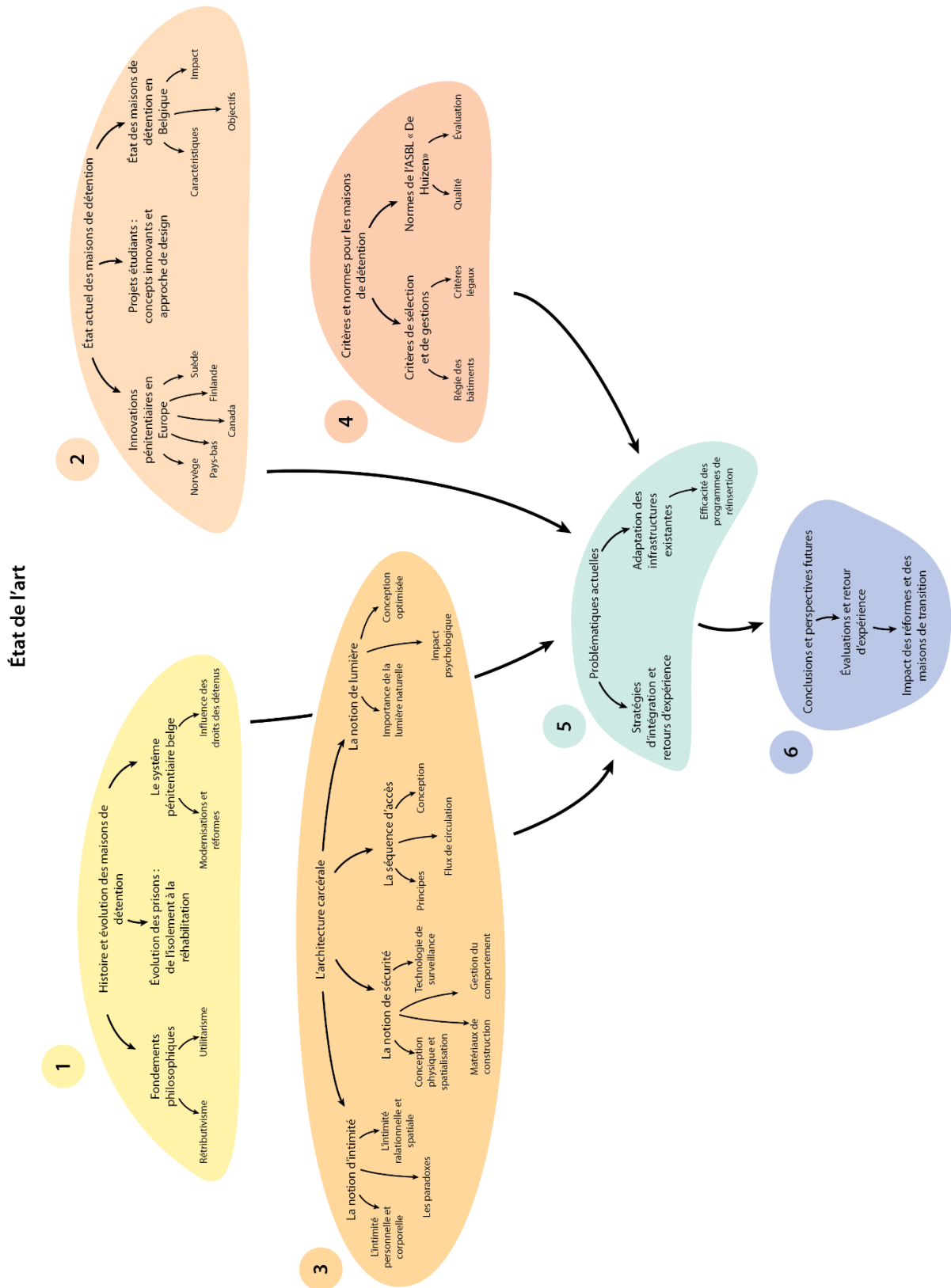


Figure 15 : Schéma de synthèse de l'Etat de l'art

## 7. Conclusion et perspectives de l'état de l'art

L'analyse de l'évolution des systèmes pénitentiaires et de la mise en œuvre des maisons de détention en Belgique révèle un changement significatif vers des approches plus humanistes et prônant la réhabilitation. Les maisons de détention, inspirées par le concept « De Huizen », représentent une tentative de répondre aux faiblesses des prisons traditionnelles, notamment en ce qui concerne la récidive et la réintégration sociale. Les exemples européens et internationaux montrent que des systèmes de détention plus ouverts et intégrés dans la communauté peuvent effectivement réduire les taux de récidive et améliorer les conditions de vie des détenus. Les études de cas analysées, notamment en Norvège et aux États-Unis, démontrent que l'intégration réussie de ces établissements repose sur une communication transparente, un engagement communautaire fort, et des programmes de soutien robustes.

Les projets étudiants et les initiatives en Belgique soulignent l'importance de la réhabilitation, de la proximité communautaire, et de la flexibilité des espaces dans la conception des maisons de détention. Cependant, plusieurs défis persistent, notamment l'acceptation par les communautés locales, les contraintes budgétaires, et l'adaptation des infrastructures existantes. Les recommandations incluent une augmentation du soutien financier, une meilleure communication avec les communautés locales, et une supervision scientifique continue pour garantir l'efficacité des programmes de réinsertion. L'adaptation des bâtiments existants en maisons de détention, bien que coûteuse et complexe, représente une opportunité de réutiliser des infrastructures tout en réduisant l'empreinte écologique.

À l'avenir, il est essentiel de poursuivre l'évaluation des maisons de détention et d'ajuster les politiques en fonction des résultats observés. L'expérience belge pourrait servir de modèle pour d'autres pays cherchant à réformer leur système pénitentiaire en mettant l'accent sur la dignité humaine et la réhabilitation. La création de comités de liaison, l'implication précoce des résidents dans le processus décisionnel, et l'augmentation du soutien gouvernemental sont des stratégies cruciales pour le succès de ces initiatives.

L'adoption d'une approche plus holistique et inclusive dans la gestion des maisons de détention pourrait non seulement améliorer les conditions de vie des détenus mais aussi renforcer le tissu social des communautés environnantes. Une collaboration plus étroite entre la science et la pratique dans le domaine de la criminologie est également indispensable pour développer des modèles de détention qui soient à la fois efficaces et humains.



## 8. Formulation des questions de recherche

La formulation des questions de recherche s'articule autour des principaux axes identifiés dans l'état de l'art, visant à approfondir la compréhension des dynamiques autour des maisons de détention. Cette section se propose d'explorer la pertinence des outils d'évaluation, les critères fondamentaux de qualité, et la comparaison de configurations spécifiques à deux maisons de détention en Belgique.

- **Pertinence des Outils d'Évaluation**

La première question de recherche examine la pertinence des outils utilisés pour mesurer la qualité des maisons de détention, notamment le « Detention-House Quality-Wheel » et la méthodologie « Choosing by Advantages ». Ces outils sont essentiels pour évaluer différents aspects de la qualité de vie des détenus, y compris la sécurité, le confort, le bien-être et l'adaptabilité des infrastructures. Il est crucial de déterminer si ces outils offrent une évaluation complète et précise des conditions de vie et des infrastructures dans les maisons de détention de Courtrai et de Forest. Cette évaluation pourra non seulement améliorer les standards de qualité mais aussi servir de référence pour d'autres projets similaires, facilitant ainsi une amélioration continue des pratiques dans le système pénitentiaire.

- **Critères Fondamentaux pour Évaluer la Qualité des Maisons de Détention**

La deuxième question de recherche vise à identifier les critères fondamentaux pour évaluer la qualité des maisons de détention, sur la base des études de cas de Courtrai et de Forest. Ces critères incluent l'adaptabilité des infrastructures, la sécurité, l'accessibilité, l'intégration sociale, la collaboration interdisciplinaire, ainsi que le confort et le bien-être des détenus. En évaluant les performances de Courtrai et de Forest selon ces critères, il est possible de déterminer quels aspects contribuent le plus à la qualité des maisons de détention. Cette analyse peut également aider à établir des normes et des directives pour la conception future de telles maisons, assurant ainsi une qualité et une cohérence optimales.

- **Comparaison de l'Efficacité des Maisons de Détention de Forest et de Courtrai**

La troisième question de recherche se concentre sur la comparaison des configurations des maisons de détention de Forest et de Courtrai pour déterminer laquelle est la plus efficace pour accomplir sa mission. Cette comparaison inclut une analyse des infrastructures, de la gestion quotidienne, des programmes de réhabilitation, et des interactions avec la communauté locale. L'objectif est de comprendre comment les différences architecturales et organisationnelles entre ces deux maisons influencent leur efficacité globale. Cette comparaison permettra de mettre en évidence les configurations les plus avantageuses et les meilleures pratiques pouvant être adoptées pour améliorer la réhabilitation et la réinsertion des détenus.

Ces questions de recherche sont conçues pour fournir des bases solides à des politiques pénitentiaires plus efficaces et humaines. Elles mettent en lumière les points forts et les axes d'amélioration des maisons de détention, contribuant ainsi à une réflexion plus large sur l'évolution nécessaire des systèmes pénitentiaires modernes.

# Méthodologie Générale

La méthodologie adoptée dans le cadre de cette recherche se base sur plusieurs méthodes qui vont être décrites ci-après. Après avoir analysé l'état de l'art, il semblait propice d'utiliser les méthodes suivantes :

1. **L'étude qualitative** : qui permet d'explorer les phénomènes sociaux et humains en analysant les expériences et les perspectives individuelles. Elle vise à décrire et à interpréter ces phénomènes dans leur contexte naturel. (Van der Maren, 1996).
2. **L'étude de cas** : se concentre sur des cas spécifiques pour comprendre en profondeur comment et pourquoi des événements particuliers surviennent. Elle explore minutieusement les dynamiques internes et les facteurs influents, offrent une perspective contextuelle détaillée et rendant compte des multiples dimensions et relations causales au sein d'un contexte réel (Yin, 2009 ; Stake, 1995).
3. **L'entretien semi-directif avec analyse thématique des données** : utilise un guide d'entretien avec des questions ouvertes pour interviewer des participants, offrant ainsi une certaine flexibilité. Cette méthode permet d'explorer divers thèmes, de confronter différents points de vue et de recueillir des données riches et détaillées pour comprendre des phénomènes complexes. (Imbert, G. 2010).
4. **Méthode d'analyse thématique de contenu** : consiste à identifier, analyser et interpréter des thèmes significatifs au sein des données qualitatives, telles que des entretiens ou des documents. Elle structure les données en thèmes pertinents, facilitant ainsi la compréhension des perceptions et expériences des participants. (Bardin, 2003).
5. **Choosing by Advantage (CBA)** : la méthode « choosing by advantage » (CBA) est une technique de prise de décision qui évalue les avantages relatifs de différentes options sur la base de critères spécifiques pondérés. En structurant le processus de décision, cette méthode permet de comparer systématiquement les maisons de détention en mettant en lumière les différences significatives et en identifiant laquelle est la plus alignée avec les idéologies et les objectifs définis.

## 1. L'étude qualitative

"Le but de la recherche qualitative est de comprendre les phénomènes sociaux en explorant les expériences, les croyances et les comportements des individus dans leur environnement naturel. Elle privilégie les contextes réels plutôt que des situations artificielles ou expérimentales, permettant ainsi une analyse riche et contextuelle des dynamiques sociales" (Mucchielli, 1996).

Définir l'étude qualitative s'avère complexe en raison de la multiplicité des approches et méthodes qui varient selon les disciplines et les domaines de recherche (Richie & Lewis, 2003). Malgré la diversité des définitions, il y a accord sur plusieurs caractéristiques essentielles : la recherche qualitative se concentre sur des données complexes à quantifier et adopte une méthode d'analyse souple, principalement inductive. Elle propose de systématiser « l'expérience de la vie quotidienne et le sens commun » (Nguyen-Duy &

Luckerhoff, 2006, p.8), mettant en avant la centralité de la subjectivité et de la réflexivité. A la différence de l'approche quantitative, l'analyse qualitative explore en profondeur le « comment » et le « pourquoi » des phénomènes, des contextes ou des expériences, cherchant à en décrire la nature ou les significations personnelles.

Elle privilégie une approche descriptive, concentrée sur les interprétations, les vécus et leur signification, et peut être appliquée à travers une variété de domaines. Les techniques principales de cette méthode, notamment l'observation, les entretiens et les focus groups, permettent de collecter des données profondes et pertinentes. L'intérêt n'est pas tant dans la quantité de données recueillies mais dans leur qualité et la richesse des informations obtenues.

Pour cette recherche, qui se propose d'examiner comment la réalité pratique des maisons de détention s'aligne avec les critères théoriques architecturaux élaborés dans des travaux précédents, l'entretien semi-dirigé ainsi que de l'étude de cas, intégrée comme une forme d'observation, ont été identifiés comme particulièrement pertinents (cfr. Infra). L'approche qualitative, à travers ces méthodes, permet une immersion dans les récits et les vécus des individus concernés, en capturant les nuances subjectives liées à leur expérience. Le recours à ces méthodes a facilité la collecte de données riches et nuancées, offrant une compréhension approfondie du sujet de l'étude. La complexité des interactions entre les normes théoriques et leur application dans les environnements des maisons de détention requiert en effet une exploration qui va au-delà de simples mesures quantitatives. Par conséquent, en associant l'entretien semi-dirigé à l'étude de cas, notre démarche qualitative embrasse la complexité et la subjectivité inhérentes à la dynamique entre la conception architecturale théorique et sa mise en œuvre pratique dans les maisons de détention.

## 2. L'étude de cas

### 2.1. Grands principes

« L'étude de cas, souvent appelée aussi plus ou moins justement « observation », est, avec l'entretien, la méthode la plus anciennement et plus fréquemment utilisée dans les « Sciences humaines cliniques » tant en ce qui concerne la pratique que la recherche. On peut dire, pour les distinguer, que « l'observation » met l'accent sur le regard jeté sur une réalité et le matériel recueilli, alors que l'« étude de cas » porte l'intérêt sur le travail d'analyse et de présentation du matériel concernant une personne en situation. » (Revault d'Allonnes, 2014)

"L'étude de cas permet une analyse approfondie d'un phénomène en utilisant diverses sources de données, y compris des documents historiques, des observations et des interviews. Elle vise à offrir une compréhension holistique et contextuelle des situations complexes en s'appuyant sur des informations multiples et variées" (Scribbr, 2020)

Dans le cadre de notre étude visant à examiner l'application des critères théoriques architecturaux des maisons de détention existantes, nous avons identifié l'étude de cas comme la méthode d'investigation la plus appropriée. En effet, celle-ci permet de fournir une analyse exhaustive et nuancée, telle que recommandée par des chercheurs renommés comme Robert K.Yin, qui définit l'étude de cas comme une exploration approfondie d'un

phénomène contemporain dans son contexte naturel, surtout lorsque la distinction entre le phénomène et son contexte n'est pas évidente (Yin, 1981). Cette méthode est particulièrement adaptée à notre recherche car elle nous permet d'appréhender de manière concrète les dynamiques à l'œuvre dans les maisons de détention, en recueillant un volume conséquent d'informations directement sur le terrain, à travers des entretiens, observations et l'analyse de documents existants.

Opter pour l'étude de cas nous autorise à plonger dans la complexité des environnements carcéraux étudiés, en reconnaissant à la fois leur singularité et les défis inhérents à la mise en application des principes architecturaux. Cette approche s'avère cruciale pour analyser des situations réelles, en offrant un cadre flexible qui accepte tant les données qualitatives que quantitatives. La distinction entre les types d'étude, les méthodes de collecte de données et les stratégies de recherche est fondamentale ; notre choix de l'étude de cas ne limite donc pas l'utilisation de méthodes de collecte de données spécifiques, mais invite à une collecte diversifiée et riche (Barlatier, 2018 ; Yin, 2003).

Dans notre contexte, l'étude de cas multiples est privilégiée pour sa capacité à englober plusieurs cas d'étude, en l'occurrence les deux maisons de détention existantes, tout en permettant une analyse comparative des pratiques architecturales théoriques et de leur concrétisation. Cette structure de recherche permet une investigation approfondie d'un phénomène spécifique, tel que l'application des critères architecturaux dans les maisons de détention, en visant à enrichir la compréhension du sujet par des apprentissages situés et ancrés dans les réalités observées.

Le choix entre une approche holistique, qui examine chaque cas comme un tout, et une approche encadrée, qui analyse plusieurs unités ou niveaux d'analyse au sein de chaque cas, dépend de l'objectif spécifique de la recherche et de la nature du phénomène étudié. Selon Yin (2014), une étude de cas encadrés comporte plusieurs sous-unités distinctes mais interconnectées au sein du même cas principal, ce qui permet d'examiner en profondeur les différentes facettes du phénomène étudié. Compte tenu de la complexité des maisons de détention et de la variété des aspects architecturaux à examiner, nous avons opté pour une approche encadrée, permettant ainsi une exploration détaillée des multiples facettes des critères architecturaux en action.

Ce choix méthodologique reflète notre engagement à comprendre en profondeur les implications pratiques des critères architecturaux dans les contextes carcéraux existants, en accordant une attention particulière aux différents acteurs impliqués, tels que les détenus, les accompagnateurs, les directeurs, ... ainsi qu'aux configurations spatiales spécifiques. La capacité de l'étude de cas à capturer la richesse des données dans leur contexte réel et à fournir des analyses comparatives détaillées nous permet d'approcher au plus près la réalité du terrain, en soulignant l'importance de cette méthode pour notre recherche.

## 2.2. Mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de notre étude de cas multiples, nous avons adopté une méthodologie rigoureuse. Tout d'abord, les deux maisons de détention ont été sélectionnées en raison de leur statut unique en Belgique, étant les seules infrastructures de ce type actuellement en fonctionnement. La collecte des données a ensuite été réalisée à travers des entretiens semi-dirigés élaborés spécifiquement pour chaque groupe d'interlocuteurs (cfr. Infra). Ces entretiens ont permis de recueillir des perspectives variées et détaillées.

Les observations directes ont été soigneusement planifiées pour obtenir une meilleure compréhension des espaces au sein des deux établissements. Une visite guidée, effectuée par les membres du personnel de chaque maison, a permis d'explorer en profondeur toutes les zones des infrastructures. Parallèlement, nous avons analysé des documents tels que les rapports d'inspection et les politiques de gestion pour saisir les intentions et les réalisations architecturales.

En outre, le questionnaire lié à la réalisation de la « Detention-House Quality-Wheel », détaillée dans la partie « Etat de l'art », a été soumis aux directrices d'établissements pour qu'elles le complètent. Nous avons tenu à leur donner le document tel quel, sans explications supplémentaires de façon à voir si celui-ci était auto-suffisant pour être complété par des acteurs internes au projet. Bien que ces réponses puissent présenter une certaine subjectivité, elles ont été prises en compte pour contribuer à la triangulation des informations et à la comparaison des deux établissements.

La triangulation des données a été essentielle pour renforcer la validité de nos résultats, en croisant les informations obtenues par entretiens, questionnaires, observations et documents. Cette approche nous a permis de comparer les différents aspects architecturaux et de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les deux maisons de détention.

### 3. L'entretien semi-dirigé

#### 3.1. Grands principes

La justification du choix de la recherche qualitative et de l'étude de cas étant établie, il est nécessaire d'expliquer les diverses méthodes de collecte de données que nous utilisons pour cette recherche. La recherche qualitative offre diverses techniques d'entretien, parmi lesquelles l'entretien dirigé, semi-dirigé, et libre dont voici les contours et objectifs :

1. L'entretien dirigé, selon Keteke & Roegiers (1996), est structuré autour de questions pré-établies posées dans un ordre déterminé. Cette méthode garantit une certaine uniformité dans la collecte de données mais peut restreindre la profondeur des réponses et la spontanéité de l'échange.
2. L'entretien libre offre, à l'opposé, un cadre ouvert où aucune question n'est fixée à l'avance, favorisant un discours fluide et continu. Si cette approche permet d'obtenir des informations qualitatives et détaillées, elle présente le risque de générer des données hétérogènes et potentiellement éloignées de l'objectif de recherche (Imbert, 2013).
3. L'entretien semi-dirigé, quant à lui, combine les avantages des deux premiers types tout en atténuant leurs inconvénients. Comme l'expliquent Brinkmann (2014) et Imbert (2010), cette méthode s'appuie sur un guide d'entretien thématique qui structure l'échange tout en laissant la place à des questions ouvertes et à la flexibilité dans le dialogue. Ce cadre semi-structuré permet au chercheur d'explorer les thèmes de recherche spécifiques tout en s'adaptant aux réponses et aux exigences uniques de chaque participant, facilitant ainsi la collecte de données riches et nuancées pertinentes pour l'étude.

Pour cette recherche sur les maisons de détention, l'entretien semi-dirigé est privilégié pour plusieurs raisons. Premièrement, il permet d'aborder de manière exhaustive les critères architecturaux théoriques tout en explorant leur application et perception dans les contextes

spécifiques des maisons de détention existantes. Deuxièmement, cette méthode favorise une interaction riche avec les participants, y compris architectes, administrateurs et utilisateurs des établissements, en capturant leurs perspectives diverses quant à la mise en œuvre des principes architecturaux dans la réalité carcérale. En outre, l'utilisation d'un guide d'entretien thématique, tel que recommandé par Brinkmann (2014), permet une analyse comparative systématique des données, en alignant étroitement la collecte d'informations avec les objectifs de recherche.

Ainsi, l'entretien semi-dirigé, avec sa flexibilité d'interaction et sa capacité à générer des données qualitatives approfondies, s'avère être la méthode la plus adaptée pour notre étude. Cette approche méthodologique, soutenue par les travaux de Brinkmann (2014) et les recommandations de Keteke & Rogiers (1996), ainsi que les pratiques analytiques proposées par Imbert (2010), offre un cadre intéressant pour explorer la complexité des critères architecturaux théoriques et leur application pratique dans les maisons de détention en fonctionnement.

### 3.2. Mise en œuvre : préparation des entretiens

Avant de mener les entretiens à proprement parler, et simultanément à notre investigation des cas d'étude et à la constitution de notre revue de littérature, nous avons élaboré des guides d'entretien spécifiques pour chaque groupe d'interlocuteurs, à savoir les directeurs d'établissement, les accompagnateurs, les détenus, la cheffe de projet, les criminologues et architectes. Nous avons veillé à ce que ces guides soient élaborés avec une grande attention au détail et à la précision, tout en garantissant une facilité de consultation rapide pendant les entretiens. Ils mettent en avant des thèmes principaux, immédiatement repérables, autour desquels nous avons formulé une série de questions ciblées. Ces questions ont été rédigées pour être neutres et compréhensibles, évitant toute ambiguïté et toute forme de biais pour les participants. Bien que la structure des guides envisage une séquence de discussion logique, reflétant un déroulement envisageable de l'entretien, elle reste modulable en fonction de l'évolution de la conversation.

Spécifiquement, bien que des guides distincts aient été conçus pour chaque catégorie d'interlocuteurs, les questions portant sur l'architecture ont été maintenues identiques pour assurer une comparabilité directe des perspectives sur ce sujet central. Cette approche a permis de personnaliser le guide en fonction des spécificités de chaque interlocuteur et du contexte du projet étudié. Malgré la personnalisation, certains thèmes et questions, en particulier ceux relatifs à l'architecture, sont restés constants à travers les guides, tandis que d'autres ont été ajustés ou exclus selon les nécessités. Pour les personnes qui fréquentent l'établissement, les questions ont été orientées sur leur expérience pratique et leur interaction quotidienne avec les espaces. En revanche, pour les personnes participant au projet de façon plus générale, les questions ont été adaptées pour explorer leur perception et les observations qu'elles peuvent faire sur l'efficacité et la fonctionnalité des installations, sans interaction directe avec les espaces. Un exemple de guide est consultable en Annexe 1

Les entretiens, réalisés avec le consentement éclairé des participants et documentés via une fiche de consentement consultable en Annexe 2, ont permis une transcription exacte pour une analyse précise. En complément de ces questions organisées par thèmes, des notes ont

été prises durant les entretiens afin de mettre en évidence des éléments clés et faciliter la consultation de passages spécifiques.

## 4. Méthode d'analyse thématique de contenu

### 4.1. Grands principes

Suite à la collecte des données via des entretiens semi-dirigés, les observations, les questionnaires et les documents, l'analyse thématique de contenu est apparue comme une méthode de choix, plébiscitée notamment par Clarke et Braun (2013) pour son application fondamentale dans l'analyse des données qualitatives. Sa capacité à s'adapter à une grande diversité de données et de sujets de recherche est soulignée par Ciesielska & Jemielniak (2018), reflétant sa polyvalence et son applicabilité étendue. Cette méthode implique plusieurs étapes clés à partir de la transcription fidèle des entretiens, selon les recommandations de Bernier et Perrault (1987), jusqu'à la génération et l'affinement de thèmes significatifs à travers un processus de codage initial et de catégorisation des données.

La transcription mot pour mot, tout en épurant les hésitations et répétitions pour une meilleure clarté (Perrault, 1987), constitue la première étape vers la création d'un corpus de référence. Cette étape de familiarisation avec les données, cruciale pour une compréhension globale des discours, est suivie d'un codage minutieux des données. Selon Andreani & Conchon (2005), le chercheur peut adopter une approche inductive, générant des thèmes directement à partir des données, ou une approche déductive, en se basant sur des thèmes prédéfinis, ce qui illustre la flexibilité de l'analyse thématique.

La détermination des unités de codage joue un rôle essentiel dans l'extraction et le codage des éléments spécifiques durant l'analyse. Cette sélection peut varier d'un segment de texte à un paragraphe entier, en fonction de l'approche méthodologique choisie, qu'elle soit inductive ou déductive (Andreani & Conchon, 2005). Notre démarche a privilégié un codage initial basé sur une analyse préalable des thèmes, avec une adaptation continue de notre grille d'analyse pour rester au plus près des données collectées. Même dans une approche déductive, il était primordial de garder la liste des thèmes ouverte pour intégrer toute nouvelle thématique émergente.

L'analyse thématique de contenu, à travers son processus rigoureux de familiarisation, de codage et de catégorisation des données, offre non seulement une structure pour dégager des thèmes significatifs mais assure également la reproductibilité et la validité de la recherche qualitative. Cette méthodologie enrichit l'analyse en permettant une exploration approfondie et nuancée des perceptions et des expériences des participants, faisant émerger des éléments précieux pour la compréhension du sujet étudié.

### 4.2. Construction de la grille d'analyse

La construction de la grille d'analyse pour notre étude sur les maisons de détention s'est déroulée en suivant une démarche méthodologique stratégique. Initialement, la grille a été

établie sur la base des recherches bibliographiques approfondies et des unités de codage définies, complétée par les unités de codage identifiées dans le guide d'entretien. Cette approche initiale a assuré que les unités clés de notre étude soient intégrées dès le départ.

Après la retranscription des enregistrements, une phase de familiarisation avec les données a suivi. Cette immersion dans les données a permis de réévaluer et d'affiner les thèmes prédéfinis, menant à la fusion de certains thèmes, au déplacement ou à la reformulation d'autres, dans le but de créer une grille d'analyse cohérente et facilement navigable.

Afin de faciliter une analyse comparative entre les différents cas d'étude, nous avons pris la décision de concevoir une grille d'analyse unique. Cette unification a impliqué des ajustements légers des libellés des thèmes pour les rendre applicables de manière transversale, garantissant ainsi que la grille puisse servir de fondement solide à une analyse globale et comparée.

Après avoir codé l'ensemble des données selon cette grille, nous avons procédé à une analyse transversale minutieuse, examinant les idées principales qui émergeaient et les mettant en relation avec le contexte de recherche et les objectifs de l'étude. Cette analyse a non seulement permis de comparer les différentes unités d'analysées au sein d'un même cas d'étude, mais aussi de les mettre en perspective à travers les différents cas étudiés.

Tableau des thèmes :

Thèmes	Source	Référence
Conception architecturale	Etat de l'art, Guide d'entretien	Yin, 2009 ; Stake, 1995 ; Guide d'entretien
Fonctionnalité des espaces	Etat de l'art	Ciesielska & Jemielniak, 2018
Confort des utilisateurs	Guide d'entretien, Etat de l'art	Braun & Clarke, 2006 ; Guide d'entretien
Gestion de l'espace	Guide d'entretien, Résultats	Guide d'entretien, Résultats
Impact sur la réinsertion	Etat de l'art, Résultats	Guide d'entretien, Résultats
Interactions sociales	Analyse des données (thématiques émergentes)	Analyse inductive
Sécurité et surveillance	Etat de l'art	Fairweather & McConville, 2000 ; Sarah Holbrouck, 2016
Interactions sociales	Analyse inductive	Analyse inductive
Satisfaction des utilisateurs	Analyse inductive	Analyse inductive
Adaptabilité des structures	Etat de l'art, Guide d'entretien	Sarah Holbrouck, 2016, Moyer&Flynn, 1975
Intégration communautaire	Etat de l'art/Constitution de la grille d'entretien	Braun & Clarke, 2006 ; Guide d'entretien

Tableau 6 : Grille d'analyse thématique



## 5. La méthodologie « Choosing by advantage »

### 5.1. Grands principes

La méthodologie Choosing by Advantages (CBA) a été développée par Jim Suhr dans les années 1990. Contrairement à d'autres processus décisionnels qui se concentrent uniquement sur les attributs des alternatives, la CBA met l'accent sur la comparaison des avantages de chaque option. Cette approche vise à apporter de la clarté et de la transparence en mettant en avant les bénéfices concrets des options envisagées.

Les concepts clés de la méthode, selon Suhr (1999), incluent :

1. Distinction entre attributs et avantages : Les attributs sont les caractéristiques ou traits d'une alternative, tandis que les avantages sont les bénéfices spécifiques découlant de ces attributs.
2. Identification es avantages absolus et comparatifs : les avantages absolus sont les bénéfices inhérents à un attribut donné, tandis que les avantages comparatifs évaluent les bénéfices relatifs par rapport aux autres alternatives disponibles.
3. Evaluation de l'importance des avantages : Cette évaluation garantit que les décisions sont fondées sur la valeur réelle et perçue de chaque option, plutôt que sur la simple présence de caractéristiques.

### 5.2. Mise en œuvre : préparation de l'analyse CBA

Pour garantir la pertinence et la rigueur de notre analyse, nous nous sommes basés sur les paramètres déterminés dans le travail de fin d'études de Claire Lekeu (2021), intitulé « Implanter une maison de détention à Liège : étude des opportunités des masterplans de rénovation urbaine ». Ces paramètres sont eux-mêmes inspirés du travail de Sarah Holbrouck.

En effet, dans son travail intitulé « Cadre d'évaluation des sites pour un projet de peine durable », Sarah Holbrouck a défini un cadre pour évaluer les sites potentiels pour des projets de détention durable. Son approche se concentre sur plusieurs paramètres clés, dont :

1. Kleinschaligheid (Petite échelle) : La mise en place de petites unités de détention, intégrées dans le tissu urbain, favorisant la réhabilitation et la réinsertion des détenus.
2. Differentiatie (Différenciation) : Chaque maison de détention est adaptée aux besoins spécifiques des détenus, avec des niveaux de sécurité et des programmes de réhabilitation variés.
3. Maatschappelijke integratie (Intégration sociale) : L'objectif est de faciliter l'intégration des détenus dans la communauté locale, réduisant ainsi la stigmatisation et améliorant les perspectives de réinsertion.

Holbrouck a utilisé une méthode appelée « think-aloud » où des participants expriment à haute voix leurs pensées pendant l'évaluation de divers projets. Cela permet de capter un large éventail de critères influençant le succès ou l'échec d'un projet de détention. Les

paramètres identifiés sont ensuite regroupés et analysés pour déterminer leur pertinence et leur poids dans le cadre de l'évaluation des sites.

Pour la mise en œuvre pratique, nous avons suivi la chronologie suivante :

1. Identification et définition des critères pertinents : Basés sur une revue de littérature et les études de cas explorées, ces critères structurent notre analyse de manière cohérente et systématique.
2. Identification et évaluation des avantages pour chaque alternative : Cette étape critique permet de déterminer comment chaque attribut des alternatives proposées peut bénéficier à l'objectif global de notre recherche.
3. Pondération des avantages : En attribuant des poids d'importance basés sur les contributions des parties prenantes et les priorités stratégiques identifiées. Cette phase est essentielle pour garantir que chaque avantage soit évalué en fonction de sa véritable valeur ajoutée.
4. Classement des alternatives selon le poids cumulé de leurs avantages : Facilitant ainsi une prise de décision transparente et objective.

L'utilisation de la méthodologie CBA dans le cadre du travail de fin d'étude de Claire Lekeu a démontré sa pertinence pour plusieurs raisons. Premièrement, elle offre un cadre structuré et clair pour comparer des alternatives complexes. Deuxièmement, en se concentrant sur les avantages, cette méthodologie permet d'aligner les intérêts des diverses parties prenantes, favorisant ainsi la construction d'un consensus solide. Finalement, cette méthode permet d'intégrer à la fois des données quantitatives et des informations qualitatives, assurant une évaluation la plus complète et nuancée possible de chaque alternative. (Surh, 1999 ; Lekeu, 2021 ; Holbrouck, 2016).

## 6. Sites et interlocuteurs sélectionnés

### 6.1. Recherches et prises de contact

Dans le cadre de notre étude sur les maisons de détention en Belgique, notre attention s'est portée sur les deux établissements actuellement en fonctionnement, à savoir ceux de Courtrai et de Forest (avril 2024). Cette sélection fut guidée par la spécificité du contexte belge où ces deux infrastructures représentent en réalité les deux seuls cas actuellement opérationnels et accessibles.

Nous avons ensuite envisagé une double stratégie pour la sélection des interviewés. D'une part, nous avons cherché à inclure des perspectives globales et externes au fonctionnement quotidien de ces établissements, en choisissant des intervenants tels que la représentante de l'Asbl « De Huizen », qui offre un point de vue externe sur les initiatives de réforme pénitentiaire et permet de comprendre l'évolution des pratiques carcérales ; un criminologue qui enrichit l'étude avec une analyse des comportements et des systèmes de réhabilitation ou encore la cheffe de projet des maisons de détention, qui fournit des renseignements plus approfondis quant à la conception et l'administration de ces établissements. D'autre part, nous avons visé à dresser un portrait comparatif de ces deux structures en sélectionnant des profils similaires au sein de chaque établissement, notamment un directeur, un accompagnateur et un détenu afin d'obtenir une vue « miroir » des opérations et des

expériences au sein de ces maisons. Chacun de ces profils permet d'apporter des témoignages directs sur la vie quotidienne, l'utilisation des lieux, les défis et succès liés à la réinsertion.

Pour la phase de recrutement des participants, plusieurs approches ont été employées. Initialement, un ancien étudiant de l'Université, maintenant employé à la Régie des bâtiments, a été contacté. Après avoir expliqué l'objet de notre recherche, celui-ci a facilité la mise en relation avec divers profils pertinents, dont notamment la cheffe de projet pour les maisons de détention. De façon complémentaire, le profil d'un criminologue a été directement consulté via le répertoire des professeurs de l'université pour la prise de contact. La collaboration avec la Régie des bâtiments a également permis d'établir des connexions essentielles avec d'autres acteurs clés, par exemple la directrice d'établissement de Courtrai. Cette dernière a joué un rôle crucial en facilitant l'accès à d'autres intervenants tels qu'un accompagnateur et un détenu, enrichissant ainsi la diversité des perspectives recueillies. En outre, une demande officielle auprès du service public fédéral justice a ouvert la voie à une interaction avec un représentant de l'administration pénitentiaire, débloquent une visite du site de Forest et la mise en contact avec les intervenants associés.

Pour chacun des intervenants ayant été contacté par mail, une explication concise et personnalisée a permis d'établir le contact. Cette démarche méthodique et stratégique dans le choix et le recrutement des intervenants a permis de bâtir une base solide pour notre recherche, en garantissant une représentation équilibrée et approfondie des différentes facettes des maisons de détention étudiées. En associant des vues internes et externes au fonctionnement des établissements, l'étude vise à capturer une image complète et nuancée des dynamiques à l'œuvre dans le contexte spécifique des maisons de détention.

## 6.2. Cas d'étude choisis

Notre sélection des cas d'étude a été directement influencée par le contexte unique du pays, où seulement deux établissements sont actuellement en fonctionnement : les maisons de détention de Courtrai et de Forest. Cette particularité a simplifié notre choix, nous orientant naturellement vers ces deux infrastructures pour notre étude. Ce critère de sélection, basé sur l'unicité et la fonctionnalité actuelle de ces maisons de détention, nous a permis de cibler précisément les lieux d'intérêt pour notre recherche, garantissant ainsi que notre étude soit ancrée dans le contexte contemporain et pertinent pour les enjeux actuels du système carcéral belge.

Cette sélection conjuguée à une méthodologie rigoureuse dans l'identification et le recrutement des participants, a posé les bases d'une étude approfondie et nuancée des expériences et des perceptions liées au fonctionnement de ces maisons de détention.

	Cas d'étude 1	Cas d'étude 2
Nom du projet utilisé	Courtrai	Forest
Date mise en fonctionnement	Septembre 2022	Juin 2023
Lieu	Flandre-Occidentale	Bruxelles
Capacité	57 places	57 places
Interlocuteurs interviewés	Colpaert Petra Détenu (anonyme)	Cartelle Carine Accompagnateur (anonyme) Détenu (anonyme)

Tableau 7 : Récapitulatif des cas d'étude de maisons de détention en Belgique

## 7. Schéma de synthèse de la méthodologie

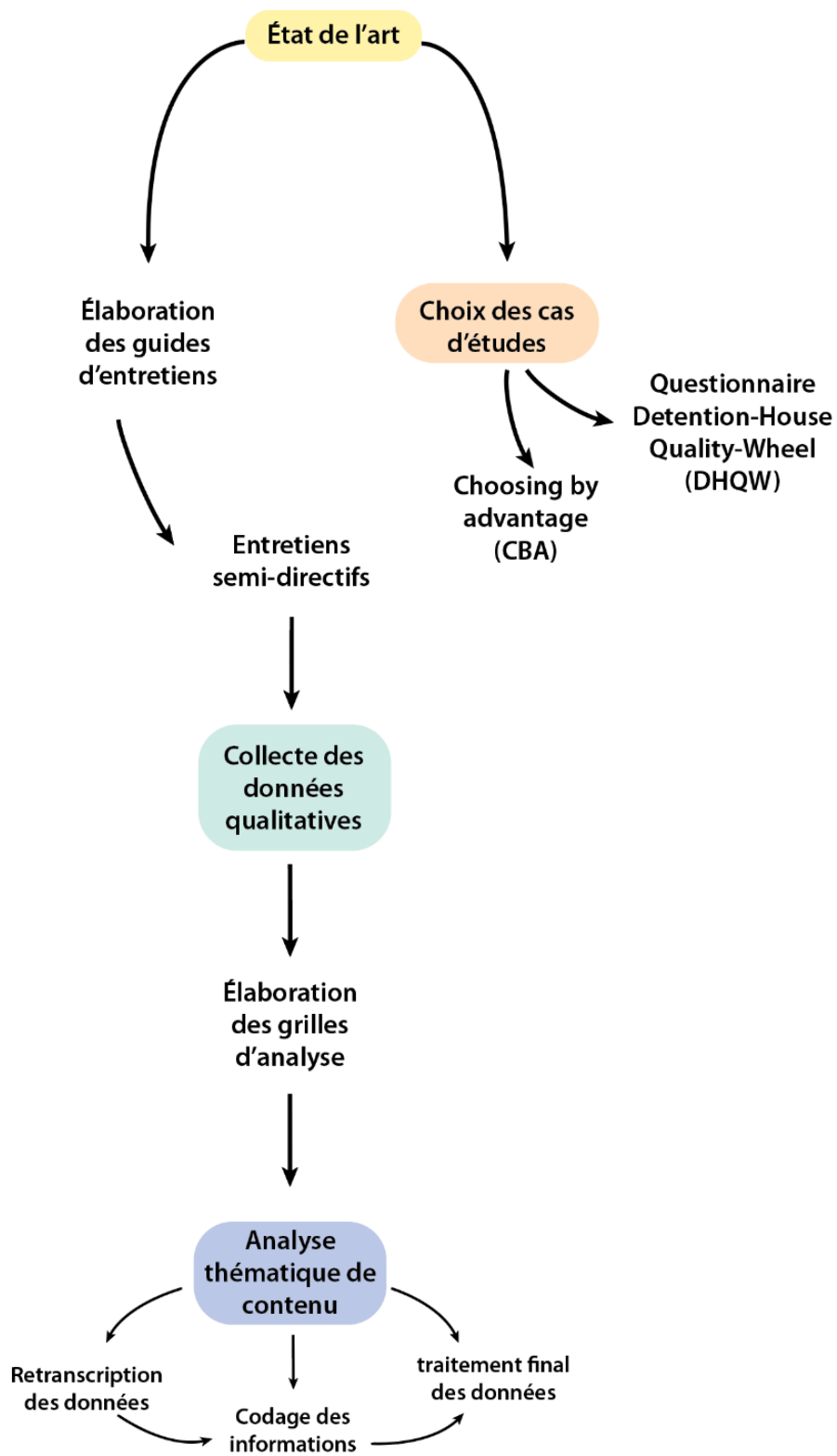


Figure 16 : Schéma de synthèse de la méthodologie

# Résultats

Cette section vise à présenter et analyser les données collectées dans le cadre de notre étude sur les maisons de détention, en particulier celles de Courtrai et de Forest. En s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, nous avons structuré cette analyse en plusieurs étapes clés pour garantir une compréhension complète et détaillée des performances et des pratiques observées dans ces établissements.

Pour analyser l'ensemble nous allons le décortiquer de la façon suivante :

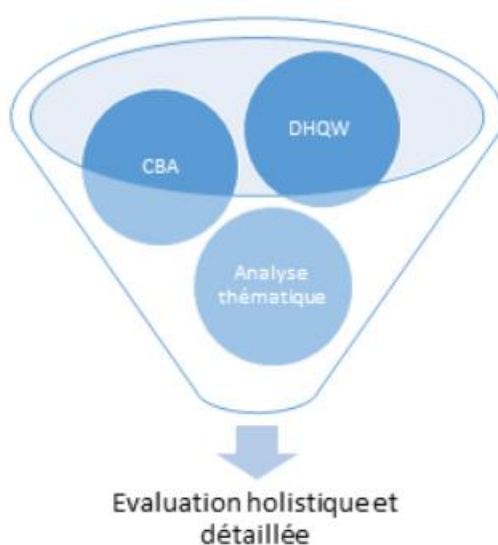


Figure 18 : Schéma de l'analyse générale

## 1. Présentation et analyse des résultats des questionnaires DHQW

Les questionnaires fournis aux directrices des maisons de détention de Courtrai et de Forest constituent la première phase de notre analyse. Utilisant le cadre de la « Detention-House Quality-Wheel » dont l'utilisation est détaillée dans la partie 4.3.1. De l'état de l'art, ces questionnaires visent à évaluer divers aspects de la qualité des installations et des pratiques opérationnelles du point de vue de l'asbl De Huizen. Les critères de cette évaluation incluent, entre autres, la sécurité, le bien-être des détenus, la fonctionnalité des espaces, et l'adaptabilité des infrastructures. Les résultats obtenus, bien que parfois subjectifs, fourniront une base solide pour comparer les deux sites et avoir une première identification des points forts et des domaines qui nécessitent possiblement une amélioration.

## 2. Application de la Méthode « Choosing by Advantage »

Pour comparer systématiquement les deux maisons de détention, nous avons appliqué la méthode « Choosing by advantage » (CBA). Cette méthode est explicitée dans la partie 4.3.4. de l'état de l'art, elle permet de structurer la prise de décision en évaluant les avantages relatifs de chaque option sur la base des critères spécifiques et pondérés, en l'occurrence ici elle nous permet de comparer les deux sites et de voir lequel est le plus en phase avec les idées de l'ASBL. En utilisant cette approche, nous visons à fournir une analyse comparative rigoureuse qui met en lumière les différences significatives entre Courtrai et Forest, tout en tenant compte des spécificités contextuelles de chaque établissement.

3. Analyse thématique des critères architecturaux et pratique des maisons de détention  
La dernière phase de notre analyse se concentre sur une exploration thématique approfondie des pratiques observées et des critères théoriques. Nous avons identifié cinq grands thèmes pour structurer cette analyse comparative :

- Accessibilité et intégration urbaine des bâtiments

Ce thème explore comment les maisons de détention s'intègrent dans leur environnement urbain et sont accessibles aux visiteurs et au personnel. L'analyse se concentre sur l'emplacement des bâtiments, leur proximité avec les services essentiels et les infrastructures de transport, ainsi que l'impact visuel et social sur le voisinage.

- Sécurité et ouverture

Ce thème évalue l'équilibre entre les mesures de sécurité nécessaires pour prévenir les incidents et garantir la sécurité du personnel et des détenus, et l'ouverture requise pour favoriser la réhabilitation. L'accent est mis sur l'organisation des espaces, les dispositifs de sécurité, et la manière dont ces éléments influencent la réinsertion des détenus.

- Caractéristiques architecturales et environnementales

Nous nous intéressons ici à l'importance des éléments architecturaux et environnementaux pour la bien-être et la réinsertion des détenus. Il inclut l'étude de la lumière naturelle, des espaces communs, de la personnalisation des espaces individuels, et de l'adaptation des structures aux besoins spécifiques des différents groupes de détenus.

- Collaboration interdisciplinaire

Ce thème souligne l'importance de la collaboration entre les différents acteurs des projets, tels que les criminologues, les architectes et les administrateurs pénitentiaires. Cette collaboration est essentielle pour concevoir des infrastructures qui répondent aux besoins sécuritaires, opérationnels et de réinsertion des détenus.

- Programme de réinsertion

Mise en avant de l'importance des programmes éducatifs, culturels et sportifs intégrés pour préparer les détenus à leur retour dans la société. L'analyse inclut l'évaluation de la flexibilité et de l'adaptation des programmes aux besoins individuels des détenus ainsi que l'intégration de ces programmes dans l'architecture des maisons de détention pour maximiser leur efficacité et leur impact sur la réhabilitation.

## 1. Présentation des sites

Les maisons de détention de Courtrai et de Forest représentent deux approches distinctes mais complémentaires de l'adaptation des infrastructures pénitentiaires belges pour favoriser la réinsertion sociale. Ces deux établissements, bien que similaires en termes de capacité, présentent des configurations et des agencements spécifiques adaptés à leurs contextes respectifs. Cette présentation vise à expliquer et comparer ces deux sites en termes de structure, de fonctionnalité des espaces, de confort des utilisateurs, de gestion de l'espace, et d'impact sur la réinsertion. Des illustrations et des schémas seront proposés pour mieux visualiser ces différences et comprendre l'organisation spatiale et les caractéristiques de chaque établissement.

## 1.1. Maison de détention de Courtrai

La maison de détention de Courtrai est située au 1, Sint-Denijseweg, 8500 Courtrai. Ce site se trouve dans un quartier résidentiel paisible à la périphérie de la ville, caractérisé par une mixité de logements individuels, d'institutions publiques et d'espaces verts. L'ancien site de la maison de repos de Lichtendal se trouve dans une ambiance calme et verdoyante. Le quartier est bien desservi par les transports en commun, facilitant l'accès pour les familles et les visiteurs.

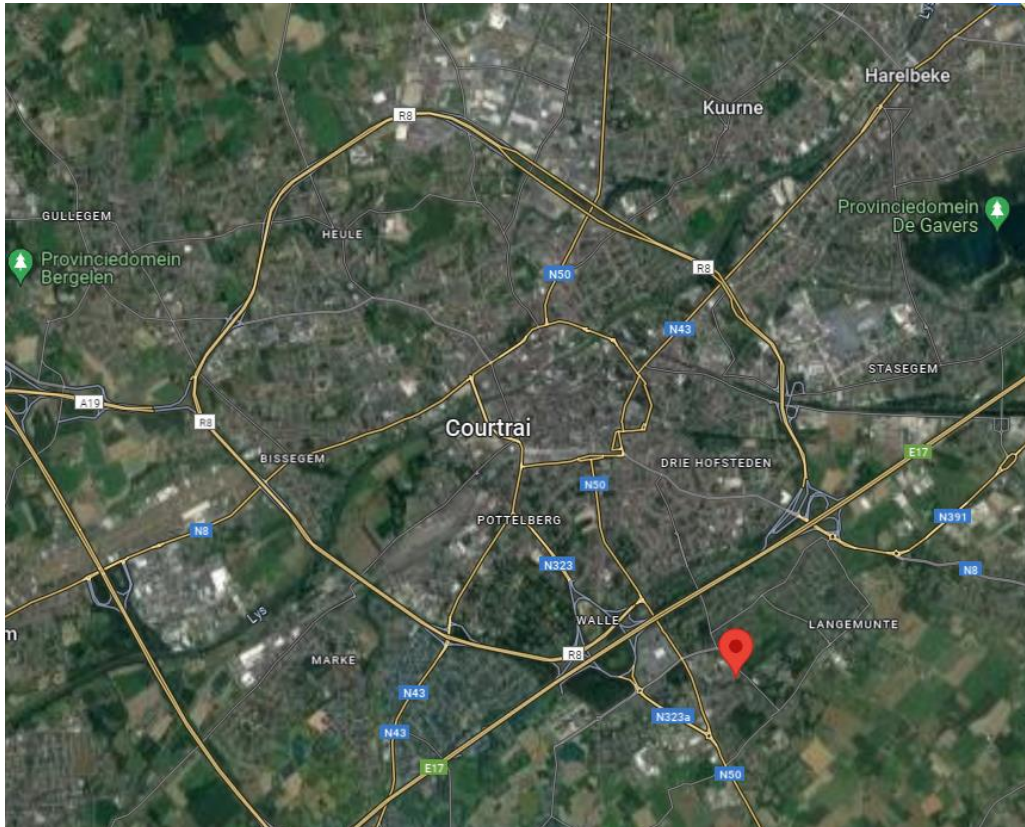


Figure 19 : Carte de l'emplacement de la maison de détention de Courtrai (Source : Google maps, 2024)

Inaugurée en septembre 2022, la maison de détention de Courtrai est la première installation de ce genre en Belgique. Située sur l'ancien site de la maison de repos de Lichtendal, cette structure a une capacité maximale de 57 détenus, bien qu'elle n'en accueille actuellement qu'une trentaine.





Figure 20 et 21 : Façades de la maison de détention de Courtrai (Source : belgium.be et 7sur7.be)

L'organisation spatiale générale du bâtiment est décrite dans le schéma suivant, que nous avons réalisé à partir de notre visite guidée du site. En raison de la confidentialité des plans officiels, nous n'avons pas pu y accéder.

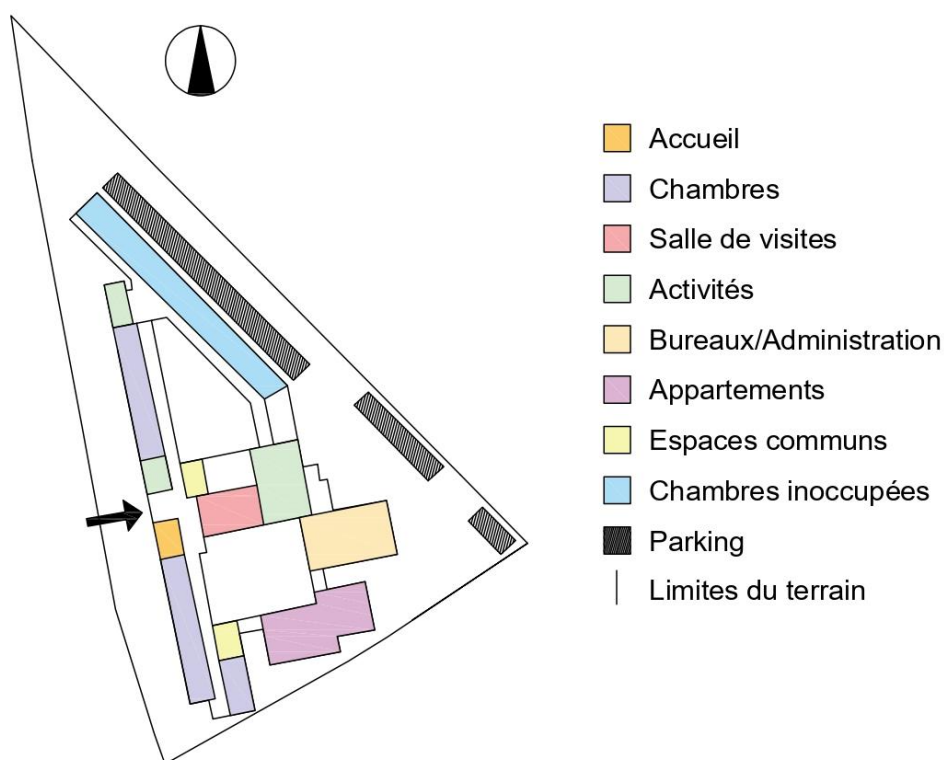


Figure 22 : Schéma de l'organisation spatiale de la maison de détention de Courtrai

Le bâtiment, occupant une superficie totale de 4967,5 m<sup>2</sup>, il est organisé en petits groupes de vie appelés « unités » qui n'excèdent pas 12 personnes. Chaque unité dispose d'un espace comprenant les installations suivantes : une cuisine commune, un espace dinatoire commun et un espace de salon télévision. Une aile du bâtiment est dédiée à l'administration, tandis qu'une autre partie est constituée de petits appartements pour des détenus aux profils particuliers. L'ensemble du bâtiment est réparti sur deux niveaux.



Figure 23 et 24 : Photographies de l'espace commun de la maison de détention de Courtrai (Source : images prises lors de la visite, 2024)

L'infrastructure de Courtrai s'articule autour de deux cours extérieures principales, permettant aux résidents de se rendre librement dans les espaces extérieurs sans surveillance supplémentaire. La disposition des bâtiments forme une configuration qui permet un accès facile et sécurisé aux espaces extérieurs.



Figure 25 : Photographie d'un des espaces extérieurs de la maison de détention de Courtrai (Source : images prises lors de la visite, 2024)

Des installations complémentaires, telles qu'une salle de musculation et des zones d'activités collectives, visent à faciliter la formation et l'occupation dans le but de promouvoir la réinsertion.

Le bâtiment est loué par la Régie des bâtiments à l'Etat belge pour une durée déterminée, c'est-à-dire jusqu'en 2027, comme l'a expliqué Laurence Nibelle, cheffe de projet des maisons de détention. La maison de détention de Courtrai offre une ambiance conviviale et intime avec des espaces communs à échelle humaine.

## 1.2. Maison de détention de Forest



Figure 26 et 27 : Façades de la maison de détention de Forest (Source : Régie des bâtiments, 2023)

La maison de détention de Forest est située au 42, rue Berkendael, 1190 Forest, Bruxelles. Ce site se trouve dans un quartier urbain densément peuplé, caractérisé par une forte présence de bâtiments résidentiels, de commerces et de services publics. Le quartier est animé et bénéficie d'une infrastructure de transport bien développée, incluant des lignes de tramway et de bus, ainsi que des connexions faciles vers le centre-ville de Bruxelles. La proximité de services urbains et d'infrastructures de transport facilite le maintien des liens sociaux, ce qui est prôné pour la réinsertion des détenus.

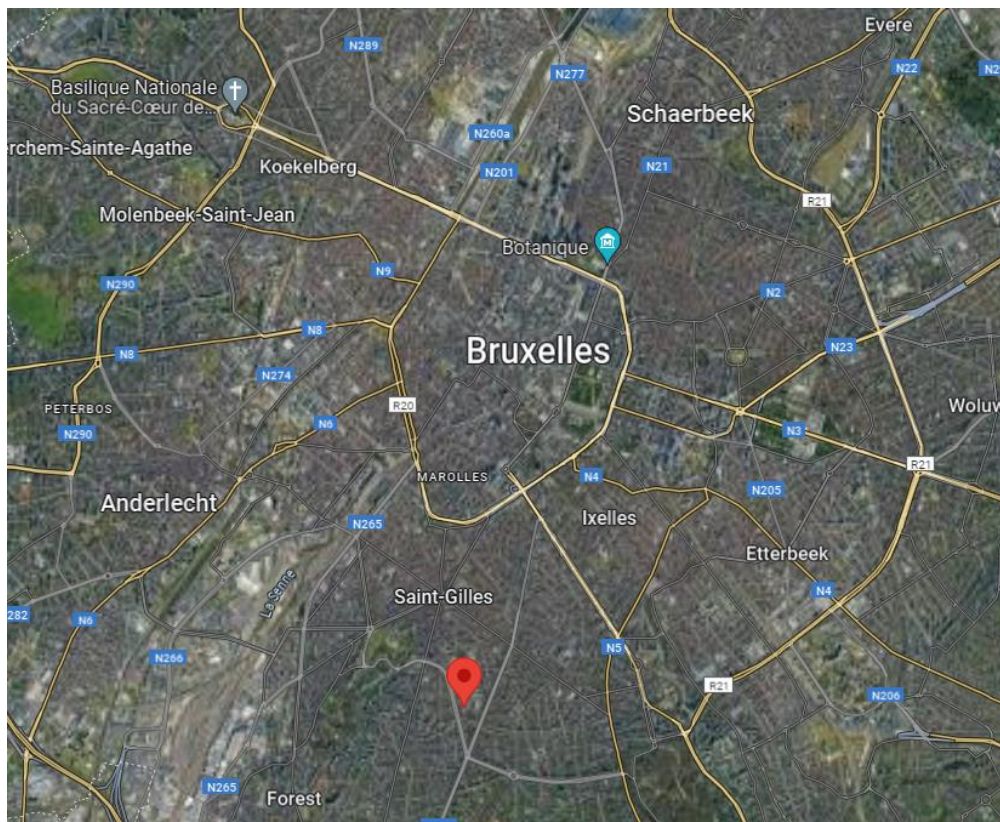


Figure 28 : Carte de l'emplacement de la maison de détention de Forest (Source : Google Maps, 2024)

La maison de détention a été ici mise en place dans un ancien complexe de prison pour femmes, les dernières détenues ont été transférées à la prison de Haren durant le mois de novembre 2022.

L'organisation spatiale du bâtiment s'articule comme suit, entourée par un mur d'enceinte qui sécurise tout le site.

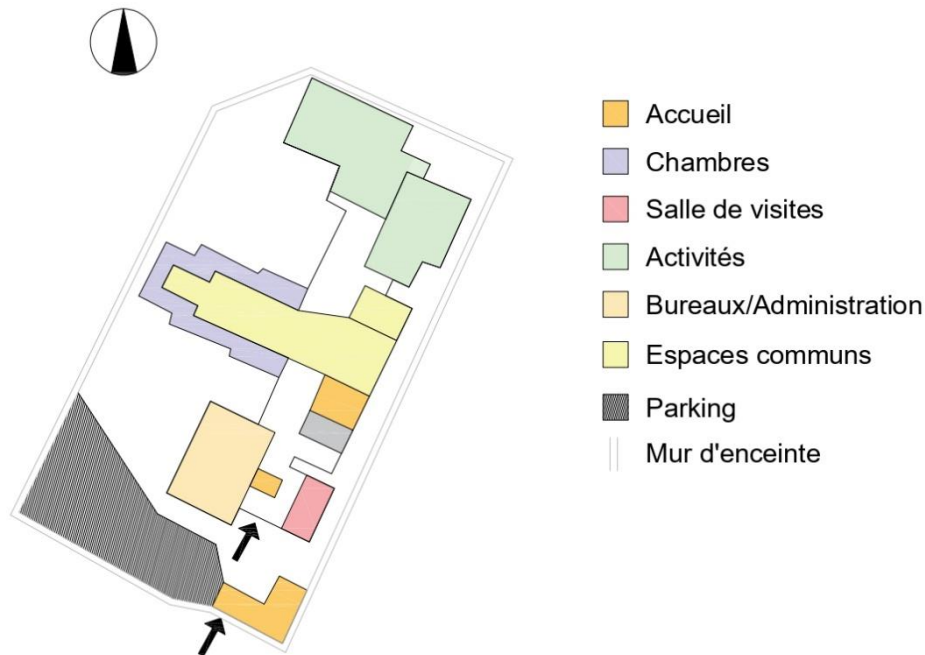


Figure 29 : Schéma de l'organisation spatiale de la maison de détention de Courtrai

L'établissement de Forest, avec une capacité totale de 57 places, n'est pas non plus complètement occupée. L'agencement de l'espace se fait sur trois niveaux, chaque niveau constituant une unité distincte accueillant chacune 19 résidents. Les chambres sont disposées autour d'un large espace commun à chaque étage, comprenant une cuisine, un espace dinatoire, un espace de salon télévision et des activités comme des tables de ping-pong par exemple.



Figure 30 : Espace commun de la maison de détention de Forest non-meublé (Source : Régie des bâtiments, 2023)

Forest dispose de larges installations dédiées aux activités des détenus, le bâtiment contient en effet une salle omnisport, une salle de musculation, un endroit dédié au spinning, une bibliothèque, une salle de musique, ....



Figure 31 : Terrain multisport intérieur de la maison de détention de Forest (Source : Régie des bâtiments, 2023)

Pour que les locaux soient conformes à leur nouvelle utilisation, plusieurs rénovations et/ou adaptations ont été réalisées ; citons par exemple : le démontage et évacuation des grillages extérieurs des fenêtres, l'aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, l'aménagement des cuisines, etc. Le propriétaire du bâtiment est l'état belge et c'est toujours la régie des bâtiments qui en est locataire.

## 2. Questionnaire « Detention-House Quality-Wheel »

Dans le cadre de notre étude comparative des maisons de détention de Forest et Courtrai, nous avons utilisé plusieurs outils méthodologiques pour obtenir une évaluation complète et nuancée de ces établissements. Parmi ces outils, la « Detention-House Quality Wheel » DHQW occupe une place centrale, permettant une évaluation qualitative détaillée. Pour tester la clarté et la fluidité du questionnaire DQQW, nous l'avons distribué aux directrices d'établissement sans fournir d'explications supplémentaires. Notamment, pour la directrice de Forest, qui est francophone, l'intégralité du questionnaire a été traduite en français. Cette traduction peut potentiellement entraîner des difficultés de compréhension, car certaines nuances et formulations spécifiques peuvent se perdre ou se modifier lors du changement de langue. L'objectif de cette approche était d'évaluer si le questionnaire était suffisamment intuitif pour être compris et rempli de manière autonome par les répondants, et de vérifier si les questions étaient formulées de manière à permettre une compréhension immédiate et sans ambiguïté.

En donnant le questionnaire DHQW aux directrices de Forest et Courtrai, nous avons cherché à recueillir des réponses basées sur leur connaissance approfondie et leur expérience directe de la gestion de leur établissement. Cette méthode permet de capturer des perspectives bien informées et détaillées sur des critères comme la sécurité, le bien-être des détenus, et la durabilité des infrastructures. Toutefois, il est important de noter que cette proximité avec leur établissement peut influencer les réponses. Les directrices, en tant que

gestionnaires impliquées et investies dans l'amélioration continue de leurs établissements, peuvent avoir des biais intrinsèques. Elles peuvent être tentées de mettre en avant les points forts de leur gestion et de minimiser les faiblesses perçues, ce qui pourrait colorer le résultat.

Le fait que les directrices évaluent leur propre établissement introduit une dimension subjective qui, bien que précieuse, doit être interprétée avec prudence. Cette subjectivité n'est pas nécessairement négative, mais c'est à prendre en compte pour comprendre pleinement les résultats obtenus.

En analysant les résultats du questionnaire DHQW, nous devons donc considérer ces biais potentiels tout en appréciant la profondeur des informations fournies. Les réponses des directrices offrent une base qualitative riche, permettant de mieux comprendre les aspects clés de la gestion d'une maison de détention et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations. Cette analyse préliminaire, bien que colorée par les perspectives internes, contribue à dresser un portrait détaillé des établissements de Courtrai et de Forest, en soulignant à la fois leurs réussites et les défis persistants.

## 2.1. Tableau comparatif des réponses

Le tableau comparatif des réponses au questionnaire est organisé pour faciliter une analyse claire et détaillée des réponses des directrices des maisons de détention de Forest et de Courtrai. Voici comment le tableau est structuré :

- **Thèmes** : Cette colonne reprend les grandes catégories d'évaluation abordées dans le questionnaire DHQW (par exemple : petite échelle, différenciation, proximité, ...)
- **Critères** : Cette colonne liste les sous-catégories spécifiques évaluées dans chaque thème (par exemple : absence de barreaux aux fenêtres, capacité totale de l'établissement, ...)

Les deux colonnes suivantes indiquent les points attribués par les deux directrices d'établissements :

- **Forest** (Directrice de l'établissement : Carine Cartelle) : La colonne indique le nombre de point (1 ou 0) attribué à chaque catégorie, pour donner un score global au thème (1 à 4 points)
- **Courtrai** (Directrice de l'établissement : Petra Colpaert) : Fonctionnement identique que pour Forest.

Les deux dernières colonnes contiennent les commentaires et remarques spécifiques éventuels des directrices sur chaque critère évalué.

Thèmes	Critères	Forest	Courtrai
Petite échelle			
Echelle	Capacité totale de l'établissement	57	57
	Total	2	2
Groupe de vie	Capacité maximale d'un groupe de vie	19	12
	Total	2	4
Expérience d'espace	Atmosphère domestique de l'entrée	0	1

	Dimensions espaces de circulation	0	1
	Structure organique de plan au sol	0	1
	Absence de barreaux ou murs d'enceinte	0	1
	Total	0	4
<b>Différenciation</b>			
Plan de solution	Elaboré au début de la détention et indique date de libération	1	1
	Décrit situation juridique, les verdicts et les faits ainsi que situation actuelle et étapes à suivre	1	1
	Inclut le plan de détention complet	0*	1
	Comprend un plan de réinsertion	0*	1
	Total	2	4
Plan personnel et d'accompagnement	Uniquement un gardien ou un portier présent par maison	0	1
	Les autres membres du personnel sont des accompagnateurs résidentiels et des conseillers de plan	0	1
	Une formation adaptée et un processus de sélection sont prévus pour les accompagnateurs	1	1
	Les accompagnateurs recrutés dans la société civile sont engagés	1	1
	Total	2	4
Régime (si une des réponses n'est pas validée = 0)	Possibilité en autant de groupes cibles que de régimes existants et gérer de manière flexible.	0*	1
	Un programme personnalisé est prévu pour chaque groupe cible.	1	1
	Total	0	4
Sécurité	Possibilité de fournir une sécurité adaptée, tant physique qu'électronique pour chaque groupe cible.	1	1
	Total	4	4
<b>Proximité</b>			
Intégration dans le voisinage	Etablissement situé dans une ville, centre de village ou proximité avec infrastructures importantes	1	1
	Emploi de personnel résidant à proximité immédiate	1	1
	Présence d'une zone tampon entre l'espace public et l'espace privé	1	0
	Possibilité de préserver la vie privée et l'anonymat	1	1
	Total	4	3
Interaction avec le voisinage	Mise à disposition d'infrastructures aux détenus par la communauté	1	1
	Mise à disposition d'infrastructures à la communauté par la maison de détention	1	0
	Offre de service et de travail aux détenus par la communauté	1	1
	Offre de service et de travail à la communauté par les détenus	0	1
	Total	3	3
Accessibilité	La distance à l'arrêt de bus/tram/train le plus proche < 4500m	1	1

	La distance jusqu'à la gare secondaire <200m ou gare principale <5000m	0	1
	Fréquence : plus d'une ligne de transports en commun par heure	1	1
	Bonne accessibilité en voiture : connexion facile aux routes principales	1	1
Total		3	4
<b>Individu</b>			
Responsabilité	Le détenu est seul ou avec co-résidents responsable des tâches ménagères	1	1
	Le détenu peut subvenir à ses besoins en travaillant et gagnant de l'argent	1	1
	L'auto-discipline est encouragée	1	1
	Le détenu a possibilité de contribuer à la société	1	1
Total		4	4
Occupation des chambres	Les chambres sont individuelles et avec salle de bain privée ?	Oui, sans sdb	Non
Total		3	0
<b>Programme</b>			
Soin/surveillance	L'hébergement dans la maison de détention et ses environs permet toutes les formes de soins possibles	0	1
	Un nombre suffisant de services d'aide et de soins proposés tant par l'établissement que par l'environnement	0	1
Total		0	4
Travail	L'hébergement dans la maison permet à chaque détenu de réaliser un travail significatif et adapté	1	1
	Les détenus ont la possibilité de s'occuper des tâches ménagères et entretien du bâtiment	1	1
	Les détenus ont la possibilité d'effectuer des travaux bénéficiant directement à l'environnement immédiat	0	1
	Les détenus ont la possibilité de réaliser des travaux reconnus dans le cadre d'une formation professionnelle certifiée	1	1
Total		3	4
Education	L'hébergement dans la maison de détention permet toutes formes d'éducation possibles	1	1
	Il existe une offre suffisamment large de formations dans l'environnement qui peuvent être suivies dans la maison ou proche de celle-ci	1	1
Total		4	4
Sport et détente	Des possibilités de sport en intérieur et en extérieur sont prévues dans ou proche de la maison	1	1
	Des opportunités culturelles sont disponibles dans ou proche de la maison	1	1
Total		4	4
<b>Caractéristiques déterminées par la conception</b>			
Sécurité	Intégrant subtilement les mesures de sécurité en trouvant un équilibre entre les mesures de sécurité physiques et électroniques	1	1

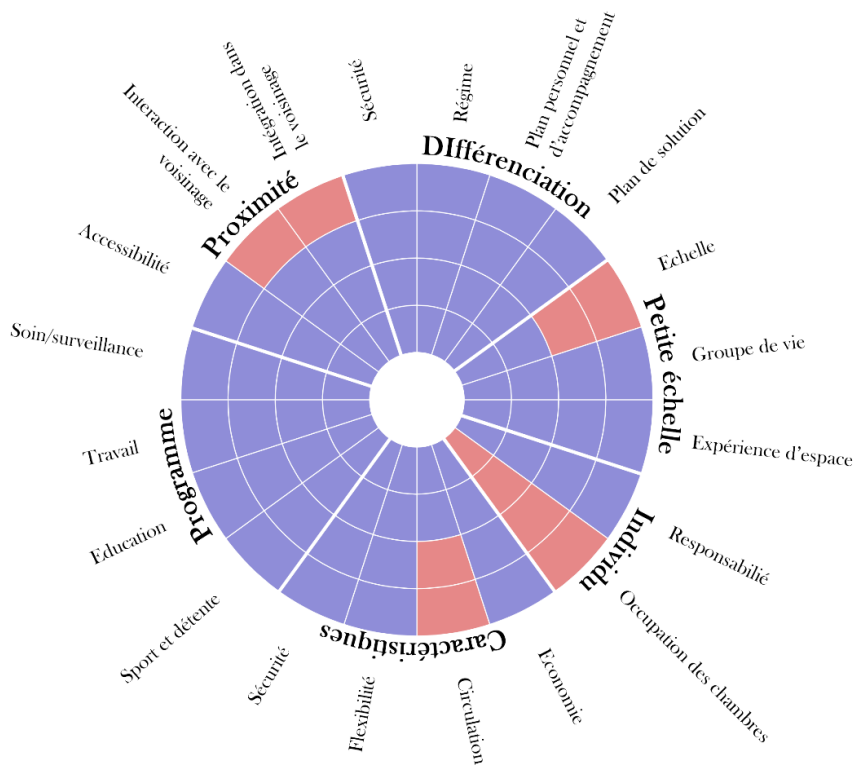
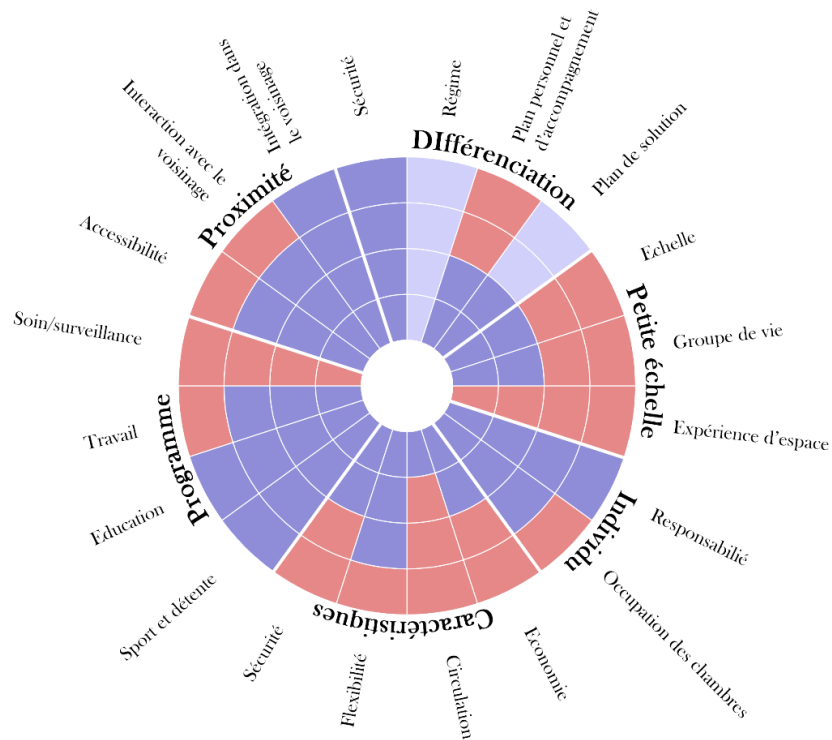


	Utilisant des éléments de sécurité naturels, quotidiens ou déjà présents	0	1
Total		2	4
Flexibilité	Construction flexible : plateau vide avec des cloisons flexibles et/ou éléments préfabriqués et/ou unités modulaires	0	1
	Utilisation double de l'espace ou horaires doubles	1	1
	Plusieurs accès disponibles	1	1
	Différents conduits de circulation présents	1	1
Total		3	4
Circulation	Surface de circulation par résident sans fonction supplémentaire <5,9m <sup>2</sup>	0	0
	Surface de circulation par résident sans fonction supplémentaire <3,4m <sup>2</sup>	0	0
	La circulation est rendue superflue en reliant directement les espaces entre eux ou en attribuant une fonction à l'espace de circulation	0	1
	La hauteur des espaces de circulation ne dépasse pas 3m	1	1
Total		1	2
Economie	Investissement dans un emplacement durable	1	1
	Investissement dans un emplacement flexible et durable	0	1
Total		2	4
<b>TOTAL DES POINTS</b>		<b>48/80</b>	<b>70/80</b>

Tableau 8 : Réponses et points attribués au questionnaire DHQW par les directrices d'établissement

Une fois les résultats analysés, nous pouvons procéder à la création des diagrammes « Detention-House Quality-Wheel » qui offrent une représentation visuelle claire et détaillée des forces et des faiblesses de chacun des deux projets, en alignement avec la vision de l'asbl De Huizen. Ces diagrammes permettront de mettre en lumière les aspects où chaque projet se distingue et où il pourrait potentiellement nécessiter des améliorations, facilitant ainsi une comparaison objective.

## 2.2. Diagrammes DHQW



Nous avons respectivement représenté les résultats pour la maison de détention de Forest et celle de Courtrai. Visuellement, les deux diagrammes montrent des différences notables et significatives. A première vue, il pourrait sembler que la maison de détention de Courtrai surpasse largement celle de Forest, il est important de nuancer cette impression initiale.

Afin de fournir une évaluation plus précise et équilibrée, nous procéderons à une analyse détaillée par grands thèmes. Cette approche nous permettra de relever et d'examiner de manière approfondie les différences ainsi que les convergences entre les deux établissements. En analysant les résultats par catégories spécifiques, nous pourrons identifier les domaines dans lesquels chaque maison de détention possède des points forts et ceux où des améliorations sont potentiellement nécessaires.

### 2.2.1. Petite échelle

En ce qui concerne la petite échelle, la maison de détention de Forest semble très désavantagée par rapport à celle de Courtrai. En effet, la majorité des points de cette section sont représentés en rouge. Cela s'explique par le fait que, dans la pratique, les maisons de détention comptent entre 20 et 60 détenus, alors que la vision de l'ASBL De Huizen vise des établissements accueillants jusqu'à 30 détenus. Sur ce point, les deux maisons ne comptabilisent donc que 2 points sur 4, mais cela n'est pas de leur ressort, étant donné que c'est une décision ministérielle qui détermine le nombre de détenus dans chaque établissement.

Pour les groupes de vie, la maison de détention de Forest est divisée en trois plateaux, chacun comportant 19 places et représentant un groupe de vie distinct. A Courtrai, les résidents sont également organisés en groupes de vie, mais avec un maximum de 12 personnes par groupe, répartis par étage et par zone du bâtiment. La vision de l'ASBL De Huizen exige un maximum de 12 personnes par groupe de vie pour obtenir un score optimal. Cette configuration favoriserait des interactions sociales plus intimes et une meilleure supervision. Ici, seule la maison de Courtrai répond pleinement à ce critère.

Enfin, pour l'expérience de l'espace, ce qui est requis est une articulation de l'espace et une utilisation de celui-ci à une échelle « à taille humaine ». Toutefois, en ce qui concerne Forest, l'établissement étant anciennement une prison pour femmes, le plan brut de l'infrastructure reste inchangé. Les longs couloirs, l'accueil fonctionnel et non personnel, le plan au sol rigide et structuré, ainsi que le mur d'enceinte entourant le bâtiment sont des éléments hérités de son ancienne fonction. Les barreaux ont été retirés des fenêtres, mais le caractère institutionnel persiste. Par conséquent, l'infrastructure de Forest ne remporte aucun point, en raison de son ancienne fonction et de la rigidité de sa construction.

En revanche, à Courtrai, le bâtiment était anciennement une maison de repos, ce qui confère une ambiance générale très différente. Il n'y a ni mur d'enceinte ni barreaux aux fenêtres, ce qui réduit la perception de confinement et de coercition. L'accueil est à échelle humaine, le plan au sol est plus libre, et les circulations sont tournées vers l'extérieur, avec des fonctions supplémentaires dans celles-ci qui permettent de s'installer, de lire et de se détendre.

### 2.2.2. Différenciation

Pour la différenciation, les résultats des deux maisons de détention diffèrent de manière significative. A Forest, la directrice n'a pas pu valider certains aspects du plan de solution. Notamment les points suivants :

- Le plan de solution inclut un plan de détention complet, c'est-à-dire un plan temporel montrant une évolution en termes de sécurité, de régime et de traitement.
- Le plan de solution comprend un plan de réinsertion.

Utilisant un vocabulaire différent en français et n'étant pas sûre de pouvoir valider ces points, elle a préféré ne pas les cocher et a indiqué qu'il serait nécessaire de fournir des explications supplémentaires pour clarifier certains aspects. Cette hésitation a impacté la capacité de Forest à obtenir un score complet dans cette catégorie.

En ce qui concerne le plan personnel et d'accompagnement, la maison de détention de Courtrai remplit, de l'avis de sa directrice, tous les critères, ce qui n'est pas le cas de Forest. A Forest, il n'y a pas de gardien ou de portier unique ; plusieurs personnes se partagent ce rôle, et tous les membres du personnel ne sont pas nécessairement des accompagnateurs résidentiels ou des conseillers de plan.

Pour la partie « régime », les critères étaient évalués de manière binaire : soit tous les points étaient validés, soit aucun point n'était obtenu. A Forest, une des réponses n'a pas été fournie car la directrice n'était à nouveau pas sûre de comprendre la tournure suivante :

- Il est possible de diviser en autant de groupes cibles que de régimes existants et de gérer de manière flexible. Ces groupes cibles doivent être capables de fonctionner de manière autonome.

Une explication plus détaillée de ce critère aurait pu aider à une meilleure compréhension et potentiellement améliorer le score de Forest.

A propos de la sécurité, les deux établissements remplissent tous les critères selon leur gérante, offrant la possibilité de fournir une sécurité adaptée, tant électronique que physique, grâce à la présence de membres du personnel.

### 2.2.3. Proximité

La catégorie de proximité affiche un nombre total de points similaires pour les deux établissements, bien que pour des catégories différentes. Visuellement, sur le diagramme, les deux maisons de détention sont bien notées dans cette catégorie, ce qui reflète leur situation avantageuse.

Les deux établissements sont situés en milieu urbain, avec Forest dans les quartiers entourant Bruxelles et Courtrai dans un quartier résidentiel aux alentours de Courtrai. Cette proximité avec le centre-ville est un atout pour les deux maisons, facilitant l'accès et l'intégration. De plus, le personnel des deux établissements réside également à proximité, renforçant le lien avec la communauté locale.

En ce qui concerne la séparation entre l'espace public et privé, Courtrai ne dispose pas de zone tampon, tandis que Forest possède un sas d'entrée faisant partie du mur d'enceinte, servant de zone tampon. Cependant, le point concernant la possibilité de préserver la vie privée et l'anonymat n'a pas été validé pour Forest par la directrice, sans explication supplémentaire, bien qu'il semble qu'il aurait dû l'être.

Pour l'interaction avec le voisinage, les deux établissements remplissent 3 des 4 critères. Courtrai ne met pas à disposition d'infrastructures pour la communauté, tandis que Forest n'offre pas de services et de travail à la communauté, comme un restaurant social ou une ferme pédagogique. En somme, les deux maisons remplissent la majorité des critères de cette sous-catégorie.

En termes d'accessibilité, Courtrai satisfait tous les critères : elle se trouve à moins de 4500 mètres d'un arrêt de transports en commun, à moins de 2000 mètres de la gare secondaire la plus proche, ou à moins de 5000 mètres de la gare principale, et dispose d'une fréquence de plus d'une ligne de transports en commun par heure, ainsi qu'une bonne accessibilité en voiture avec une connexion aux voiries principales. Pour Forest, seul le critère concernant la distance à la gare n'est pas validé selon la directrice.

En somme, bien que les deux maisons de détention affichent des scores similaires dans la catégorie de proximité, elles le font pour des raisons légèrement différentes, chacune ayant ses propres points forts et domaines d'amélioration.

#### 2.2.4. Individu

Pour la partie individu, nous constatons que la maison de détention de Courtrai présente certaines faiblesses à priori. En particulier, en ce qui concerne l'occupation des chambres, Courtrai ne remporte aucun point en raison de la présence de chambres doubles. La directrice explique que certains résidents préfèrent cette configuration, car ils ne souhaitent pas se retrouver seul surtout après avoir passé un séjour en prison où les chambres sont très souvent occupées par plusieurs détenus, ou pour des raisons de reconstruction personnelle. Par ailleurs, les chambres doubles permettent de surveiller de plus près les résidents potentiellement fragiles, réduisant ainsi le risque de suicides en chambre.

Cependant, la majorité des chambres de Courtrai dispose d'une salle de bain attenante. Si ce critère avait été pris en compte, le score aurait pu passer de 0 à 4, reflétant une meilleure adéquation aux standards attendus. A Forest, chaque résident possède une chambre individuelle, ce qui garantit une intimité optimale. Toutefois, les douches sont communes et organisées par plateaux, ce qui limite l'intimité des résidents comparativement à des salles de bains attenantes.

En ce qui concerne la responsabilité de l'individu, Courtrai coche toutes les cases. Les résidents y sont responsables des tâches ménagères, peuvent subvenir à leurs besoins en travaillant et en gagnant de l'argent, l'autodiscipline y est encouragée et les résidents ont la possibilité de contribuer à la société par le biais de divers travaux, tels que travailler dans un restaurant social ou entretenir des zones vertes.

A Forest, le seul point non validé par la directrice concerne la capacité des résidents à subvenir à leurs besoins en travaillant, la tournure de la phrase contenue dans le questionnaire n'a ici pas été comprise car cela a été contredit par un accompagnateur, qui a précisé que les détenus peuvent être rémunérés jusqu'à 10 euros par jour pour diverses tâches. De plus, en fonction de leur situation, certains détenus peuvent travailler à l'extérieur et ainsi gagner de l'argent. Ce point devrait donc être réévalué avec le score maximal, reconnaissant ainsi les efforts faits pour permettre aux résidents de subvenir à leurs besoins.

### 2.2.5. Programme

Dans le cadre du programme, la différence la plus marquée entre les deux établissements se situe au niveau des soins et de la surveillance. Cette sélection évalue la possibilité pour les résidents d'avoir accès à une gamme complète de soins et à un nombre suffisant de services d'aide, proposés soit par l'établissement, soit par l'environnement proche. A Forest, aucun de ces critères n'est rempli, ce qui constitue un problème majeur selon la directrice :

« C'est vraiment notre point de faiblesse mais ça n'a rien à voir avec l'infrastructure ni le lieu, on n'a pas de service médical : rien. Ça c'est vraiment un problème. Je me bats pour qu'on ait le même régime qu'à Courtrai car là-bas il y a une infirmière tous les jours et un médecin trois fois par semaine. Ça change la vie parce que je ne peux, de ce fait, pas accepter toutes les personnes qui seraient par exemple sous méthadone ou autre : ce n'est pas possible ! ».

Le manque crucial d'accès aux soins médicaux à Forest est donc un point de divergence important par rapport à Courtrai.

Pour ce qui est du travail, le seul critère non validé pour Forest est le suivant : les détenus ont la possibilité d'effectuer des travaux bénéficiant à l'environnement immédiat ou à des victimes potentielles. Cependant, cette évaluation a été contredite lors de la visite, où la directrice a précisé qu'un certain nombre de détenus avaient déneigé les trottoirs environnants :

« Quand il y a eu beaucoup de neige, un des accompagnateurs a pris trois ou quatre résidents et ils ont été déneiger tous les trottoirs, on a laissé un petit mot en disant : 'les résidents de la maison de détention ont pensé à votre sécurité, bonne journée.' Ça a été super apprécié. »

Ce critère montre une certaine ambiguïté, car il est difficile de déterminer s'il s'agit de travaux de transformations à long terme ou de travaux temporaires et ponctuels.

Les deux établissements accordent une grande importance au sport et à l'éducation : la culture, les activités sportives et l'éducation sont prônés. Les deux directrices veillent à ce que diverses activités soient mises en place. Madame Cartelle, directrice de Forest, mentionne les activités suivantes : des groupes de paroles, des partenariats avec la bibliothèque communale, des séances de musique, de peinture, de jardinage, des cours d'apiculture, des activités sportives collectives et individuelles, des visites culturelles et même des concours de crêpes. Elle insiste sur la diversité des activités proposées, visant à enrichir l'expérience des résidents et même à leur proposer des activités qu'ils n'avaient jamais découvertes dans leur vie d'avant.

### 2.2.6. Caractéristiques

Les différences visuelles entre les deux maisons de détention sont de nouveau bien marquées dans la section des caractéristiques. Pour ce qui est de la sécurité, la maison de Courtrai valide le point concernant les éléments de sécurités naturels, quotidiens et déjà présents : les zones vertes, les plans d'eau, les clôtures, .... Forest, en revanche, ne peut pas

en faire de même en raison de la présence persistante de l'ancien mur d'enceinte, vestige de son ancienne fonction.

Concernant la flexibilité, la directrice de Courtrai a validé tous les points, y compris celui mentionnant une construction flexible avec des plateaux vides, des cloisons flexibles, des éléments préfabriqués, des équipements mobiles et des unités modulaires. Cependant, lors de notre visite, nous n'avons pas observé l'utilisation de tels éléments : les séparations entre les pièces sont en dur et il y a peu de grands plateaux. Le score pour ce point pourrait donc être réévalué de manière égale pour les deux maisons de détention.

Pour la circulation, afin de comptabiliser un maximum de points, la surface de circulation par résident sans autre fonction doit être la plus petite possible. Aucun des deux établissements ne répond à ce critère, car dans les deux cas, cette surface dépasse 5,9m<sup>2</sup> par résident. Cette situation s'explique par l'ancienne fonction des établissements : Forest devait simplement remplir sa capacité fonctionnelle tandis que Courtrai dispose de larges couloirs pour faciliter le déplacement des chaises roulantes et des lits dans les deux sens de circulation.

Pour le critère économique, Forest ne coche qu'une des deux propositions, en investissant dans un emplacement durable mais non flexible, selon la directrice. Courtrai, quant à elle, coche les deux propositions et obtient ainsi les quatre points associés.

### 2.3. Synthèse

L'analyse des résultats du questionnaire « Detention-House Quality-Wheel » (DHQW) pour les maisons de détention de Forest et de Courtrai révèle les différences marquées entre les deux établissements, tant au niveau des forces que des faiblesses. En ce qui concerne la petite échelle, Forest est désavantagée en raison de la structure héritée de son ancienne fonction de prison pour femmes, qui inclut de longs couloirs et un mur d'enceinte, créant une ambiance moins domestique et plus institutionnelle. En revanche, Courtrai, anciennement une maison de repos, bénéficie d'un plan au sol plus aéré et d'une ambiance plus conviviale, alignée avec la vision de l'ASBL De Huizen. La configuration des groupes de vie est également plus conforme aux standards de l'asbl à Courtrai, où les groupes sont limités à 12 personnes, favorisant des interactions sociales plus intimes et une meilleure supervision.

En matière de différenciation, les résultats montrent que Forest a des difficultés à répondre à certains aspects du plan de solution et du plan personnel et d'accompagnement en raison de la complexité des critères et des limitations linguistiques lors de la traduction du questionnaire. A Courtrai, les critères sont mieux remplis, notamment en ce qui concerne la flexibilité et la gestion des groupes cibles. Cependant, des ambiguïtés subsistent, notamment sur l'évaluation de travaux communautaires à Forest, où des actions ponctuelles comme le déneigement des trottoirs n'ont pas été pleinement reconnues.

La proximité est une catégorie où les deux établissements affiches des scores similaires, bien que pour des raisons légèrement différentes. Forest et Courtrai bénéficient tous deux d'une intégration urbaine favorable, avec une proximité des services et des infrastructures de transport. Toutefois, Forest possède une zone tampon grâce à son sas d'entrée, ce qui n'est pas le cas de Courtrai.

Pour l'individu, Courtrai présente certaines faiblesses en raison de la présence de chambres doubles, bien que celles-ci répondent à des besoins spécifiques des résidents et permettent

une meilleure surveillance des résidents fragiles. En revanche, Forest garantit une intimité optimale avec des chambres individuelles, bien que les douches communes limitent cette intimité comparativement à des salles de bains attenantes.

En ce qui concerne le programme, la différence la plus marquée entre les deux établissements se situe au niveau des soins et de la surveillance. Forest est nettement désavantagé par l'absence totale de service médical, ce qui empêche l'accueil de résidents nécessitant des traitements réguliers. A Courtrai, la présence d'une infirmière et d'un médecin assure une meilleure prise en charge des résidents. Cependant, les deux établissements accordent une grande importance à la culture, aux activités sportives et à l'éducation, proposant une gamme diversifiée d'activités pour enrichir l'expérience des résidents.

Enfin, les caractéristiques des deux maisons de détention montrent des différences visuelles marquées. Courtrai valide les points concernant les éléments de sécurité naturels, tandis que Forest est limité par la présence persistante de l'ancien mur d'enceinte. En termes de flexibilité, des observations lors de la visite ont révélé des différences dans l'utilisation des espaces, avec Courtrai montrant une plus grande flexibilité architecturale.

En conclusion, bien que les deux maisons de détention présentent des forces distinctes, elles ont également des domaines nécessitant des améliorations significatives. Les résultats du questionnaire DHQW fournissent une base solide pour identifier ces points forts et faibles, et guider les futures actions pour aligner davantage chaque établissement avec les idéologies de l'asbl De Huizen. Une réévaluation des critères et une prise en compte des spécificités de chaque maison de détention, permettront de mieux adapter les infrastructures et les programmes aux besoins des résidents, assurant ainsi une meilleure réhabilitation et réinsertion sociale.

### 3. Méthodologie « Choosing by advantage » (CBA)

Dans cette seconde partie, nous appliquerons la méthodologie « Choosing by advantage » (CBA) pour comparer les sites des maisons de détention de Courtrai et de Forest. Cette méthodologie est pertinente dans le cadre de notre étude, car elle permet une évaluation multicritère en se basant sur les avantages relatifs de chaque alternative. Contrairement à d'autres méthodes comme l'Analytic Hierarchy Process (AHP), CBA se concentre sur les avantages spécifiques des options, facilitant ainsi une prise de décision plus objective. Cette approche est particulièrement adaptée pour notre étude car elle permet de considérer à la fois des paramètres quantifiables et non quantifiables, tels que l'intégration architecturale dans l'environnement, un aspect central pour les maisons de détention.

Après avoir utilisé la « Detention-House Quality Wheel » (DHQW) dans la première partie de nos résultats, qui nous a permis d'évaluer qualitativement la concordance des maisons de détention de Courtrai et de Forest avec la vision De Huizen, selon leur directrice, l'application de la méthodologie CBA offre une perspective complémentaire. Tandis que le DHQW nous a donné une évaluation qualitative générale, CBA permet une comparaison plus fine et spécifique des avantages de chaque site, en tenant compte des paramètres architecturaux et opérationnels.



Pour appliquer CBA, nous commencerons par identifier les alternatives, à savoir les sites de Courtrai et de Forest. Ensuite, nous définirons les critères et les facteurs utilisés pour la comparaison, qui incluront les suivants :

	Terrain Courtrai	Terrain Forest
1. Accessibilité	0	0
2. Relations avec la société	0	0
3. Intégration	0	0
4. Réseau	0	0
5. Résistances	0	0
6. Programme	0	0
7. Terrain	0	0
8. Flexibilité du site	0	0
9. Caractéristiques du bâtiment	0	0
Total	0	0

Tableau 9 : Critères de comparaison pour la sélection de sites pour les maisons de détention (Source : Lekeu, 2021, p.35)

Chaque critère sera évalué en termes d'avantages spécifiques qu'il apporte à chaque site. Par exemple, l'intégration urbaine de Courtrai sera comparée à celle de Forest, en examinant comment chaque site s'intègre dans le tissu urbain existant et les avantages que cela procure aux détenus et à la communauté.

Les avantages relatifs de chaque site seront ensuite pondérés et comparés pour déterminer quel site présente globalement le meilleur potentiel pour une maison de détention selon les critères définis. Cette approche double, en utilisant d'abord DHQW puis la CBA, permet une évaluation holistique et détaillée des maisons de détention. La DHQW fournit une vue d'ensemble sur la qualité et la conformité des projets avec la vision DE Huizen, tandis que la CBA nous permet de plonger dans les spécificités et de prendre en compte les détails fins qui pourraient influencer le succès des projets.

L'analyse croisée de ces deux outils vise à enrichir notre compréhension des forces et des faiblesses de chaque site, visant à déterminer de potentielles recommandations pour les projets futurs. L'approche combinée permet de capter à la fois les perspectives qualitatives et quantitatives, garantissant ainsi des résultats équilibrés pour notre étude comparative.

### 3.1. Mise en œuvre

Pour mettre en œuvre la CBA, nous suivons une série d'étapes bien définies :

1. Précision des propriétés des paramètres (cadre 1) : Pour chaque localisation, nous définissons les propriétés spécifiques de chaque paramètre (accessibilité, intégration urbaine, etc). Cela nécessite une recherche bien documentée pour assurer l'exactitude des évaluations
2. Identification de la moins bonne propriété (cadre 2) : Nous déterminons quel site présente les caractéristiques les moins favorables pour chaque paramètre et marquons cette localisation avec un '-', alors le cadre 4 obtiendra une note automatiquement inférieure à 50/100. Cela permet de faire ressortir les points faibles

de chaque site. Si les paramètres sont jugés égaux, un zéro apparaîtra dans les deux cases (cadre 4)

3. Avantages relatifs : nous comparons les avantages du site avec les caractéristiques les moins favorables (cadre 3) par rapport à l'autre site et nous notons les avantages de chaque site en mettant en gras ceux qui présente le plus grand avantage relatif
4. Attribution de points aux avantages : Nous attribuons des points proportionnels à l'importance de chaque avantage, avec un maximum de cent points pour les avantages les plus significatifs et zéro pour ceux qui sont insignifiants.

	Facteurs	Alternatives				
		Terrain A		Terrain B		
Exemple	Paramètre		(2)		-	Caractéristiques possibles
	Caractéristique	(1)				
	Avantage +	(3)	(4)		0	Avantages possibles

Tableau 10 : Explication du tableau d'analyse de la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021, p.37)

En appliquant la méthode CBA à un exemple concret, voici comment nous procédons :

- Paramètre : Accessibilité par les transports en commun.
- Caractéristique : Temps de marche jusqu'à un arrêt.
- (1) : Temps de marche jusqu'à un arrêt de la gare et temps de marche jusqu'à un arrêt de bus.
- (3) : Avantage relatif du temps de trajet en moins que le terrain le mieux desservi offre par rapport au moins bon.
- (4) : La différence de temps de trajet entre les deux n'étant pas très importante, le nombre de points est déterminé à 60 pour le plus avantageux et 40 pour l'autre projet.

	Facteurs	Alternatives				
		Terrain A		Terrain B		
Exemple	Accessibilité par les transports en commun	Train : 8 min. Bus : 5 min.	-	Train : 6 min. Bus : 2 min.		Caractéristiques : temps à pied (en min.) vers l'arrêt le plus proche ou trajet le plus court (en min.) vers un arrêt principal
	Temps de marche					
	+		40	<b>T : 2, B : 3 min. plus proche</b>	60	Avantages : Nombre de minutes vers l'arrêt le plus proche et le plus loin.

Tableau 11 : Exemple d'application du tableau d'analyse de la méthodologie CBA

Pour les paramètres où les informations n'ont pas été mises à notre disposition, ou pas été trouvées nous indiquerons un '/ '. Pour les paramètres jugés trop flous ou subjectifs à évaluer, un ' ? ' sera inséré dans les cases correspondantes et celle-ci sera colorée en gris.

Le détail de l'ensemble des paramètres évalués est consultable dans l'Annexe 3.

Tous les paramètres ont été traduits et énumérés sous forme de tableau dans le mémoire ci-joint (Lekeu, Claire, "Implanter une maison de détention à Liège : étude des opportunités dans les masterplans de rénovation urbaine", Faculté d'Architecture, Université de Liège, 2020-2021). Les facteurs, les caractéristiques et avantages possibles sont donc tirés directement de celui-ci.

## 3.2. Tableau comparatif

### 3.2.1. Accessibilité et relation avec la société

		Facteurs	Courtrai		Forest		
Exemple		Paramètre	(1)	(2)		-	<b>Caractéristiques possibles</b>
		Caractéristique		(4)		0	
		Avantage	(3)				
Accessibilité	1	Accessibilité par les transports en commun	Bus : 7 min. Train : 44 min	-	Bus : 10 min. Train : 31 min. Tram : 3 min.	-	Caractéristiques : temps à pieds (en min.) vers l'arrêt de bus/tram/train le plus proche.
		Temps à pied					
		+		20	<b>B : -3 ; T : 13 min. plus proche + Tram</b>	80	
	2	Accessibilité en voiture	N : 1 min. R : 4 min. E : 5 min.	-	N : 1 min. R : 11 min. E : 19 min.	-	Caractéristiques : temps du trajet (en min.) entre la maison de détention et route(s) principales en voiture
		Temps du trajet					
		+	<b>N : -, R : 7, E 14 min. plus proche</b>	70		30	
	3	Encombrement du quartier	Circulation peu ralentie aux heures de pointe.	-	Circulation plus ralentie aux heures de pointe.	-	Caractéristiques : aucun/ petit/ moindre/ grand impact/... sur le trafic autour de la maison de détention
		Impact sur le trafic					
	+	<b>Mieux</b>	60		40	Avantages : accès le meilleur/ mieux/ moins/ minimum	
	4	Accessibilité du site	Transports jusque sur le site	-	Transport jusque sur le site	-	Caractéristiques : transport jusqu'à l'intérieur/ à/ près de/ sur
		Distance à laquelle peuvent arriver les transports					
		+		50		50	
	5	Dispositifs de parking	30	-	60	-	Caractéristiques : nombres de places de parking disponibles
		Nombre de places de parkings					
+			30	<b>30 places en plus.</b>	70	Avantages : Combien de places de parking en plus ?	
6	Proximité du palais de justice	11 min.	-	6 min.	-	Caractéristiques : temps de parcours (en min.) entre la maison de détention et le palais de justice.	
	Distance/temps de parcours						
	+		40	<b>5 min. plus proche</b>	60		Avantages : nombre de minutes plus proche que l'implantation la plus éloignée
7	Proximité des services d'aide	Police : 7 min. Hôpital : 5 min. Pompiers : 10 min.	-	Police : 11 min. Hôpital : 4 min. Pompiers : 10 min.	-	Caractéristiques : temps de parcours (en min.) entre la maison de détention et le bureau de police/ hôpital/caserne des pompiers.	
	Distance/temps de parcours						
	+	<b>Pl : 4 , H : -1, Pm : 2 min. plus proche</b>	70		30		Avantages : nombre de minutes plus proche que l'implantation la plus éloignée
8	Proximité du centre	Distance raisonnable du centre : 3,2 km	-	Distance raisonnable du centre : 3,8km	-	Caractéristiques : Dans le/près du/ distance raisonnable du / loin du...centre.	
	Relations avec le centre						
	+	<b>0,6 km de moins</b>	60		40		Avantages : le/ près du/ à distance raisonnable du/ loin du....centre
9	Proximité de la société	Ouvert, modérément peuplé	-	Ouvert, fort peuplé	-	Caractéristiques : très fermé/ semi fermé/ ouvert/...construit dans un environnement fort/peu/... peuplé	
	Densité du tissu d'habitation						

		+		40	Densité de pop. plus importante	60	Avantages : le plus fermé/ moins fermé/... construit dans un environnement fort/peu/...peuplé
<b>TOTAL</b>				<b>410</b>		<b>410</b>	

Tableau 12 : Analyse de l'accessibilité et de la relation avec la société selon la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021. p.37)

Pour déterminer l'accessibilité aux transports en commun, nous avons analysé les différents arrêts de bus, tram et train autour des deux maisons de détention via le site « De Lijn » et calculé le temps de trajet à pied via Google Maps.

- Courtrai :

	Arrêts	Temps trajet	Lignes et fréquences	Destination
Bus	Kortrijk erasmuslaan	7 min. à pied	1 : toutes les 20 min. 2 : toutes les 20 min.	Haut Courtrai – Hôpital AZ Courtrai - Heule
	Kortrijk rozentuin	9 min. à pied	2 : //	
			10 : toutes les heures	Courtrai - Menin
			101 : 3 bus par jour 102 : toutes les 20 min.	Courtrai - Aalbeke Courtrai - Gullegem
Kortrijk xpo	14 min. à pied	1, 2, 10, 101, 102		
Train	Kortrijk Station	44 min. à pied	IC : toutes les heures	Courtrai – Bruxelles Courtrai – Anvers Central
			S : toutes les 30 min	Courtrai–Gand–Dendermonde Courtrai – Louvain
			P : plusieurs fois par jour, heures de pointe	Courtrai–Bruges–Ostende Courtrai–Zottegem
			Ligne TER : toutes les heures	Courtrai–Lille Flandres

Tableau 13 : Analyse de l'accessibilité des transports en commun de la maison de Courtrai (Source : De Lijn)

- Forest :

	Arrêts	Temps trajet	Lignes et fréquences	Destination
Bus	Halte Albert	11 min. à pied	37 : toutes les 20 min.	Albert - Homborch
			48 : toutes les 15 min.	Albert - Stalle
			54 : toutes les 20 min.	Albert – Bordet Station
			70 : toutes les 30 min.	Albert- Uccle Calevoet
			141 : toutes les heures.	Albert - Leeuw–Saint–Pierre
	Halte van Eyck	26 min. à pied	38 : toutes les 15 min.	Gare centrale - Héros
			60 : toutes les 20 min.	Ambiorix – Uccle Calevoet
			123 : toutes les 30 min.	Bruxelles – Lennik
			136 : toutes les 20 min.	Dilbeek H. Moeremanslaan - Héros
		365A : toutes les 30 min.	Bruxelles – Ninove	
	Halte Saint-Gilles ma campagne	16 min. à pied	54, 60, 136, 365A	
	Halte Georges Brugmann	10 min. à pied	54, 60, 136, 365 A	
			W : départs spécifiques	Bruxelles Midi–Waterloo–Braine l'Alleud

Train	Bruxelles-Midi	31 min. à pied	Toutes les connexions possibles	
	Bruxelles-central	55 min. à pied	//	
	Forest-Est	40 min. à pied	S1 : toutes les 30 min.	Anvers-Malines-Bruxelles-Nivelles
			S2 : Toutes les 30 min.	Braine-le-Comte - Bruxelles - Louvain
			S8 : Toutes les heures	LLN - Ottignies - Brxelles - Zottegem
		S9 : Toutes les heures	Landen - Louvain - Bruxelles-Braine-l'Alleud	
Tram	Halte Berkendael	3 min. à pied	3 : toutes les 15 min.	Esplanade - Churchill
			4 : toutes les 10 min.	Gare du Nord - Stalle (Parking)
			92 : Toutes les 15 min.	Schaerbeek Gare - Fort-Jaco

Tableau 14 : Analyse de l'accessibilité des transports en commun de la maison de Forest (Source : De Lijn)

Forest est mieux desservi en transports en commun, offrant un accès à plus de lignes de bus et de tram, ainsi que des connexions avec des gares majeures comme Bruxelles-Midi et Bruxelles-Central, souvent avec un temps de marche plus court pour rejoindre les arrêts correspondants.

Pour l'accessibilité en voiture, nous avons également utilisé Google Maps et les réseaux routiers européens, nationaux et régionaux. Courtrai est plus facilement accessible en voiture, nécessitant moins de temps de trajet pour rejoindre les principales voies de circulation les plus proches.

Concernant l'encombrement du trafic, nous avons constaté que le trafic est légèrement ralenti aux heures de pointe à Courtrai, tandis que Forest connaît un ralentissement plus marqué en journée. Ainsi, l'encombrement est moindre à Courtrai.

Pour l'accessibilité du site, les deux permettent si nécessaire de se rendre en voiture jusque sur le site lui-même, les deux maisons sont donc à égalité sur ce point. Forest compte le double des places de parkings de Courtrai, cela est dû à son ancienne fonction de prison, qui demandait beaucoup plus de personnel et une réglementation plus stricte. Courtrai étant anciennement une maison de repos, une trentaine de places de parking est disponible.

Pour le palais de Justice le plus proche, Forest est légèrement avantagé, avec un temps de trajet très court pour rejoindre celui-ci. En ce qui concerne la proximité des services d'aide, Courtrai est plus avantagé avec les services suivants à disposition :

	Palais de Justice	Police	Hôpital	Pompiers
Courtrai	Palais de Justice de Courtrai	Police Zone VLAS	AZ Groeninge	Brandweer Kotrijk
Trajet en voiture	11 min.	7 min.	5 min.	10 min.
Forest	Palais de Justice de Bruxelles	Commissariat central Forest	Hôpital Molière Longchamp	Poste de Flagey
Trajet en voiture	9 min.	11 min.	4 min.	10 min.

Tableau 15 : Analyse de l'accessibilité en voiture des maisons de détention (Source : Google Maps)

Pour la proximité du centre, nous avons déterminé la distance jusqu'à la place centrale des deux villes, en l'occurrence la Grand Place pour Bruxelles et Grote Markt pour Courtrai, celle-ci étant légèrement plus proche pour Courtrai.

Enfin, pour ce qui est de la proximité de la société, nous constatons que les deux maisons de détention s'articulent non-loin d'un pôle urbain important, néanmoins Bruxelles compte une densité de population plus importante avec environ 7500 hab/km<sup>2</sup> alors que pour Courtrai c'est plutôt 1000hab/km<sup>2</sup> d'après Urbistat, sur ce point Forest est donc avantagé.

### 3.2.2. Intégration, réseau et résistance

		Facteurs	Courtrai		Forest		
<b>Exemple</b>		Paramètre	(1)	(2)		-	<b>Caractéristiques possibles</b>
		Caractéristique		(4)		0	
		Avantage	(3)				<b>Avantages possibles</b>
<b>Intégration</b>	10	Typologie	Aspect familial	60	Autre valeur symbolique	40	Caractéristiques : petite dimension, aspect familial, non stigmatisant, pas d'autres valeur symbolique
		Caractéristiques de la typologie					
		+	<b>Meilleure intégration</b>				
	11	Interaction de l'environnement	Interaction modérée	50	Interaction modérée	50	Caractéristiques : interaction forte/modérée/faible/....
		Mesure de l'interaction avec l'environnement					
	?	+					Avantages : Interaction la meilleure/ la mieux/ la plus petite/ la moindre
	12	Intégration dans l'environnement	Semi-intégrée	-	Semi-stigmatisante	30	Caractéristiques : intégrée/ semi-intégrée/ semi-stigmatisante/ stigmatisante
		Degré d'intégration					
		+	<b>Meilleure intégration</b>		70		
	<b>Réseau</b>	13	Dispersion	Bonne dispersion : au moins 20km	45	Bonne dispersion : au moins 25 km	55
La dispersion par rapport aux autres maisons de détention							
+						<b>Meilleure dispersion</b>	
14		Programmation urbaine	Un autre programme	-	Large programme mixte	70	Caractéristiques : Il y a un large programme mixte/ un autre programme/ pas de programme mixte qui est prévu
		Mélange avec d'autres programmes					
+			30	<b>Meilleure programmation</b>		Avantages : le meilleure/ mieux/ moins/ moindre programmation	
<b>Résistance</b>	15	Résistance directe du quartier	Résistance présumée élevée	-	Résistance présumée faible	70	Caractéristiques : résistance présumée très élevée/ élevée/ faible/ très faible/ inexistante/....
		Résistance présumée du quartier					
	+				30		<b>Moins de résistance prévue</b>

16	Possibilité de mise à niveau dans le quartier	Mise à niveau nécessaire et faisable	50	Mise à niveau nécessaire et faisable	50	Caractéristiques : mise à niveau très nécessaire et très possible/ nécessaire mais pas possible/ nécessaire et faisable/ pas nécessaire/...
	Possibilités et faisabilité de la mise à niveau					Avantages : le moins/ moins/plus/le plus de résistance prévue
17	Valeur de la localisation pour le voisinage	Localisation importante	50	Localisation importante	50	Caractéristiques : Localisation très importante/ importante/ peu importante/ pas importante/... pour le quartier
	Importance de l'emplacement pour le quartier					Avantages : pas de/ moins de/ plus importante résistance à cause de la valeur de l'emplacement
18	Destination	Modification de destination bien nécessaire	60	Modification de destination bien nécessaire (+)	-	Caractéristiques : Pas de modification de destination nécessaire/ modification de destination bien nécessaire
	Modification de destination					Avantages : modification de destination existante
	+	Meilleure base	60		40	
<b>TOTAL</b>			<b>290</b>		<b>310</b>	

Tableau 16 : Analyse de l'intégration, le réseau et la résistance selon la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021. p.38)

Pour la typologie, la maison de détention de Courtrai étant anciennement une maison de repos, elle offre un aspect familial aux résidents, l'architecture et l'aménagement intérieur rappellent davantage un environnement domestique qu'une structure institutionnelle. A Forest, la typologie est marquée par une autre valeur symbolique, le site en tant qu'ancienne prison conserve une symbolique forte de détention et de contrôle.

Tant à Courtrai qu'à Forest, l'interaction avec l'environnement est jugée modérée. Cela signifie que les deux maisons de détention maintiennent un équilibre entre leur intégration dans le quartier environnant et la préservation d'un certain niveau d'isolement.

La maison de détention de Courtrai est semi-intégrée dans son environnement : elle est conçue pour s'harmoniser partiellement avec le quartier environnant, permettant une certaine interaction avec celui-ci. A Forest, l'histoire et la structure qu'implique la fonction antérieure, influencent encore fortement le lieu, ce qui tend à complexifier l'intégration dans le quartier. Les cases 10, 11 et 12 ont été colorées en gris indiquant qu'ici la caractéristique est influencée par notre perception personnelle.

En ce qui concerne la dispersion, nous sommes partis du principe que tous les projets de maison de détention annoncés vont être réalisés, ainsi nous avons construit un tableau reprenant les distances entre chacun des établissements actuels et futurs :

Distance (km)	Courtrai	Forest	Liège	Jemeppe-Sur-Sambre	Anvers	Ninove	Olen	Zelzate	Genk	Tournai
Courtrai	0	75	165.3	108.8	91.8	54	118.1	57	158.7	25.4
Forest	75	0	91	46.3	45.6	21.1	52.7	55.96	84.6	69.8

Tableau 17 : Distance de Courtrai et Forest avec les futures implantations des maisons de détention (Source : Google Maps)

Pour toutes les villes excepté Tournai, Courtrai est plus éloignée de chacune des futures maisons de détention, ce qui peut favoriser une gestion plus efficace en raison de sa relative isolation. Courtrai se trouve dans une zone urbaine distincte, principalement résidentielle avec quelques commerces de proximité, sans intégration de multiples fonctions urbaines. En revanche, Forest bénéficie d'un programme urbain mixte comprenant des zones résidentielles, commerciales et de services.

La maison de détention de Courtrai a rencontré une résistance notable de la part des habitants. Comme l'a expliqué Laurence Nibelle :

« A Courtrai, il y a vraiment eu des levées de boucliers, mais heureusement pour nous, notre ministre de la Justice était le bourgmestre de la ville et c'est grâce à ça qu'on a réussi à s'implanter. »

A Forest, la résistance a été moins marquée car les habitants étaient déjà habitués à la présence d'un établissement pénitentiaire. La transition vers une maison de détention n'a donc pas fortement influencé la perception du quartier.

Pour améliorer l'acceptation dans les quartiers, des réunions avec les habitants ont été organisées. La Team Justice, initiative belge visant à améliorer le fonctionnement du système judiciaire, a exprimé en 2022 :

« Une réunion de quartier est organisée pour chaque site en coopération avec les autorités locales. Ainsi, les riverains seront bien informés et impliqués dans les plans, de sorte que toute préoccupation puisse être écartée. »

Enfin, des modifications de la destination des bâtiments ont été nécessaires pour intégrer les maisons de détention dans leur environnement et répondre aux besoins des résidents et de la communauté.

### 3.2.3. Programme et Terrain

		Facteurs	Courtrai		Forest		
Exemple		Paramètre	(1)	(2)		-	Caractéristiques possibles
		Caractéristique		(4)		0	
		Avantage	(3)				Avantages possibles
Programme	19	Travail	Offres modestes de possibilités de travail	-	Larges offres qualitatives de possibilités de travail	70	Caractéristiques : Larges/ modestes/ limitées/... offre qualitative de possibilités de travail/ offre moins qualitative
		Offre et qualité des possibilités de travail					
		+		30			
	20	Enseignement	Offres modestes de possibilités d'enseignement	-	Larges offres qualitatives de possibilités d'enseignement	60	Caractéristiques : Offre large/ modeste/ limitée/... qualitative/ moins qualitative de possibilités d'enseignement...
		Offre et qualité des possibilités d'enseignement					
		+		40			



	21	Culture, sports et loisirs	Offre modeste et qualitative sur base hebdomadaire	-	Offre large et qualitative sur une base quotidienne	70	Caractéristiques : Offre large/ modeste/ limitée/... qualitative/ moins qualitative/...sur une base journalière/ hebdomadaire....
		Offre, qualité et accessibilité					
		+		30	<b>Meilleures en matière de possibilités</b>		Avantages : offre meilleure/ mieux/ moins bonne/ moindre en matière de culture, sport, ....
	22	Offre de soins/ soutien juridique	Offre modérée et qualitative	-	Offre large et qualitative	60	Caractéristiques : Offre large/ modérée/ limitée/...
		Offre de soins et soutien juridique					
		+		40	<b>Meilleures en matière de possibilités</b>		Avantages : la meilleure/ meilleure/ moins/ la moindre en termes de soins et soutien juridique
Terrain	23	Taille du terrain	7400m <sup>2</sup>	-	7700 m <sup>2</sup>	60	Caractéristiques : Surface en m <sup>2</sup>
		Surface en m <sup>2</sup>					
		+		40	<b>1,05 x Courtrai</b>		Avantages : Combien de fois le terrain est plus grand que le plus petit
	24	Degré de fermeture/ d'ouverture du terrain	Partiellement fermé, présence d'éléments artificiels et naturels	-	Complètement fermé avec éléments artificiels	60	Caractéristiques : Présence et qualité des éléments de fermeture naturels et artificiels.
		Eléments de fermeture naturels et artificiels					
	+		40	<b>Le plus de fermetures intégrées</b>	Avantages : Le plus/ plus/ moins de fermetures intégrées.		
	25	Restrictions du site	Contraintes modérées	-	Contraintes élevées	40	Caractéristiques : Contraintes spécifiques du site ou fonction/nalités du terrain, telles que la hauteur des constructions, l'alignement, les exigences de l'urbanisme...
		Restrictions spécifiques/ Caractéristiques du terrain					
	+	<b>Moins de contraintes liées au terrain</b>	60		Avantages : Caractéristiques du terrain les meilleures/ mieux/ moindres		
	26	Qualité du sol	Sol sablonneux tassé	-	Sol solide : argileux dense avec fond rocheux	60	Caractéristiques : sol marécageux/ léger (tourbe)/ solide (sable tassé, forte densité d'argile, fond rocheux) /....
		Résistance du sol et perméabilité à l'eau					
		+		40	<b>Meilleure qualité de sol</b>		Avantages : La meilleure/ bonne/ moindre qualité/... du sol
27	Zone Tampon	Zone verte légère	-	Mur d'enceinte + petite cour	80	Caractéristiques : une grande/petite place, une zone verte légère/dense, une fonction publique du côté de la rue, ....	
	Nature et effet du tampon						
	+		20	<b>Meilleure zone tampon</b>		Avantages : Zone tampon la meilleure/bonne/moindre	
<b>TOTAL</b>				<b>330</b>		<b>570</b>	

Tableau 18 : Analyse du programme et du terrain selon la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021. p.39)

Pour le programme, la maison de détention de Forest est toujours mieux desservie grâce à sa localisation dans une zone dense et proche du centre de la capitale belge. En effet, les résultats obtenus pour les offres d'emploi, les infrastructures éducatives, les options culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que les soins de santé et le soutien juridique, se basent sur une multitude de sources variées. Nous avons effectué des recherches via Google

Maps, des sites intérimaires tels que Indeed, les sites des commerces associés, ainsi que des ressources spécifiques comme Bruxelles Formation, Syntra West, Howest University of Applied Sciences, Vives University College, WIELS, et les hôpitaux locaux comme l'Hôpital Molière Longchamp par exemple, ou l'Hôpital AZ Groeninge. Toutes ces informations sont recueillies dans un rayon de cinq kilomètres autour des deux maisons de détention.

- Travail :

Nbre offres d'emploi	Commerce et vente	Hôtellerie et restauration	Industrie et production	Soins de santé et services sociaux	Administrations et services	Total
Courtrai	10	8	12	7	10	47
Forest	12	14	15	9	20	70

Tableau 19 : Offres d'emplois dans un rayon de 5km autour de maisons de détention

- Enseignement :

	Nom de l'établissement	Distance	Formation(s) proposée(s)
Courtrai	KU Leuven (campus Courtrai)	2km	Programmes de 1 <sup>er</sup> cycle, cycles supérieurs en ingénierie, architecture, sciences économiques, etc
	Howest	3km	Bacheliers et masters en technologie, design, management
	VIVES University College	2,5km	Bacheliers en soins infirmiers, éducation, commerce et technologie
	Syntra West	3,5km	Formations en alternance et continues pour adultes.
	Academy of Fine Arts	3km	Cours d'art plastique, peinture, sculpture et dessin
	CVO Miras	2km	Cours du soir et formations continues pour adultes
Forest	ULB	3km	Large gamme de programmes de 1 <sup>er</sup> cycle, cycle supérieur et doctorat
	ISFSC	2km	Bacheliers en communication, travail social, et gestion
	Académie des Beaux-Arts	2km	Cours d'art plastique, peinture, sculpture et dessin
	CEFA	1km	Formations techniques et professionnelles en alternance
	IAD	4km	Formation en arts du spectacle, cinéma et communication
	CFAB	2,5km	Formations en alternance pour divers métiers techniques et artisanaux
	EPHEC	3,5km	Formations en commerce, gestion et informatique
	INRACI	4km	Formations en électronique, informatique et audiovisuel
	Université Saint-Louis	5km	Programmes de 1 <sup>er</sup> cycle, cycles supérieurs en droit, économie, sciences politiques, etc.
	Conservatoire Royal	4,5km	Formation en musique, théâtre et arts de la scène

Tableau 20 : Offres pour l'enseignement dans un rayon de 5km autour de maisons de détention

- Culture, sports et loisirs

	Types	Nom	Distance	Explications
Courtrai	Culture	Musée 1302	2km	Expositions sur la bataille des éperons et l'histoire locale
		Schouwburg Kortrijk	3km	Pièces de théâtre, concerts, et autres événements culturels
		Centre d'art contemporain Buda	2,5km	Expositions d'art contemporain et divers ateliers
	Sports	Sportoase	4km	Centre sportif : divers sports y compris le fitness et le tennis
		Stade des éperons d'or	3km	Stade de football accueille les matchs K.V. Kortrijk et autres événements sportifs
		Lago Kortrijk Weide	2,5km	Centre aquatique
	Loisirs	Cinema Kinopolis Kortrijk	3km	Large sélection de films
		Escape Room Kortrijk	2km	Activité interactive où les participants doivent résoudre des énigmes.
		Parc de l'Abbaye de Groeninge	1,5km	Promenades, des pique-niques et des activités en plein air
Forest	Culture	WIELS	1km	Expositions d'art moderne et contemporain
		Forest National	2km	Grande salle de concert pour événements musicaux et culturels de grande envergure
		Maison des cultures et de la cohésion sociale	4km	Variété d'expositions et d'événements culturels
		Musée des enfants	3,5km	Musée interactif destiné aux enfants et aux familles
		Musée David et Alice van Buuren	4km	Musée d'art décoratif et jardin historique
	Sports	Piscine Victor Boin	1,5km	Installations de natation pour tous les âges
		Parc Duden	1km	Jogging, promenades et activités en plein air
		Stade Joseph Marien	2,5km	Stade de football est le domicile du R. Union Saint-Gilloise et accueille divers événements sportifs
		Centre sportif	3km	Installations pour divers sports et activités de fitness
		Forest Skate Park	2km	Espace pour les amateurs de skateboard
	Loisirs	Centre culturel Jacques Frank	1,2km	Spectacles de théâtre, de danse et projections de films
		Théâtre de la vie	3km	Pièces de théâtre et spectacles artistique variés
		Cinéaste	2,5km	Cinéma d'art et d'essai projetant des films indépendants et internationaux
		Parc Astrid	3km	Aires de jeux, espaces verts, et installations sportives

Tableau 21 : Offres pour la culture, le sport et les loisirs dans un rayon de 5km autour des maisons de détention

- Soins et soutien juridique

	Type	Nom de l'établissement	Distance	Explications
Courtrai	Soins de santé	Hôpital AZ Groeninge	3km	Gamme complète de services médicaux
		Centre Médical de Courtrai	2,5km	Consultations généralistes et spécialisées
		Clinique De Kortrijk	2km	Soins de santé mentale et services de réadaptation
		Pharmacie De Bondt	1,5km	Services pharmaceutiques complets
		Centre de soins de jour	4km	Spécialisé dans les soins de jour pour personnes âgées et les patients chroniques
	Soutien juridique	Cabinet d'avocats de Langhe	2km	Spécialisé en droit civil et commercial
		Bureau d'avocats Callens	3km	Services juridiques en droit pénal et familial
		Cabinet Peeters & Partners	4km	Spécialisé en droit du travail et des affaires
		Avocats Denys & Partners	3,5km	Services en droit immobilier et de la famille
		Cabinet Vanassche	2,8km	Spécialisé en droit commercial et des sociétés

Forest	Soin de santé	Hôpital Molière Longchamp	2km	Services médicaux complets
		Clinique Saint-Jean	4km	Spécialisée en soins de santé mentale et réadaptation
		Centre médical Berkendael	1,5km	Consultations généralistes et spécialisées
		Pharmacie de la Gare	1km	Services pharmaceutiques
		Centre Médical Edith Cavell	3,5km	Soins spécialisés et consultations multidisciplinaires
		Clinique du Parc Léopold	4km	Soins spécialisés et traitements chirurgicaux
	Soutien juridique	Cabinet d'avocats Braffort	1,5km	Spécialisé en droit pénal et en droit des familles
		Cabinet d'avocats Loiseau	3km	Offrant des services en droit civil et commercial
		Cabinet Van Halteren	2,5km	Spécialisé en droit du travail et en droit de l'immigration
		Avocats Leroy & Partners	3km	Services en droit des affaires et fiscal
		Cabinet Legalex	2km	Spécialisé en droit des étrangers et de la nationalité
		Avocats Lambot & Partners	4km	Services en droit immobilier et de la construction

Tableau 22 : Offres pour les soins et le soutien juridique dans un rayon de 5km autour des maisons de détention

En ce qui concerne le terrain, la superficie de Forest est plus grande que celle de Courtrai, offrant ainsi davantage de possibilités pour l'accueil et l'organisation d'événements.

Pour le degré d'ouverture, le terrain de Courtrai est semi-ouvert, permettant une interaction avec le quartier environnant. Cette configuration favorise l'intégration des résidents et réduit la stigmatisation liée aux structures de détention fermées, tout en permettant l'accès à des espaces extérieurs sous surveillance. En revanche, le site de Forest est plus fermé en raison de son historique, limitant fortement les interactions directes avec l'extérieur, mais facilitant le contrôle des résidents.

Les restrictions du site pour les deux maisons de détention incluent des contraintes spécifiques concernant la hauteur des constructions, l'alignement et les exigences d'urbanisme. A Courtrai, les bâtiments doivent respecter une hauteur maximale de 15 mètres et s'aligner avec les structures existantes, avec des marges de recul de 3 à 5 mètres. Les aménagements doivent se conformer aux exigences locales de densité de construction, de préservation des espaces verts et d'harmonie architecturale, selon les réglementations locales, le plan communal et le RBU (Règlement Général sur les Bâtiments et les Urbanismes, qui fixe les normes de construction et d'urbanisme pour assurer un développement urbain cohérent et durable). A Forest, les constructions sont limitées à une hauteur maximale de 18 mètres, avec un alignement et des marges de recul similaires. De plus, les normes imposent des restrictions strictes car le site est protégé en tant que patrimoine historique, conformément aux réglementations de protection du patrimoine de Bruxelles.

La composition du sol à Courtrai est principalement constituée de sable tassé et de sols argileux, offrant une base stable pour les constructions existantes et les modifications. Ce type de sol est adéquat pour soutenir les infrastructures actuelles. A Forest, le sol est caractérisé par une forte densité d'argile et parfois un fond rocheux en profondeur, assurant une bonne stabilité. En raison de l'histoire urbaine dense du site, des études géotechniques approfondies ont été réalisées pour garantir l'adéquation du sol aux structures existantes et aux nouvelles constructions.

Enfin, Courtrai ne présente presque aucune zone tampon à l'exception de quelques espaces verts qui séparent légèrement l'entrée de la rue. A Forest, il faut d'abord pénétrer dans un sas avant d'atteindre une cour extérieure et d'entrer dans le bâtiment principal, ce qui constitue une réelle zone tampon.

### 3.2.4. Flexibilité du site et caractéristiques du bâtiment

		Facteurs	Courtrai		Forest			
Exemple		paramètre	(1)	(2)		-	<b>Caractéristiques possibles</b>	
		Caractéristique		(4)		0		
		Avantage	(3)					<b>Avantages possibles</b>
Flexibilité du site	28	Extension	Possibilités d'extension modérées	70	Possibilités d'extension difficiles	30	Caractéristiques : Possibilités d'extension faciles/ modérées/ difficiles	
		Possibilité d'extension						
		+	<b>Plus facile à étendre</b>					
	29	Accessibilité	3	40	-	4	60	Caractéristiques : Nombre de possibilités d'accès
		Nombre de possibilités d'accès						
		+			<b>1 accès en plus</b>			
	30	Approche flexible	Structure fixe, hauteurs limitées	60		Protégé historiquement, structure fixe	40	Caractéristiques : Protégé historiquement, bâtiment à structure fixe, hauteurs limitées des espaces, ....
		Flexibilité du bâtiment et de l'emplacement						
		+	<b>Modérément plus flexible</b>					
Caractéristiques du bâtiment	31	Espace extérieur	800 m <sup>2</sup>	30	-	1200 m <sup>2</sup>	70	Caractéristiques : espace extérieur disponible en m <sup>2</sup>
		Surface						
		+			<b>1,5x plus grand</b>			
	32	Vie privée par rapport à la transparence	Façade semi-ouverte et côté rue	30		Façade fermée et retirée	70	Caractéristiques : façade fermée/ semi-ouverte/ouverte, retirée/ du côté rue/ ....
		Niveau de confidentialité - transparence						
		+			<b>Meilleur niveau de confidentialité</b>			
	33	Autonomie	Propre ménage	40		Communauté autonome	60	Caractéristiques : communauté autonome/ propre ménage/ seulement autonomie financière/...
		Mesure dans laquelle une autonomie est prévue						
		+			<b>Le plus autonome</b>			
	?	Modèles d'activité et promenade extérieure	Unités de vie privée distincte, unités de travail, unités d'espace communautaire, jardins et activités	45		Unités de vie privée, unités de travail, unités espaces communautaires, plus d'activités et zones sportives	55	Caractéristiques : unités de vie privée distinctes/ unités de travail/ unités d'espace communautaire/...
		+			<b>Plus d'atouts</b>			

35	Taille du bâtiment	4967,5 m <sup>2</sup> ,	40	Plus de 5000m <sup>2</sup> (information précise non-disponible)	60	Caractéristiques : Surface intérieure
	Surface en m <sup>2</sup>					Avantages : nombre de m <sup>2</sup> supplémentaires par rapport au plus petit bâtiment
	+					
36	Adaptabilité du bâtiment/ étude de faisabilité de la construction	720 000 € TVAC	-	700 000 € TVAC	55	Caractéristiques : coûts des travaux
	Importance des travaux/ interventions			-20 000 €		Avantages : budget en moins pour mise à niveau
	+		45			
<b>TOTAL</b>			<b>350</b>		<b>450</b>	

Tableau 23 : Analyse du programme et du terrain selon la méthodologie CBA (Source : Lekeu, 2021. p.40)

A Courtrai, les possibilités d'extension sont limitées par la taille réduite de terrain et les contraintes d'urbanisme. Toute extension nécessiterait une réévaluation des permis et une potentielle révision des plans de zonage. En revanche, Forest bénéficie d'un terrain plus vaste qui permet des extensions potentielles, bien que les restrictions liées à la protection historique du site imposent des contraintes supplémentaires, nécessitant le respect des réglementations de préservation du patrimoine.

En termes d'accessibilité, le site de Courtrai dispose de trois points d'accès, facilitant l'entrée et la sortie des visiteurs, du personnel et des services de logistiques. Cette multiplicité d'accès améliore la fluidité des déplacements et la gestion des flux au sein de l'établissement. A Forest, malgré la nature plus fermée du site, il existe également plusieurs entrées et sorties (quatre au total) qui permettent une gestion efficace des mouvements avec un niveau de sécurité élevé.

L'aménagement semi-ouvert de Courtrai permet une certaine flexibilité dans les interactions avec le quartier et les activités communautaires, cependant la construction présente majoritairement une structure fixe. A Forest, bien que le site soit protégé historiquement, des contraintes supplémentaires sont imposées par la structure fixe du bâtiment et les hauteurs limitées des espaces. Cela limite la flexibilité, mais des adaptations des espaces intérieurs aux besoins de détenus et des programmes de réinsertion restent possible.

Les espaces extérieurs à Courtrai, bien que limités, offrent des zones de détente et d'activités pour les détenus. Leur utilisation est optimisée malgré la taille restreinte du terrain. A Forest, les espaces extérieurs sont plus vastes, incluent des cours et jardins, utilisables pour diverses activités récréatives et thérapeutiques.

En matière de vie privée et de transparence, Courtrai bénéficie d'une configuration semi-ouverte qui permet une certaine transparence avec le quartier, tout en assurant la vie privée des détenus par des mesures de surveillance discrètes. A Forest, la nature fermée du site assure une vie privée maximale pour les détenus, mais limite la transparence avec la communauté extérieure.

Les détenus à Courtrai ont accès à des espaces leur permettant d'exercer une certaine autonomie, comme les salles d'activités et les zones de détente supervisées. A Forest, l'environnement sécurisé permet des programmes d'autonomie contrôlée, avec des activités structurées visant à préparer les détenus à la réinsertion.

Les modèles d'activités à Courtrai incluent des ateliers, des formations et des programmes éducatifs, avec des promenades extérieures toujours possibles durant les heures de jour. A Forest, une variété d'activités est proposée, incluant aussi formations professionnelles, programmes de réinsertion et accès aux espaces extérieurs durant les heures de jour (6-21h).

La taille des bâtiments de Courtrai est modeste, adaptée à une capacité d'accueil limitée, et son agencement optimise l'utilisation de l'espace disponible. A Forest, les bâtiments plus grands permettent d'accueillir un nombre plus important de personnes et d'offrir plus de services et de plus grands espaces communs.

### 3.3. Synthèse

L'analyse comparative entre les terrains de Courtrai et de Forest révèle des différences significatives dans les performances et les caractéristiques de chaque site. Cette synthèse détaillée examine en profondeur les résultats des évaluations des deux terrains selon neuf critères principaux : accessibilité, relations avec la société, intégration, réseau, résistances, programme, terrain, flexibilité du site et caractéristiques du bâtiment. Nous analyserons chaque critère individuellement avant de tirer une conclusion globale entre les deux terrains.

Points	Terrain Courtrai	Terrain Forest
1. Accessibilité	340	360
2. Relations avec la société	100	100
3. Intégration	180	120
4. Réseau	75	125
5. Résistances	190	210
6. Programme	140	260
7. Terrain	200	240
8. Flexibilité du site	170	130
9. Caractéristiques du bâtiment	230	370
<b>Total</b>	<b>1645</b>	<b>1915</b>

Tableau 24 : Résultats des points attribués à chaque maison de détention

#### 1. Accessibilité

Forest obtient une meilleure note en accessibilité, étant mieux desservi par les transports en commun et facilitant l'accès par différents moyens. Courtrai présente également un excellent score, rendant les deux établissements globalement très accessibles.

#### 2. Relations avec la société

Les relations avec la société sont équilibrées pour les deux sites. Forest, bien que légèrement éloigné du centre urbain, et Courtrai, situé dans une zone moins peuplée, obtiennent des scores similaires dans cette catégorie.

#### 3. Intégration

Forest est désavantagé en termes d'intégration en raison de son ancienne fonction, qui lui confère une forte valeur symbolique et nuit à son intégration dans l'environnement immédiat. Courtrai, quant à lui, s'intègre mieux dans son quartier, sans connotation symbolique marquée, ce qui facilite son incorporation dans le tissu urbain.

#### 4. Réseau

Forest présente un réseau particulièrement avantageux grâce à sa proximité avec la capitale, offrant un accès à une multitude de services, d'aides et activités. Courtrai, bien que desservi de manière adéquate, ne bénéficie pas du même niveau d'accessibilité aux services.

#### 5. Résistances

Forest bénéficie de son ancien statut de site pénitentiaire, les habitants étant déjà habitués à sa proximité. Courtrai, en revanche, n'a pas cette prédisposition. Globalement, les deux sites font face à des défis similaires en termes de résistance.

#### 6. Programme

La différence la plus marquée se situe dans cette catégorie. Forest a un accès nettement plus aisée aux infrastructures d'enseignement, de travail, de culture, de sports, de soin et de soutien juridique grâce à sa localisation. Courtrai, bien que relativement bien desservi, ne peut rivaliser avec l'offre de Forest.

#### 7. Terrain

Forest obtient un score supérieur en raison de sa plus grande superficie, de son degré de fermeture accru et de la présence d'une zone tampon, le rendant plus avantageux par rapport à Courtrai

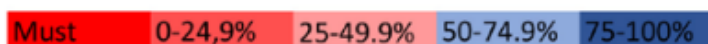
#### 8. Flexibilité du site

Courtrai offre une plus grande facilité pour des adaptations futures et des modifications potentielles du projet. Cependant, sa superficie plus petite limite les interventions possibles. Forest, bien que moins flexible, conserve un score suffisant dans cette catégorie.

#### 9. Caractéristiques du bâtiment

Forest se distingue par des espaces extérieurs plus vastes, un bâtiment de plus grande taille, une variété d'activités possibles et une intimité renforcée pour les résidents grâce à une distance accrue avec les riverains. Courtrai présente certains avantages mais ne surpasse pas Forest.

%	Terrain Courtrai	Terrain Forest
1. Accessibilité	94.4	100
2. Relations avec la société	100	100
3. Intégration	100	66.7
4. Réseau	60	100
5. Résistances	90.5	100
6. Programme	53.8	100
7. Terrain	83.3	100
8. Flexibilité du site	100	76.5
9. Caractéristiques du bâtiment	62.2	100
<b>Total</b>	<b>86%</b>	<b>100%</b>





Forest obtient un score global supérieur, démontrant des performances optimales dans la plupart des catégories évaluées. Courtrai, bien que compétitif dans certains domaines, montre des lacunes selon la méthodologie « Choosing by Advantage ». Il est important de noter que certains critères peuvent entraîner des jugements subjectifs, et que le score obtenu ici reflète une analyse approfondie réalisée par nos soins.

Sur base de cette analyse, le terrain de Forest semble plus adapté aux objectifs globaux liés aux maisons de détention, repris dans l'état de l'art. Cependant le site de Courtrai ne présente aucun pourcentage inférieur à 53.8%, indiquant qu'il reste une option pertinente. Les résultats obtenus diffèrent de ceux de la « Detention-House Quality-Wheel », soulignant la nécessité de hiérarchiser les critères en fonction de leur importance relative. Cette évaluation a été enrichie par des interviews avec des intervenants directs et des personnes ressources associées au projet des maisons de détention.

En conclusion, bien que Forest soit recommandé pour ses performances globales supérieures, Courtrai demeure une alternative valable. Une évaluation plus approfondie des critères en fonction de leurs impacts respectifs pourrait fournir une perspective plus nuancée et guider une décision finale éclairée.

## 4. Analyse thématique des critères

La troisième partie de notre analyse se concentre sur une exploration thématique approfondie des critères architecturaux et des pratiques opérationnelles observées dans les maisons de détention de Courtrai et de Forest. Cette section s'appuie sur les données quantitatives précédemment présentées, mais elle met également en lumière des aspects plus qualitatifs pour offrir une compréhension globale et nuancée des performances de chaque site.

Pour enrichir notre analyse, nous avons mené des interviews approfondies avec des experts et des intervenants qui participent au projet des maisons de détention mais qui ne travaillent pas directement dans ces établissements. Ces acteurs, incluent un criminologue : Vincent Seron, une administratrice de l'asbl De Huizen : Marlies Gailliert, une responsable d'infrastructures : Katleen Druyts et la directrice du projet des maisons de détention : Laurence Nibelle. Leur vision, moins influencée par les défis opérationnels quotidiens, permet d'apporter un éclairage différent sur les pratiques et les défis spécifiques de chaque établissement.

Nous intégrerons ces témoignages tout au long de cette section pour illustrer et contextualiser les résultats de manière concrète. Ces perspectives enrichiront notre compréhension des enjeux architecturaux et opérationnels et aideront à mieux saisir les facteurs clés influençant la réussite des maisons de détention.

#### 4.1 Accessibilité et intégration urbaine

L'accessibilité et l'intégration urbaine des maisons de détention de Courtrai et Forest sont des aspects cruciaux discutés par les différents intervenants.

Tous les experts s'accordent sur l'importance de l'accessibilité. La directrice de projet souligne que la proximité des transports en commun est essentielle pour faciliter les visites familiales et l'accès aux services externes, éléments vitaux pour maintenir les liens sociaux et soutenir la réhabilitation des détenus. "L'accès à des ressources communautaires, telles que des services de santé et de réinsertion, est facilité par une bonne accessibilité, ce qui contribue grandement à la réhabilitation des détenus et à leur préparation pour la réintégration sociale."

Le **criminologue** renforce cette perspective en soulignant que l'accessibilité réduit l'isolement des détenus, permettant des visites régulières et un accès facile aux services de soutien. Selon lui,

« Les détenus qui reçoivent des visites fréquentes et ont accès à des services de soutien tels que les conseillers en réinsertion et les professionnels de la santé mentale sont plus susceptibles de réussir leur réinsertion dans la société après leur libération ».

Katleen Druyts, **responsable infrastructure**, met en avant que la localisation urbaine facilite l'accès à l'aide, aux services et à l'emploi, offrant ainsi des opportunités professionnelles et de soutien pour les détenus.

« La disponibilité d'un bon réseau de transport public est cruciale non seulement pour les détenus, mais aussi pour le personnel et les visiteurs, ce qui améliore la fonctionnalité générale de l'établissement ».

Les opinions diffèrent sur la question de la visibilité des maisons de détention en milieu urbain. Le criminologue exprime des préoccupations quant à la stigmatisation, craignant que la visibilité de ces établissements puisse renforcer les préjugés et les craintes du public.

« La présence visible des maisons de détention dans les zones urbaines pourrait exacerber les stéréotypes négatifs et entraîner une stigmatisation accrue des détenus et de leurs familles ».

En contraste, la **directrice de projet** estime que la localisation urbaine peut rassurer les citoyens sur la sécurité, normalisant la présence des maisons de détention.

« Cette proximité est un moyen de promouvoir une perception plus positive des détenus et de favoriser une meilleure acceptation sociale ».

Katleen Druyts ajoute qu'il est crucial de minimiser la visibilité directe des zones extérieures pour protéger l'intimité des détenus et réduire la stigmatisation.

« Minimiser la visibilité directe permet de protéger l'intimité des détenus et de réduire le risque de stigmatisation ».

En somme, bien que l'importance de l'accessibilité soit reconnue par tous, les opinions divergent sur les implications de la visibilité urbaine et la stigmatisation potentielle. Ces

perspectives variées mettent en lumière la complexité de l'intégration urbaine des maisons de détention.

#### 4.2. Sécurité et ouverture

La question de la sécurité et de l'ouverture dans les maisons de détention suscite des débats parmi les intervenants, chacun apportant des perspectives uniques sur l'équilibre entre ces deux aspects cruciaux.

Tous s'accordent sur la nécessité de maintenir cet équilibre. La cheffe de projet insiste sur le fait que les maisons de détention doivent offrir un environnement qui encourage la responsabilité et la réinsertion des détenus, tout en assurant la sécurité. "Les maisons de détention doivent maintenir un niveau de sécurité suffisant pour prévenir les incidents et assurer la sécurité du personnel et des détenus, mais sans recréer l'environnement oppressif des prisons traditionnelles."

Le **criminologue** soutient cette idée, affirmant que l'équilibre entre sécurité et ouverture est crucial. Selon lui :

« Des mesures de sécurité trop strictes peuvent être contre-productives, en augmentant le stress et l'isolement des détenus, ce qui peut finalement nuire à leur réhabilitation ».

Il ajoute que pour être efficaces, les maisons de détention doivent offrir un cadre plus ouvert et moins restrictif, favorisant la responsabilité personnelle et la préparation à la réintégration sociale.

Marlies Gailliert, **représentante de l'asbl De Huizen**, met en avant la sécurité dynamique et la vie en communauté comme essentiels pour un environnement sûr sans recréer une atmosphère carcérale classique.

« Une maison n'est pas nécessairement sûre juste grâce à sa clôture ou ses caméras. Il s'agit aussi de la quantité de mouvement qu'il y a. [...] Une certaine sécurité peut être garantie de manière intégrée et discrète ».

Les avis divergent sur les approches sécuritaires. La cheffe de projet prône des mesures de sécurité adaptées au profil des détenus, souvent des primo-délinquants ou des personnes purgeant de courtes peines. Elle explique que les maisons de détention doivent être ouvertes sur l'extérieur pour faciliter la réinsertion et permettre aux détenus de se préparer à la vie après la libération. En contraste, le **criminologue** souligne la nécessité de maintenir certains dispositifs de sécurité pour prévenir les risques potentiels, même s'ils doivent être moins intrusifs que dans les prisons traditionnelles.

« Les dispositifs de sécurité doivent être suffisants pour assurer la sécurité, mais ils ne doivent pas être si stricts qu'ils empêchent les détenus de se préparer efficacement à leur réintégration dans la société ».

**Katleen Druyts**, mentionne que le niveau de sécurité doit être faible pour les maisons de détention et que les chambres doivent être situées aux étages pour répondre aux chiffres de référence en termes de surface habitable. Elle insiste sur l'importance de chambres individuelles avec des sanitaires privés pour préserver la dignité et l'intimité des détenus.

« Il est essentiel que les chambres individuelles disposent de sanitaires privés pour garantir que les détenus puissent maintenir une certaine intimité et dignité, ce qui est fondamental pour leur bien-être et leur réinsertion ».

Marlies Gailliert ajoute que la diversité et la flexibilité des espaces sont cruciales pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe de détenus.

« La différenciation basée sur les besoins spécifiques des groupes est essentielle, plutôt que de simplement classer les détenus par la durée de leur peine ».

Elle soutient également l'idée que les espaces extérieurs doivent être intégrés de manière à servir la communauté environnante, créant ainsi des opportunités de réinsertion et de réparation à un niveau macro.

Pour conclure, même si tous les intervenants s'accordent sur l'importance de trouver un équilibre entre sécurité et ouverture, leurs approches varient quant à la manière de mettre en œuvre cette sécurité. La directrice de projet et Katleen Druyts privilégient des mesures plus flexibles et moins intrusives, adaptées aux profils spécifiques des détenus, tandis que le criminologue et Marlies Gailliert insistent sur la nécessité de maintenir certains dispositifs de sécurité, même s'ils doivent être plus discrets. Ces perspectives variées mettent en lumière les défis complexes liés à la sécurité et à l'ouverture dans les maisons de détention.

#### 4.3. Caractéristiques architecturales et environnementales

La discussion sur les caractéristiques architecturales et environnementales révèle des points de convergence mais aussi des divergences significatives entre les différents intervenants, chacun apportant des perspectives uniques sur les éléments essentiels pour le bien-être et la réinsertion des détenus.

Tous les intervenants s'accordent sur l'importance de l'environnement dans les maisons de détention. La **cheffe de projet** met en avant l'importance de la lumière naturelle, des espaces communs et de la possibilité pour les détenus de personnaliser leurs espaces individuels.

« Ces éléments sont essentiels pour le bien-être des détenus et leur réinsertion, car ils créent un environnement plus humain et moins institutionnel ».

Le **criminologue** insiste également sur ces aspects, ajoutant que l'architecture doit favoriser un environnement qui ressemble le plus possible à la vie en société pour faciliter la réintégration des détenus après leur libération.

« Des espaces bien conçus peuvent réduire le stress et les tensions, et améliorer la qualité des interactions sociales entre les détenus et le personnel ».

**Marlies Gailliert**, quant à elle, souligne l'importance de la différenciation dans les caractéristiques architecturales.

« Nous voulons vraiment que des maisons de détention soient disponibles pour des groupes spécifiques par exemple pour les jeunes entre 18 et 25 ans ou pour les mères avec des enfants ».

Elle met en avant que l'architecture doit être adaptée aux besoins spécifiques des groupes de détenus, en tenant compte de facteurs tels que l'âge et la vulnérabilité psychique.

Cependant, des divergences apparaissent concernant la taille et la configuration des espaces. La **cheffe de projet** préfère des structures de petite échelle, qui permettent une gestion plus personnalisée et humaine des détenus.

"Une structure plus petite permet une gestion plus intime et adaptée aux besoins individuels des détenus."

Le **criminologue**, en revanche, soutient que des structures légèrement plus grandes pourraient offrir plus de services et d'activités tout en restant efficaces, pourvu qu'elles soient bien conçues.

« Des structures plus grandes, bien conçues, peuvent offrir une gamme plus large de services et d'activités tout en restant flexibles ».

**Katleen Druyts** ajoute que les bâtiments doivent être capables d'accueillir 40 à 70 personnes de manière permanente. Elle précise que les bâtiments sélectionnés doivent être facilement adaptables aux besoins des maisons de détention, avec une préférence pour les anciens centres de soins résidentiels, hôtels ou lieux de vacances en raison de leur configuration préexistante répondant largement aux exigences. **Marlies Gailliert** insiste sur l'importance de la diversité et de la flexibilité des espaces pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe de détenus.

« Certaines maisons de détention demandent plus de sécurité que d'autre ».

L'architecture doit permettre une intégration harmonieuse dans le tissu urbain tout en garantissant la sécurité nécessaire. Elle souligne également que les espaces extérieurs doivent être intégrés de manière à servir la communauté environnante, créant ainsi des opportunités de réinsertion et de réparation à un niveau macro.

« L'intégration des espaces extérieurs peut apporter une valeur ajoutée pour le quartier ou la commune, permettant une utilisation partagée avec la communauté locale ».

En résumé, bien que tous les intervenants reconnaissent l'importance de l'environnement dans les maisons de détention, leurs opinions divergent sur les meilleures approches architecturales à adopter. La **cheffe de projet** et **Marlies Gailliert** privilégient des structures plus petites et différenciées, adaptées aux besoins spécifiques des détenus, tandis que le **criminologue** et **Katleen Druyts** soutiennent des structures plus grandes et flexibles.

#### 4.4. Collaboration interdisciplinaire

L'importance de la collaboration entre criminologues, architectes et administrateurs pénitentiaires dès les premières phases de conception est largement reconnue. Cette collaboration assure que les besoins opérationnels et sécuritaires sont bien intégrés. La cheffe de projet souligne que cette collaboration est cruciale pour le succès des maisons de détention. "Chaque discipline apporte une perspective unique essentielle pour créer un environnement équilibré et fonctionnel."

Le **criminologue** partage cette opinion, insistant sur le fait que la collaboration est importante pour créer des environnements qui favorisent la réinsertion des détenus.

« La collaboration interdisciplinaire est essentielle pour garantir que les différents aspects des besoins des détenus soient pris en compte dans la conception et la gestion des maisons de détention ».

**Katleen Druyts** met également en avant la flexibilité dans le choix et les critères des sites pour permettre une collaboration efficace entre les différents acteurs. Elle explique que cette flexibilité est nécessaire pour s'assurer que les décisions prises répondent aux besoins pratiques et politiques.

« La flexibilité dans la sélection des sites permet d'adapter les infrastructures aux besoins spécifiques des maisons de détention, ce qui est essentiel pour leur réussite ».

**Marlies Gailliert** ajoute que la collaboration avec des experts par expérience est également cruciale.

"Nous avons une vision avec plus de 60 membres qui sont tous impliqués, y compris des experts par expérience. Travailler avec ces experts est très important pour nous."

Elle souligne l'importance d'une approche collaborative qui inclut les retours des personnes ayant vécu des expériences similaires, pour enrichir le développement des maisons de détention.

Il existe toutefois des divergences sur le degré de collaboration nécessaire. La **cheffe de projet** prône une intégration étroite des différentes disciplines dès la conception architecturale pour garantir une adéquation des infrastructures aux besoins spécifiques des détenus et du personnel.

« Une collaboration étroite dès le début est essentielle pour la mise en place de programmes de réinsertion efficaces et de dispositifs de sécurité adaptés ».

Elle croit fermement que la planification initiale est indispensable pour éviter des modifications coûteuses et inefficaces plus tard, et pour s'assurer que tous les aspects opérationnels et sécuritaires sont pris en compte dès le départ.

En contraste, le **criminologue** insiste sur une collaboration continue et flexible tout au long de la vie de l'établissement, y compris dans les phases de gestion quotidienne et d'évaluation.

« Il est important d'avoir des évaluations périodiques et des ajustements basés sur des feedbacks réguliers des détenus et du personnel pour assurer une adaptation continue aux besoins évolutifs ».

Selon lui, une collaboration continue permet d'adapter les pratiques en temps réel et de répondre de manière dynamique aux défis émergents.

**Marlies Gailliert** met également l'accent sur la collaboration avec les autorités locales et d'autres organisations pour ancrer les maisons de détention dans leur communauté.

« Les maisons de détention doivent être ancrées localement et collaborer avec des organisations locales pour maximiser l'impact positif ».

Elle mentionne aussi l'importance des contacts avec le secteur académique et les décideurs politiques pour promouvoir les maisons de détention et assurer leur développement continu.

« Nous avons beaucoup de contacts avec des personnes de la commission de justice pour les informer davantage sur le concept des maisons de détention ».

Enfin, elle souligne la nécessité de la collaboration internationale pour enrichir les pratiques locales.

« Nous faisons partie d'une organisation européenne qui nous permet de montrer des exemples de l'étranger où le travail est effectué à petite échelle de manière différenciée, et nous essayons d'importer cette expertise ici ».

Cette approche internationale permet de bénéficier des meilleures pratiques et de les adapter au contexte local.

#### 4.5. Programmes de réinsertion

Tous les intervenants s'accordent sur l'importance de la continuité des programmes de réinsertion au sein des maisons de détention. La cheffe de projet insiste sur l'importance de programmes bien intégrés qui incluent des activités éducatives, culturelles et sportives pour préparer les détenus à leur retour dans la société. "Ces programmes doivent également inclure un soutien psychologique et une formation professionnelle pour aider les détenus à trouver un emploi à leur sortie." Elle souligne que ces éléments sont essentiels pour une réhabilitation complète et efficace des détenus.

Le **criminologue** soutient également que des programmes de réinsertion bien conçus sont importants pour réduire les taux de récidive.

« Ces programmes doivent être variés et adaptés aux besoins individuels des détenus pour être efficaces. La formation continue et l'accès à des ressources de développement personnel encouragent la motivation et l'engagement des détenus dans leur propre réhabilitation ».

**Katleen Druyts** met en avant que les critères architecturaux doivent permettre la mise en place de ces programmes de manière efficace.

« Il est essentiel de disposer d'espaces adaptés aux activités de réinsertion, comme des salles de classe, des ateliers et des espaces de sport, pour assurer le succès des programmes de réinsertion ».

Elle souligne que l'architecture des maisons de détention doit faciliter l'organisation et la mise en œuvre de ces programmes.

**Marlies Gailliert**, quant à elle, souligne l'importance d'une approche intégrée pour les programmes de réinsertion.

« Nous avons des discussions avec de nombreuses organisations, y compris les services d'aide et de soutien, pour que les services venant de l'extérieur puissent offrir un accompagnement à l'intérieur de la maison de détention ».

Elle insiste sur la continuité de l'assistance, expliquant que l'accompagnement doit être le même à l'intérieur et à l'extérieur de la maison de détention pour une transition plus fluide.

Les experts ne s'accordent pas entièrement sur la structure des programmes de réinsertion. La **cheffe de projet** préconise des programmes flexibles qui peuvent être adaptés aux besoins individuels des détenus.

« Cette flexibilité permet une meilleure réponse aux divers profils des détenus et facilite leur réinsertion. Il est crucial de personnaliser les programmes pour répondre aux besoins spécifiques de chaque détenu ».

En revanche, le **criminologue** soutient l'importance de maintenir des standards uniformes pour les programmes de réinsertion afin d'assurer une qualité constante et une évaluation efficace de leur impact.

« Une uniformité est nécessaire pour mesurer les succès et les échecs de manière systématique et rigoureuse. Les protocoles standardisés assurent une mise en œuvre cohérente et équitable des programmes de réinsertion ».

**Katleen Druyts** met l'accent sur la rapidité de réalisation des programmes et la flexibilité dans leur mise en place en raison de la pression temporelle pour créer des places en maisons de détention.

« Les bâtiments sélectionnés doivent permettre une mise en œuvre rapide des programmes sans nécessiter de modifications structurelles majeures ».

Elle insiste sur le fait que la flexibilité et la rapidité sont essentielles pour répondre aux besoins urgents du système de détention.

**Marlies Gailliert** ajoute une dimension supplémentaire en soulignant l'importance de la différenciation dans les programmes de réinsertion.

« Nous ne nous concentrons pas uniquement sur les personnes ayant une courte peine. Nous voulons vraiment que des maisons de détention soient disponibles pour des groupes spécifiques, par exemple pour les jeunes entre 18 et 25 ans, ou pour les mères avec des enfants ».

Elle mentionne également les personnes ayant une vulnérabilité psychique et les personnes âgées comme des groupes nécessitant des approches spécifiques.

Elle souligne aussi la nécessité d'intégrer des opportunités de réparation communautaire dans les programmes de réinsertion.

« La réparation à un niveau macro ou méso est importante. Les détenus doivent pouvoir faire quelque chose en retour pour la société, ce qui augmente leur estime de soi et facilite leur réintégration ».

Pour résumer, bien que tous les intervenants reconnaissent l'importance de programmes de réinsertion bien conçus et continus, leurs opinions divergent sur la meilleure manière de structurer ces programmes. La Directrice de Gestion de la Détention et Marlies Gailliert privilégient une approche flexible et différenciée, adaptée aux besoins spécifiques des détenus, tandis que le criminologue et Katleen Druyts insistent sur l'importance de standards uniformes et de la rapidité de mise en œuvre.



#### 4.6. Synthèse

Critères	Points de convergence	Points de divergence
Accessibilité et intégration urbaine	Importance de l'accessibilité pour les visites familiales et l'accès aux services externes	<b>Visibilité urbaine et stigmatisation :</b> Le criminologue s'inquiète de la stigmatisation, tandis que la cheffe de projet pense que la localisation urbaine rassure les citoyens et normales les maisons de détention. Katleen Druyts insiste sur la protection de l'intimité des détenus
Sécurité et ouverture	Nécessité d'un équilibre entre sécurité et ouverture	<b>Approches sécuritaires :</b> la cheffe de projet et Katleen Druyts préfèrent des mesures flexibles, tandis que le criminologue et Marlies Gailliert insistent sur certains dispositifs de sécurité, même s'ils doivent être moins intrusifs que dans les prisons traditionnelles
Caractéristiques architecturales et environnementales	Importance de la lumière naturelle, des espaces communs et de la personnalisation des espaces individuels	<b>Taille et configuration des espaces :</b> La cheffe de projet et Marlies Gailliert favorisent des structures plus petites et différenciées, alors que le criminologue et Katleen Druyts soutiennent des structures plus grandes et flexibles pour offrir une gamme plus large de services et d'activités.
Collaboration interdisciplinaire	Importance de la collaboration entre criminologues, architecte et administrateurs pénitentiaires	<b>Degré de collaboration :</b> La cheffe de projet et Marlies Gailliert préfèrent une intégration étroite dès la conception, tandis que le criminologue prône une collaboration continue et adaptable tout au long de la vie de l'établissement.
Programmes de réinsertion	Importance de programmes bien intégrés et continus pour la réinsertion	<b>Structure des programmes :</b> La cheffe de projet et Marlies Gailliert soutiennent une approche flexible et différenciée, alors que le criminologue et Katleen Druyts insistent sur des standards uniformes et la rapidité de mise en œuvre pour répondre aux besoins urgents.

Tableau 26 : Récapitulatif des recommandations des experts

Cette analyse thématique met en lumière les différents aspects et enjeux associés aux maisons de détention de Courtrai et de Forest, tout en illustrant la complexité et la diversité des opinions des intervenants.

Tous s'accordent sur l'importance de l'accessibilité et de l'intégration urbaine, mettant en avant la nécessité de proximité des transports en commun pour faciliter les visites familiales et l'accès aux services. Cependant, les opinions divergent quant à la visibilité urbaine des maisons de détention et son impact sur la stigmatisation des détenus.

Concernant la sécurité et l'ouverture, bien que tous conviennent de la nécessité d'un équilibre, les approches varient. La directrice de projet et Katleen Druyts favorisent des mesures de sécurité plus flexibles et adaptées, tandis que le criminologue et Marlies Gailliert insistent sur l'importance de certains dispositifs de sécurité.

En matière de caractéristiques architecturales et environnementales, l'accent est mis sur la lumière naturelle, les espaces communs, et la personnalisation des espaces individuels. Toutefois, les avis varient sur la taille et la configuration des maisons de détention, certains prônant des structures plus petites et d'autres des structures plus grandes et modulables.

La collaboration interdisciplinaire est jugée cruciale par tous les intervenants, mais le degré et la nature de cette collaboration font débat. Alors que certains prônent une intégration étroite dès la conception, d'autres estiment qu'une collaboration continue et adaptable est nécessaire tout au long de la vie des établissements.

Enfin, les programmes de réinsertion sont unanimement reconnus comme essentiels. Cependant, la structure de ces programmes divise les intervenants. La directrice de projet et Marlies Gailliert soutiennent une approche flexible et différenciée, tandis que le criminologue et Katleen Druyts plaident pour des standards uniformes et une mise en œuvre rapide.

Ces perspectives variées mettent en lumière les défis complexes liés à l'intégration, à la sécurité, à l'architecture, à la collaboration et à la réinsertion dans les maisons de détention.

## Discussion

Nous avons présenté les résultats obtenus pour les deux maisons de détention dans le chapitre précédent. Ceux-ci seront examinés à travers trois questions de recherche, formulées en lien avec la revue de littérature, et se concentrant sur divers aspects liés à la pertinence des critères architecturaux des maisons de détention. La première question porte sur les outils d'aide à la décision et sur leur pertinence. La seconde détermine les critères essentiels pour réhabiliter un site en maison de détention.

### 1. Réponse à la question de recherche 1

**L'outil « Detention-House Quality-Wheel » et la méthodologie « Choosing by advantages » sont-ils pertinents pour mesurer la qualité des maisons de détention ?**

L'évaluation de la qualité des maisons de détention à travers des outils spécifiques permet de garantir un environnement qui favorise la sécurité, le bien-être et la réhabilitation des détenus. Deux outils ont été développés dans ce contexte : la « Detention-House Quality-Wheel » et la méthodologie « Choosing by advantages » adaptée aux maisons de détention. En se basant sur les résultats obtenus pour les maisons de détention de Courtrai et de Forest, il est possible d'évaluer la pertinence de ces outils.

#### Pertinence de « Detention-House Quality-Wheel »

La DHQW est conçu pour évaluer divers aspects des maisons de détention, en se concentrant sur des critères tels que le confort, la sécurité et le bien-être des détenus, et l'adaptabilité des infrastructures. Cet outil propose une approche structurée et systématique pour obtenir une vue d'ensemble détaillée des conditions de vie dans les maisons de détention.

Le critère de confort et de bien-être des détenus est central dans l'évaluation du DHQW. Les maisons de détention de Courtrai et de Forest ont été analysées en prenant compte l'aménagement des cellules, l'accès à la lumière naturelle, et la qualité des espaces communs. Les directrices d'établissements ont exprimé une satisfaction notable concernant les cellules spacieuses et bien disposées, ainsi que les zones communes qui favorisent les interactions sociales. Cependant, il est important de noter que certaines questions du questionnaire n'étaient pas toujours bien comprises, ce qui a pu influencer les résultats obtenus.

En termes de sécurité, l'outil évalue la conception physique des espaces, l'utilisation des technologies de surveillance et les matériaux de construction. Les résultats montrant que les dispositifs de sécurité discrets, comme les systèmes de surveillance intégrés et les contrôles d'accès adaptés, sont efficaces pour maintenir un environnement sécurisé tout en évitant de créer une atmosphère oppressante. Néanmoins, la perception de la sécurité peut varier en fonction de la compréhension des questions par les directrices et du contexte particulier de chaque établissement.

L'adaptabilité des infrastructures est un autre critère évalué par le questionnaire. Cet outil examine la flexibilité des espaces pour s'adapter aux besoins changeants des détenus et des objectifs. Les maisons de détention de Courtrai et Forest ont montré une capacité limitée à

offrir des environnements modulables en raison de leurs anciennes fonctions (anciennement maisons de repos et prison) et des techniques structurelles utilisées, qui contiennent peu d'éléments non-porteurs, limitant ainsi la modularité des espaces. Ces contraintes ne permettent pas d'obtenir le maximum de points pour tous les critères évalués.

#### Pertinence de la Méthodologie « Choosing by advantages »

La méthodologie « Choosing by advantages » est utilisée pour comparer systématiquement différentes options en mettant en avant les avantages relatifs de chaque choix. Cette méthode se veut utile pour faciliter le choix entre différents sites possibles pour l'implantation d'une maison de détention.

La CBA permet une évaluation comparative des maisons de détention, en analysant les avantages comparatifs et absolus des différentes options. Dans le cas des maisons de détention de Courtrai et de Forest, la CBA a été utilisée pour mettre en lumière les différences significatives entre les deux sites. Les résultats ont montré que les deux sites obtiennent des résultats très satisfaisants, et sont donc en relation avec les objectifs défendus par l'ASBL De Huizen.

Il est important de noter que les détenus et le personnel des maisons de détention sont relativement peu sensibles à certains critères d'ambiance. En effet, la liberté de mouvement et les possibilités offertes dans les maisons de détention sont bien plus grandes que dans les prisons traditionnelles, ce qui diminue l'importance de certains aspects architecturaux. De plus, la plupart des personnes travaillant dans ces établissements ont précédemment travaillé en prison, ce qui influence la perception de certains de ces critères. Ces employés et utilisateurs accordent donc une importance moindre à « l'atmosphère » dégagée par l'architecture des lieux en raison de leur expérience et de leur adaptation à des environnements contraints.

L'utilisation de la « Detention-House Quality-Wheel » et de la méthodologie « Choosing by advantages » présentent cependant certains défis. L'évaluation qualitative repose en partie sur la perception subjective des directrices et du personnel pour certains critères, ce qui peut introduire des biais. De plus ces outils, donné sans explication préalable, sont plutôt compliqué à utiliser, même pour des personnes qui utilisent les lieux au quotidien. Ils nécessiteraient d'avoir une explication plus détaillée annexe pour chaque point, permettant aux évaluateurs de garantir une application cohérente et précise des critères. Enfin, la mise en œuvre des recommandations basées sur les résultats des deux outils dépend des ressources disponibles et de la volonté politique, ce qui peut varier d'un établissement à l'autre.

#### Conclusion

En conclusion, les outils « Detention-House Quality-Wheel » et la méthodologie « Choosing by advantages » s'avèrent relativement pertinents pour mesurer la qualité des maisons de détention, grâce à leur approche exhaustive et structurée. Ils permettent d'évaluer divers aspects critiques des infrastructures carcérales, offrant une vue d'ensemble précieuse pour améliorer les conditions de vie des détenus et favoriser la réhabilitation. Néanmoins, pour maximiser leur efficacité, il est essentiel de garantir un document explicatif détaillé de chacune des questions qui le nécessite pour que les évaluateurs puissent répondre efficacement, et de s'assurer que les recommandations puissent être mises en œuvre de manière pragmatique et cohérente. Les maisons de détention de Courtrai et de Forest illustrent bien comment ces outils peuvent être utilisés pour identifier les points forts et les

domaines nécessitant des améliorations, contribuant ainsi à l'évolution positive des environnements de détention.

## 2. Réponse à la question de recherche 2

### **Quels sont les critères fondamentaux pour évaluer la qualité des maisons de détention, sur base des études de cas de Courtrai et de Forest ?**

L'évaluation de la qualité des maisons de détention repose sur plusieurs critères fondamentaux, comme en témoignent les études de cas des maisons de détention de Courtrai et de Forest. Ces critères sont importants pour garantir un environnement sécuritaire, humain et propice à la réhabilitation des détenus.

#### Adaptabilité des infrastructures

Importance : moyenne

L'adaptabilité des infrastructures est un des critères clés dans l'évaluation des maisons de détention au regard de la vision défendue par De Huizen. La DHQW met en lumière la nécessité de flexibilité des espaces pour répondre aux besoins changeants des détenus et aux objectifs des établissements. A Courtrai et Forest, cette flexibilité est limitée par les anciennes fonctions des bâtiments (maisons de repos et prison, respectivement), qui restreignent la modularité en raison de l'usage de techniques structurelles rigides et la présence d'éléments porteurs. Cela implique que ce critère peut être partiellement remis en cause du fait du bon fonctionnement des deux établissements sans qu'ils soient complètement flexibles,

#### Sécurité

Importance : moyenne

La sécurité, bien qu'importante, revêt une connotation différente dans les maisons de détention par rapport aux prisons traditionnelles. Dans ces établissements, la sécurité n'est plus la priorité absolue mais est considérée au même titre que d'autres critères comme le bien-être et la réhabilitation des détenus. Par conséquent, pour évaluer la qualité des maisons de détention, la sécurité doit être équilibrée avec d'autres aspects, assurant un environnement sécurisé tout en favorisant la réhabilitation.

#### Accessibilité et Intégration sociale

Importance : très élevée

L'accessibilité et l'intégration sociale sont des éléments centraux pour évaluer la qualité des maisons de détention. Tous les intervenants, sans exception, ont souligné l'importance centrale et indissociable de ces critères pour le projet des maisons de détention. La proximité avec les services publics et les ressources communautaires facilite la réinsertion des détenus et contribue à garder un contact proche avec la société. Les études de cas de Courtrai et de Forest montrent que l'intégration de ces maisons dans le tissu urbain est un facteur déterminant pour leur succès, non pas pour les utilisateurs internes mais pour les habitants et utilisateurs des alentours. L'accessibilité géographique et l'intégration sociale

doivent donc être considérées comme des critères de poids majeur dans l'évaluation de la qualité des maisons de détention.

### Collaboration interdisciplinaire

Importance : moyenne

La collaboration interdisciplinaire entre le personnel pénitentiaire, les travailleurs sociaux, les psychologues et d'autres professionnels est importante pour le bon fonctionnement des maisons de détention. Les résultats indiquent que cette collaboration permet une prise en charge plus complète et personnalisée des détenus, favorisant ainsi leur réinsertion. Les maisons de détention de Courtrai et de Forest illustrent bien l'importance de cette collaboration pour atteindre des résultats optimaux.

### Confort et bien-être

Importance : élevée

Les maisons de détention doivent offrir des conditions de vie décentes, permettant aux détenus de se sentir en sécurité, respectés et capable de s'investir dans la réhabilitation. Les études de cas de Courtrai et Forest montrent que les infrastructures vieillissantes posent des défis significatifs pour maintenir un niveau adéquat de confort. Les problèmes comme les canalisations et l'égouttage non entretenus ont un impact direct sur le confort des résidents. Il serait donc de mise d'ajouter un service de maintenance surtout dans le cas de bâtiments anciens réhabilités à la liste de critères.

Les maisons de détention doivent fournir un accès suffisant aux soins, à l'éducation, et à des activités diverses. Les résultats montrent que les détenus participent activement aux programmes éducatifs et de formation, le taux de récidive est nettement plus bas qu'en prison mais pourrait être amélioré. Une approche plus personnalisée et une continuité des services sont recommandés pour les préparer efficacement à leur réintégration.

Les espaces de sport et de détente sont fondamentaux au regard de tous les intervenants. Des opportunités de sport en intérieur et en extérieur, ainsi que des activités culturelles, contribuent à la santé mentale et physique, offrant des moments de répit dans un environnement autrement restrictif. Le critère comprenant l'accès aux activités est de ce fait indispensable.

### Conclusion

Les critères d'accessibilité et d'intégration sociale doivent être pondérés de manière significative en raison de leur importance cruciale pour le succès des maisons de détention. Le confort et le bien-être des détenus sont également des critères essentiels qui nécessitent une attention particulière surtout en ce qui concerne la maintenance des infrastructures et l'accès direct aux soins de toutes sortes. La sécurité, bien que toujours importante, doit être équilibrée avec les autres besoins des détenus pour favoriser un environnement plus humain et propice à la réhabilitation. L'adaptabilité des infrastructures et la collaboration interdisciplinaire, bien que moyennement importantes, restent des aspects critiques à considérer pour assurer le bon fonctionnement et la flexibilité des établissements.

En conclusion, bien que tous les critères identifiés soient pertinents, leur pondération doit refléter leur impact relatif sur l'environnement et les objectifs de réhabilitation des maisons de détention, comme illustré par les études de cas de Courtrai et Forest.

### 3. Réponse à la question de recherche 3

**En comparant la maison de détention de Forest et de Courtrai, laquelle dispose de la configuration la plus efficace pour accomplir sa mission ?**

L'évaluation des maisons de détention de Courtrai et de Forest s'appuie sur deux outils principaux : le "Detention-House Quality-Wheel" (DHQW) et la méthodologie "Choosing by Advantages" (CBA). Ces outils permettent d'analyser divers aspects architecturaux et opérationnels des établissements, mettant en lumière leurs forces et faiblesses respectives.

#### Analyse selon la « Detention-House Quality-Wheel »

Le DHQW évalue plusieurs critères tels que l'adaptabilité des infrastructures, la sécurité, l'accessibilité et l'intégration sociale, ainsi que le confort et le bien-être des détenus. En ce qui concerne la maison de détention de Courtrai, les résultats montrent que cet établissement obtient de bons scores sur la plupart des critères, notamment en termes de convivialité et de création d'un environnement domestique. L'ancien site de la maison de repos de Lichtendal offre un aspect familial et une ambiance conviviale qui favorisent la réhabilitation des détenus. Les espaces sont organisés en petites unités de vie, permettant une interaction plus intime et une surveillance minimale, ce qui contribue au sentiment de sécurité et de bien-être des résidents.

Cependant, l'adaptabilité des infrastructures de Courtrai est limitée par l'ancienne fonction du bâtiment. La structure contient de nombreux éléments porteurs, ce qui restreint la modularité des espaces et la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins changeants des détenus. Par ailleurs, les installations complémentaires comme la salle de musculation et les zones d'activités collectives sont des atouts importants pour la réinsertion, mais l'âge des infrastructures pose des défis de maintenance continue.

D'autre part, la maison de détention de Forest, située dans une ancienne prison, présente des caractéristiques structurelles et symboliques différentes. La typologie du site, marquée par une forte symbolique de détention et de contrôle, influence la perception des détenus, du personnel et des résidents du quartier. Néanmoins, Forest dispose de nombreux avantages en termes d'accessibilité et de services de proximité. La proximité des transports en commun et des services d'aide est un facteur crucial pour la réinsertion et l'intégration sociale des détenus.

#### Analyse selon la méthodologie Choosing by advantages

La méthodologie CBA met en avant l'importance de la collaboration interdisciplinaire, du confort et du bien-être des détenus, ainsi que l'impact de l'intégration sociale et l'accessibilité aux services. Voici une analyse détaillée selon cette méthodologie pour les deux établissements :

La maison de détention de Forest bénéficie d'une meilleure intégration dans le réseau urbain de Bruxelles, offrant une accessibilité accrue aux services publics tels que les tribunaux, les commissariats et les services médicaux. Cette proximité permet non seulement de réduire les temps de trajet mais également d'améliorer l'efficacité des processus judiciaires et médicaux, facilitant ainsi la réinsertion des détenus. Les détenus ont ainsi un accès plus

facile et plus rapide aux ressources nécessaires pour leur réhabilitation, ce qui est un atout majeur selon la méthodologie CBA.

En revanche, Courtrai, bien que moins bien desservie en termes de transports en commun, offre un environnement plus calme et verdoyant. Cette proximité avec la nature contribue positivement à la santé mentale et au bien-être des détenus, un facteur également pris en compte dans la méthodologie CBA. L'intégration sociale et urbaine à Courtrai est facilitée par l'environnement moins urbanisé, permettant aux détenus de maintenir des relations plus proches avec la communauté locale, ce qui est bénéfique pour leur réinsertion.

Forest montre une meilleure organisation interdisciplinaire en raison de la proximité géographique des services nécessaires. Le personnel peut collaborer plus facilement avec les services externes, comme les hôpitaux et les institutions judiciaires, grâce à l'emplacement central de l'établissement. Cette collaboration peut faciliter une prise en charge globale et efficace des détenus, répondant rapidement à leurs besoins médicaux, psychologiques et sociaux.

À Courtrai, la collaboration interdisciplinaire est également présente mais peut être limitée par la distance des services urbains. Cependant, l'organisation interne des équipes à Courtrai est optimisée pour maximiser les interactions entre les différents professionnels, compensant en partie cette limitation.

Le confort et le bien-être des détenus sont cruciaux pour leur réhabilitation. Forest et Courtrai offrent toutes deux des installations visant à améliorer la qualité de vie des détenus. Forest, bien que situé dans un ancien bâtiment carcéral, a fait des efforts significatifs pour améliorer les conditions de vie à travers des rénovations et des aménagements spécifiques. Ces efforts comprennent la modernisation des cellules et des espaces communs, rendant l'environnement plus accueillant.

Courtrai, avec ses espaces plus spacieux et lumineux, offre un cadre de vie plus proche de l'environnement familial, ce qui favorise le bien-être des détenus. Cependant, les infrastructures vieillissantes nécessitent une attention constante pour maintenir ce niveau de confort.

### Conclusion

En comparant les deux maisons de détention, il apparaît que chacune dispose de configurations avantageuses pour accomplir sa mission dans différents domaines. Courtrai se distingue par son environnement convivial et familial, favorisant le bien-être et la réhabilitation des détenus malgré les limitations structurelles. Forest, en revanche, bénéficie d'une meilleure accessibilité et d'une intégration sociale efficace grâce à son emplacement stratégique à Bruxelles, facilitant l'accès aux services publics et renforçant la collaboration interdisciplinaire.

En conclusion, pour une évaluation globale de l'efficacité architecturale et opérationnelle, il serait judicieux de considérer une combinaison des avantages offerts par chaque site. La flexibilité et l'adaptabilité des infrastructures de Courtrai, combinées à l'accessibilité et à l'intégration sociale de Forest, pourraient offrir un modèle optimal pour les futures maisons de détention. Les deux établissements montrent que les critères d'accessibilité, de collaboration interdisciplinaire et de confort et bien-être des détenus sont essentiels et doivent être pondérés de manière significative dans l'évaluation de leur efficacité.



# Conclusion générale

## Résumé

À l'issue de cette étude approfondie sur l'évaluation des maisons de détention de Courtrai et de Forest, plusieurs enseignements ont émergé concernant les critères de qualité des infrastructures carcérales. L'objectif principal de cette recherche était de comparer les maisons de détention précitées et de vérifier leur conformité avec les recommandations préconisées par l'ASBL « De Huizen ». Cette association est une organisation à but non lucratif qui milite pour une transformation radicale du système pénitentiaire traditionnel, en proposant des alternatives plus humaines et qui favorisent la réhabilitation. De Huizen promeut la création de petites maisons de détention intégrées dans la communauté locale favorisant ainsi une approche personnalisée et axée sur la réinsertion sociale des détenus.

Pour évaluer ces maisons de détention, dans notre recherche nous avons utilisé des outils méthodologiques tels que la « Detention-House Quality-Wheel » (DHQW) et la méthodologie « Choosing by Advantages » (CBA). Le DHQW a montré que la maison de détention de Courtrai obtient un score global supérieur, indiquant des performances optimales dans la plupart des catégories évaluées, au regard des réponses de la directrice d'établissement. En revanche, selon la méthodologie CBA, qui elle permet d'évaluer les avantages relatifs en comparant les sites, la maison de Forest présente des résultats plus favorables : démontrant une meilleure efficacité en termes d'intégration des avantages spécifiques. Ces résultats montrent que les deux établissements possèdent des points forts distincts en fonction des critères d'évaluation utilisés.

Les interviews menées avec les détenus, le personnel, les directeurs d'établissement, les représentants de l'ASBL De Huizen et l'expert criminologie ont permis de recueillir des données qualitatives enrichissant l'évaluation quantitative. Ces entretiens ont révélé que la maison de détention de Forest, avec ses scores supérieurs, est recommandée pour ses performances globales. Cependant, Courtrai demeure une alternative valable, surtout si les critères d'évaluation sont hiérarchisés en fonction de leur importance relative.

Les maisons de détention étudiées permettent un suivi personnalisé et intensif des détenus, grâce à des programmes variés d'accompagnement incluant des activités éducatives, professionnelles et thérapeutiques. Cela aide les détenus à développer des compétences pratiques et sociales, renforçant ainsi leur capacité à s'intégrer dans la société après leur libération.

Cependant, certaines recommandations faites par « De Huizen » ne sont pas pleinement mises en œuvre. Notamment en ce qui concerne l'intégration des établissements dans leurs environnements sociaux et économiques locaux. La proximité avec les communautés locales, qui est censée favoriser la réinsertion des détenus, n'est pas toujours optimale. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'intégration de ces établissements tant de façon visuelle, qu'urbaine et sociale.

En somme, bien que les maisons de détention n'entrent pas complètement en accord avec les recommandations émises par « De Huizen », les acteurs internes et externes du projet sont globalement très satisfaits de leur fonctionnement actuel. Les retours des divers

intervenants montrent un soutien fort pour ce modèle de détention et une satisfaction générale quant à son impact positif sur la réhabilitation et la réinsertion des détenus.

### Limites

Cette étude comporte plusieurs limites qu'il convient de mentionner. Premièrement, les méthodologies « Choosing by Advantages » (CBA) et la « Detention-House Quality-Wheel » (DHQW) sont basées sur des critères qui peuvent entraîner des jugements subjectifs. Bien que ces outils offrent une structure pour l'évaluation, ils ne peuvent capturer toutes les nuances des expériences des détenus et du personnel. De plus, les critères sélectionnés pour ces outils peuvent ne pas être exhaustifs, omettant potentiellement des aspects importants de la vie en détention.

Deuxièmement, l'échantillonnage des interviewés, bien qu'extensif, reste limité par le nombre d'individus et la diversité des profils. Les perspectives recueillies proviennent principalement de ceux qui ont accepté de participer et peuvent ne pas représenter l'ensemble des opinions au sein des maisons de détention. De plus, les interviews se sont concentrées sur des acteurs spécifiques, ce qui pourrait introduire un biais dans les résultats. Les opinions des détenus, par exemple, peuvent varier considérablement en fonction de leur expérience individuelle, de la durée de leur détention, et de leurs attentes.

Troisièmement, les contraintes temporelles et logistiques ont limité le nombre de visites sur sites et d'observations directes. La plupart des évaluations se sont basées sur des descriptions et des témoignages, ce qui peut affecter l'objectivité de certaines conclusions. L'observation directe sur une période prolongée permettrait d'obtenir des données plus précises et détaillées sur le fonctionnement quotidien des maisons de détention et les interactions entre les détenus et le personnel.

Quatrièmement, les différences contextuelles entre les deux maisons de détention étudiées, telles que les ressources disponibles, les politiques de gestion et les caractéristiques de la population carcérale, peuvent influencer les résultats. Ces facteurs contextuels rendent difficile la comparaison directe et peuvent limiter la généralisation des conclusions à d'autres établissements ou contextes.

Enfin, l'étude n'a pas pu évaluer pleinement l'impact à long terme des maisons de détention sur la récidive des détenus. Les effets positifs observés à court terme nécessitent des suivis plus longs pour déterminer si les détenus réinsérés par ces structures maintiennent des taux de récidive inférieurs sur plusieurs années. De futures recherches longitudinales seraient nécessaires pour évaluer cet aspect crucial de l'efficacité des maisons de détention.

### Perspectives

Pour approfondir cette recherche, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

Tout d'abord, une étude longitudinale permettrait de suivre l'évolution des maisons de détention sur une période prolongée. De plus cela offrirait des éclaircissements précieux sur l'efficacité à long terme des recommandations « De Huizen ». Une telle étude pourrait inclure des évaluations périodiques pour observer les changements et les améliorations progressives.

Deuxièmement, l'intégration de méthodes de recherche participative pourrait enrichir les données recueillies. Impliquer davantage les détenus dans le processus de recherche, en

leur permettant d'exprimer leurs perceptions et suggestions de manière continue, pourrait offrir une perspective plus complète et nuancée des conditions de détention.

Troisièmement, une collaboration interdisciplinaire avec des experts en psychologie, en sociologie et en criminologie pourrait élargir la portée de l'analyse. Ces experts pourraient apporter des compétences complémentaires pour mieux comprendre les dynamiques sociales et psychologiques au sein des maisons de détention et leur impact sur la réhabilitation des détenus.

En outre, un des principaux défis que doivent relever les maisons de détention pour que le projet fonctionne à long terme est le phénomène NIMBY (Not in my back Yard). Les communautés locales doivent accepter la présence des maisons de détention pour que le projet puisse s'étendre et fonctionner. Il est donc nécessaire de développer des stratégies de communication efficaces pour informer le public sur les avantages des maisons de détention et promouvoir leur acceptation. L'implication des communautés dans la planification et l'implantation de ces structures peut également favoriser une meilleure intégration et réduire les stigmates associés à la détention.

Enfin, des études comparatives avec des maisons de détention qui vont prochainement être mises en place (Ninove, Olen, Liège, ...), mais également des établissements de l'étranger qui appliquent des modèles similaires à ceux préconisés par « De Huizen » pourraient fournir des éléments de comparaison et des références internationales. Cela permettrait de comparer les maisons de détention de Courtrai et de Forest dans un contexte global et d'en tirer des leçons.

En conclusion, bien que cette étude ait fourni des informations précieuses sur les maisons de détention de Courtrai et de Forest et leur conformité avec les recommandations de De Huizen, il reste encore des domaines à explorer et à améliorer. Les recommandations de cette recherche visent à renforcer les pratiques de détention en Belgique, en les rendant plus humaines et plus efficaces. Mais également promouvoir des modèles qui facilitent véritablement la réhabilitation et la réinsertion des détenus dans la société belge.

# Bibliographie

## Mémoires et thèses :

Duqué, C. (2020). *Les maisons de transition : tremplin vers une réinsertion réussie ?* (Mémoire de master, Université catholique de Louvain)

<https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:24799>

Gielen, L. (2021). *Les maisons de transition en Belgique : un nouveau modèle d'incarcération ?* (Mémoire de Master, Université de Liège).

<https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/14716>

Holbrouck, S. (2016). *Raamwerk voor de evaluatie van locaties voor een duurzaam strafuitvoeringsproject.* (Mémoire de Master, Université de Gand).

[https://dehuizen.be/files/Sarah\\_Holbrouck.pdf](https://dehuizen.be/files/Sarah_Holbrouck.pdf)

Lekeu, C. (2021). *Implanter une maison de détention à Liège : Étude des opportunités dans les masterplans de rénovation urbaine* (Mémoire de master, Université de Liège).

<https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/12517?locale=fr>

Romanus, M. (2022). *Een evaluatietool voor gebouwreconversie: toepassingsgebied: duurzame strafuitvoering.* (Mémoire de Master, Université de Gand).

[https://dehuizen.be/files/Margo\\_Romanus\\_masterproef.pdf](https://dehuizen.be/files/Margo_Romanus_masterproef.pdf)

Van Der Veken, A. (2022). *L'évolution des établissements pénitentiaires en Belgique : de la prison traditionnelle au village pénitentiaire.* (Mémoire de Master, Université Catholique de Louvain).

<https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A42411>

Verrept, J. (2021). *Huis tussen de huizen? Compatibiliteitsonderzoek voor kleinschalige detentie.* (Mémoire de Master, Université de Gand).

[https://libstore.ugent.be/fulltxt/RUG01/003/015/179/RUG01-003015179\\_2021\\_0001\\_AC.pdf](https://libstore.ugent.be/fulltxt/RUG01/003/015/179/RUG01-003015179_2021_0001_AC.pdf)

## Livres :

Abouzit, F. (2020). *Construire la peine dans les murs : Architecture et spatialité des nouvelles prisons.* Presses universitaires de Paris Nanterre.

Bardin, L. (2003). *L'analyse de contenu* (11th ed.). Presses Universitaires de France.

Beccaria, C. (1764). *Des délits et des peines.* Livourne: Societ  tipografica.

Bentham, J. (1789). *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation*. London: T. Payne and Son.

Claus, H., Beyens, K., de Meyer, R., Gryson, M., Naessens, L., & Harford, A. (2015). *Les maisons : vers une approche pénitentiaire durable*. Bruxelles : ASP Academic and Scientific Publishers.

Combessie, Philippe. *Sociologie de la prison*. Repères. La découverte, 2018.

Goffman, E. (1968). *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris : Les Éditions de Minuit.

Hegel, G. W. F. (1821). *Principes de la philosophie du droit*.

Imbert, G. (2010). *Méthodes de recherche en sciences sociales*. Armand Colin.

Kant, I. (1785). *Métaphysique des mœurs*.

Kellens, G. (2000). *Punir : Pénologie et droit des sanctions pénales*. Liège : Éditions juridiques de l'Université de Liège.

Mary, P. (2020). *Prisons en Belgique : histoires, normes, pratiques*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Mucchielli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.

Herzog-Evans, M. (2009). La prison dans la ville : entre désir et rejet. In *La prison dans la ville* (pp. 107-122). Toulouse: ERES.

Richie, J., & Lewis, J. (2003). *Qualitative Research Practice: A Guide for Social Science Students and Researchers*. SAGE Publications.

Van der Maren, J. M. (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. De Boeck Université.

Yin, R. K. (2009). *Case Study Research: Design and Methods* (4th ed.). SAGE Publications.

#### Articles de revue :

Barlatier, P. (2018). Étude de cas en sciences sociales : Revue de méthodologie. *Revue Française de Sociologie*, 59(3), 513-535.

Clarke, V., & Braun, V. (2013). Teaching thematic analysis: Overcoming challenges and developing strategies for effective learning. *The Psychologist*, 26(2), 120-123.

Dupont-Bouchat, M. S. (1988). Ducpétiaux ou le rêve cellulaire. *Déviance et Société*, 12(1), 23-48.

Louveau, H. (2022). Les maisons de détention vont-elles supplanter les prisons du XIXe siècle ? *La Revue nouvelle*.

Maestracci, N. (2012). Repenser la sortie de prison. *Revue du Mauss*, 2(40), 202-214.

<https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2012-2-page-202.htm>

Mary, P., Bartholeyns, F., & Béghin, J. (2006). La prison en Belgique : de l'institution totale aux droits des détenus. *Déviance et Société*, 30(3), 389-404.

<https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2006-3-page-389.htm>

Milhaud, O., & Moran, D. (2013). The Geography of Intimacy in Prison. *Journals OpenEdition*.

Milhaud, O., & Scheer, D. (2020). La prison au travers de l'espace architectural. *Champ pénal/Penal field*, 20.

<https://doi.org/10.4000/champpenal.11599>

Moran, D., Disney, T. (2012). "Revisiting the Parloir: Intimate Relations in Spaces of Surveillance." *Journals OpenEdition*.

Perrault, G., & Bernier, R. (1987). Transcription et analyse de contenu des entretiens semi-dirigés. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, 37(3), 175-181.

Scheer, D. (2013). Le paradoxe de la modernisation carcérale : Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges. *Cultures & Conflits*, 2013(2), 95-116.

<https://www.cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2013-2-page-95.htm?contenu=resume>

Scheer, D. (2016). Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2016(2), 419-439.

<https://www.cairn.info/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2016-2-page-419.htm>

Schwartz, B. (1972). Study on Intimacy in Prisons.

Tieleman, D. (2017). Prison dans la ville, prison hors de la ville. *Derivations*, 5, 30-39. ISSN : 2466-5983.

<https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/242706/1/Prison%20dans%20la%20ville%2c%20prison%20hors%20la%20ville%20%e2%88%9e%20D%3%a9rivations.pdf>

Tschanz, A. (2020). L'intimité à l'épreuve des paradoxes de l'espace cellulaire. *Champ pénal/Penal field*, 20.

<https://doi.org/10.4000/champpenal.11814>

#### Articles de colloque :

Andreani, J.-C., & Conchon, F. (2005). L'analyse thématique : fondements, techniques et applications. In *Actes du colloque de l'Association Information et Management*.

Ciesielska, M., & Jemielniak, D. (2018). Méthodologie de recherche qualitative : Concepts et applications. In *Conférence annuelle sur les méthodes qualitatives en sciences sociales*.

Guillemette, F., & Baribeau, C. (Eds.). (2006, May 16). *Recherche qualitative en sciences humaines et sociales : les questions de l'heure*. Actes du colloque de l'Association pour la

recherche qualitative (ARQ) organisé dans le cadre du congrès de l'ACFAS, Université McGill, Montréal. Numéro 5, Recherches qualitatives.

Scheer, D., & Tieleman, D. (2014, March 15). L'architecture carcérale. In *Journée de réflexion : « Des (nouvelles) prisons. Et après ? »*, Université libre de Bruxelles (ULB).

#### Articles de presse :

La Croix. (2021). Prisons : des surveillants alertent sur les violences entre détenus. *La Croix*.

RTBF (2013, Mars). Les nouvelles prisons : faire du neuf...avec du vieux ?

<https://www.rtbef.be/article/les-nouvelles-prisons-faire-du-neuf-avec-du-vieux-7958792>

RTBF. (2022, Septembre). Ouverture de la prison de Haren : augmenter le nombre de prisons ne résout pas la question de la surpopulation carcérale.

<https://www.rtbef.be/article/ouverture-de-la-prison-de-haren-augmenter-le-nombre-de-prisons-ne-resout-pas-la-question-de-la-surpopulation-carcerale-11076468>

RTBF. (2023, Novembre). Les premières maisons de détention en Wallonie : Grivegnée, Liège et Jemeppe-sur-Sambre.

[https://www.rtbef.be/article/les-premieres-maisons-de-detention-en-wallonie-a-grivegnee-liege-et-jemeppe-sur-sambre-11285869?fbclid=IwAR1\\_UTfKqjmBT2UFX0tgKRYqfnsKtGk-Smr1xVv5KWACrOWhyjEe5FJcZPE](https://www.rtbef.be/article/les-premieres-maisons-de-detention-en-wallonie-a-grivegnee-liege-et-jemeppe-sur-sambre-11285869?fbclid=IwAR1_UTfKqjmBT2UFX0tgKRYqfnsKtGk-Smr1xVv5KWACrOWhyjEe5FJcZPE)

RTBF. (2021, Août). 19 communes candidates pour accueillir des maisons de détention.

<https://www.rtbef.be/article/19-communes-candidates-pour-accueillir-des-maisons-de-detention-10816235>

Le Soir. (2022, Janvier). Fin de partie pour le projet de première maison de détention wallonne à Hodimont.

<https://www.lesoir.be/420467/article/2022-01-26/fin-de-partie-pour-le-projet-de-premiere-maison-de-detention-wallonne-hodimont>

L'Avenir. (2022, Juin). Le centre de détention ne verra pas le jour dans l'ancien couvent de Chanly.

<https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/wellin/2022/06/08/le-centre-de-detention-ne-verra-pas-le-jour-dans-lancien-couvent-de-chanly-XWRAFIJRIVGTLERWPEMYBNNR3Q/>

RTBF. (2023, Décembre). Maison de détention de Forest : « On apprend tous les jours ».

<https://www.rtbef.be/article/maison-de-detention-de-forest-on-apprend-tous-les-jours-11299386>

## Webographie :

Belgique. (2019). *Arrêté royal du 3 février 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements pénitentiaires et au statut du personnel pénitentiaire*. Consulté en février 2024.

[https://etaamb.openjustice.be/fr/arrete-royal-du-03-fevrier-2019\\_n2019010896.html](https://etaamb.openjustice.be/fr/arrete-royal-du-03-fevrier-2019_n2019010896.html)

Geens, K. (2016, November 18). Le masterplan prisons et internement est approuvé. Consulté en mars 2024.

<https://www.koengeens.be/fr/news/2016/11/18/le-masterplan-prisons-et-internement-est-approuve>

Jassogne, P. (2021). Des maisons pour les détenus. *Alter Échos*. Consulté en Avril 2024.

<https://www.alterechos.be/des-maisons-pour-les-detenus/>

OIP Belgique. (n.d.). Population carcérale. Consulté en mars 2024.

<https://www.oipbelgique.be/thematiques/population-carcerale/#:~:text=Les%20causes%20de%20la%20surpopulationmoindre%20%C3%A0%20la%20lib%C3%A9ration%20conditionnelle.>

Prison Insider. (2023). Belgique : les prisons en 2023. Consulté en mars 2024

Régie des Bâtiments. (n.d.). *Haren (Bruxelles) prison - village pénitentiaire*.

<https://www.regiedesbatiments.be/fr/projects/prison-village-penitentiaire>

Régie des Bâtiments. (n.d.). *Maisons de détention*. Consulté en mars 2024

<https://www.regiedesbatiments.be/fr/maisons-de-detention/#:~:text=Une%20maison%20de%20d%C3%A9tention%20est,un%20risque%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20faible>

Scribbr. (2020). *Étude de cas: définition et méthode*. Consulté en février 2024.

<https://www.scribbr.fr/methodologie/etude-de-cas/>

Service public fédéral Justice. (2020). *Ouverture à Malines de la première maison de transition*. Consulté en mars 2024.

[https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/communiques\\_de\\_presse/ouverture\\_a\\_malines\\_de\\_la\\_premiere\\_maison\\_de\\_transition](https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/communiques_de_presse/ouverture_a_malines_de_la_premiere_maison_de_transition)

Service public fédéral Justice. (n.d.). *Maisons de détention*. Consulté en février 2024.

[https://justice.belgium.be/fr/themes/prisons/prisons\\_belges/maisons\\_de\\_detention](https://justice.belgium.be/fr/themes/prisons/prisons_belges/maisons_de_detention)

Service Public Fédéral Justice. (2005). Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus. Adoptée le 12 janvier 2005. Consulté en février 2024.

<https://justice.belgium.be/>



Service Public Fédéral Justice. (1998). Loi du 5 mars 1998 relative à la libération conditionnelle et modifiant la loi du 9 avril 1930 de défense sociale. Consulté en mars 2024.

<https://justice.belgium.be/>

Ministère de la Justice. (2000). Circulaire ministérielle sur la justice réparatrice. Consulté en février 2024.

<https://justice.belgium.be/fr>

#### Divers :

Kaminski, D., et al. (1999). Étude sur les trajectoires pénales et sociales des détenus en Belgique.

de Coninck, F., & Brion, F. (1999). La trajectoire des jeunes délinquants : Une étude socio-pénale.

Bovy, P. (2005). L'évolution des parcours de vie des détenus en Belgique.

# Annexes

## 1. Annexe 1 : Guide d'entretien

### Préambule :

- Courtrai, première maison de détention qui a ouvert en septembre 2022, 1 an et demi de fonctionnement (ancienne résidence service). Forest est en fonctionnement depuis le 30 Juin et ce sont les 2 seules qui sont en activité actuellement.
- Olen, Zelzate, Ninove, Genk et Anvers : Villes qui vont accueillir prochainement des maisons de détention.
- En Wallonie : Jemeppe-Sur-Sambre et Grivegnée vont accueillir les 2 premières maisons de détention Wallonnes. A Liège : ancienne auberge de jeunesse Espace Belvaux transformée pour 60 détenus. Jemeppe-Sur-Sambre : ancienne caserne de gendarmerie à ces bâtiments seront détruits en Juin 2024.
- 

Thèmes	Questions
Introduction et mise en contexte	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pourriez-vous commencer par me parler un peu de vous ?</li><li>• Quel est votre parcours professionnel ?</li><li>• Quel est votre rôle au sein du SPF justice ?</li></ul>
Aspects administratifs et financiers	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comment le financement des projets de maisons de détention est-il structuré et qui en sont les principaux contributeurs ?</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qui est responsable des décisions clés dans le développement des projets de maisons de détention, et comment ces décisions sont-elles formalisées et mises en œuvre à travers des arrêtés ministériels ou d'autres processus administratifs ?</li></ul>
Atouts et défis	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quels avantages ou inconvénients les maisons de détention présentent-elles par rapport aux établissements pénitentiaires traditionnels ?</li><li>• Quels défis spécifiques avez-vous rencontrés dans la mise en place des maisons de détention et comment ont-ils été surmontés ? Auriez-vous un exemple précis déjà réalisé ou un projet en cours pour illustrer ?</li></ul>

<p>Evaluation et retours</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A votre connaissance, existent-ils des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'efficacité de la fonctionnalité et la qualité architecturale des maisons de détention existantes ?</li> <li>• Que pensez-vous personnellement du fonctionnement actuel ?</li> <li>• Est-ce que les retours d'expérience des premiers projets influencent les plans futurs ?</li> </ul>
<p>Architecture et Sélection des sites</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les critères spécifiques d'architecture et de choix de localisation prioritaires pour la transformation de bâtiments en maisons de détention ?</li> <li>• Y a-t-il une liste précise (de critères) déjà prédéfinie ? Si oui, qui l'a déterminée et sur base de quoi ?</li> <li>• (Si oui à la question précédente) Les critères mentionnés sont-ils classés par ordre d'importance ?</li> <li>• Pourquoi certains bâtiments ou terrains sont-ils privilégiés par rapport à d'autres pour le développement de maisons de détention ?</li> <li>• Pouvez-vous citer trois qualités et trois défauts majeurs des maisons de détention existantes (Courtrai et/ou Forest), d'un point de vue architectural ?</li> <li>• Quelle importance accordez-vous à l'emplacement d'une maison de détention pour faciliter la réinsertion sociale et le bien-être des utilisateurs ? La proximité avec un centre-ville est-elle un atout ou un inconvénient ?</li> <li>• Au-delà de la sélection des sites et bâtiments, quels sont selon vous les besoins et exigences fondamentaux en matière d'architecture et de spatialité pour les maisons de détention ? Comment définiriez-vous le programme de base idéal pour ces établissements ?</li> <li>• Comment les espaces extérieurs sont-ils intégrés dans la conception des maisons de détention, et apportent-ils selon vous une valeur ajoutée pour les utilisateurs ? Si oui, comment ?</li> <li>• Selon vous, la proximité et les vues directes avec d'autres bâtiments (résidentiels ou communautaires) sont-elles un avantage ou un inconvénient ? Pourquoi ?</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment évaluez-vous l'importance de la proximité avec les transports en commun pour une maison de détention, et quels impacts cela pourrait-il avoir ?</li> <li>• Quel rôle joue la lumière naturelle dans la création d'une ambiance propice au bien-être des utilisateurs ?</li> <li>• Comment envisagez-vous l'évolution de l'architecture des maisons de détention dans les prochaines années ? Pensez-vous que des innovations ou changements sont nécessaires ? Si oui, lesquels ?</li> </ul>
<p style="text-align: center;">Impact et intégration communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que les projets de maisons de détention visent à s'intégrer dans le tissu urbain et communautaire environnant ? Si oui, comment ?</li> <li>• Quelle importance est accordée à la réinsertion sociale des détenus dans la conception et la gestion des maisons de détention ? Comment cela se traduit-il en termes d'aménagement d'espace ?</li> </ul>
<p style="text-align: center;">Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les ambitions futures de l'administration pénitentiaire/le SPF Justice en ce qui concerne le développement de nouvelles maisons de détention ?</li> <li>• Y a-t-il des espoirs que vous nourrissiez vis-à-vis de cette maison en particulier (Courtrai), et qui ont été déçus ?</li> <li>• Comment les innovations technologiques et les approches en matière de détention sont-elles envisagées pour les futurs projets de maisons de détention ?</li> <li>• Pour conclure, y a-t-il des aspects ou des informations que vous souhaiteriez aborder qui n'ont pas été couverts par les questions précédentes ?</li> </ul>

## 2. Annexe 2 : Formulaire de consentement

### FORMULAIRE DE CONSENTEMENT – PARTICIPATION A UN TRAVAIL DE FIN D'ETUDES

#### Accord pour l'utilisation des données récoltées lors d'un entretien

<i>Interviewer</i> : Edith Martin	<i>Promoteurs</i> : David Tieleman, Catherine Eslen
Etudiante à l'Université de Liège	Professeurs et Chercheurs à l'université de Liège
<a href="mailto:edith.martin@student.uliege.be">edith.martin@student.uliege.be</a>	<a href="mailto:catherine.elsen@uliege.be">catherine.elsen@uliege.be</a> <a href="mailto:david.tieleman@uliege.be">david.tieleman@uliege.be</a>

Vous avez communiqué votre intérêt à prendre part au travail de recherche mené par Edith Martin, qui vise à analyser les maisons de détention et plus particulièrement l'élaboration d'une liste de critères guidant le choix de bâtiment(s)/site(s) à réhabiliter en maisons de détention.

En signant le présent formulaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de ce document, et en particulier des informations suivantes :

- Les entretiens semi-dirigés sont planifiés pour une durée approximative d'une heure.
- La participation à l'interview est sur base volontaire. Vous avez la liberté de ne pas répondre à certaines questions ou de mettre fin à l'entretien à tout moment et pour n'importe quelle raison.
- L'enregistrement de l'entretien est prévu à des fins de recherche. Les informations recueillies seront traitées avec la plus grande confidentialité et le respect de l'anonymat et de la vie privée, et ne seront jamais exploitées commercialement. Aucun enregistrement ne sera effectué sans votre consentement ; vous avez également le droit de retirer cette autorisation et de stopper l'enregistrement à tout moment.
- Les Photos éventuellement prises lors de la session ne seront pas employées à des fins commerciales ou publicitaires, et ne seront pas publiées sans l'accord préalable du détenteur des droits. Certaines photos ou autres documents pourraient être inclus dans le mémoire de fin d'études. Toutefois, la sélection de ces documents et photos sera sujette à votre approbation avant toute publication.

- Sauf si vous autorisez explicitement l'utilisation de votre nom et/ ou citation dans le mémoire, les informations partagées seront anonymisées et resteront confidentielles, rendant toute identification ultérieure impossible.

Je, sousigné(e) \_\_\_\_\_ [prénom, nom], déclare avoir pris connaissance et avoir compris les informations reprises ci-dessus. J'ai obtenu des réponses claires et satisfaisantes aux éventuelles questions que j'avais à ce sujet.

Je marque mon accord pour participer à cette étude.

J'ai reçu une copie de ce formulaire.

[Cochez les cases]

Je donne ma permission pour que l'entretien soit :

- Photographié
- Enregistré (enregistrement audio.)

Je donne la permission pour que les informations suivantes soient incluses dans le TFE :

- Mon nom ;
- Des citations directes issues de l'entretien, associées à mon nom ;
- Des citations directes issues de l'entretien, mais sans association directe à ma personne ;
- Des photographies des documents du projet étudié lors de l'entretien.

Nom du participant : \_\_\_\_\_

Date et signature du participant

Date et signature de l'étudiant

Si vous avez des questions ou que vous souhaitez des précisions sur l'une ou l'autre modalité de cet entretien, veuillez prendre contact avec Edith Martin par mail via l'adresse [edith.martin@student.uliege.be](mailto:edith.martin@student.uliege.be) ou par téléphone au : 0032.479.03.26.00

### 3. Annexe 3 : Détail des critères de la méthodologie CBA

Détails des mots-clés :

#### 1. Accessibilité

##### 1.1. Accessibilité des transports en commun

L'accessibilité par les transports en commun est cruciale pour permettre au personnel et surtout aux visiteurs de se rendre régulièrement à la maison de détention. Le temps de marche jusqu'à la station de tram, de bus ou de train la plus proche et/ou le temps de trajet pour atteindre un arrêt principal peuvent être considérés comme des critères. Un arrêt principal est un point où plusieurs lignes de bus, trains, trams ou métros se rencontrent, permettant ainsi de tenir compte des arrêts proches de la maison de détention mais ayant une faible fréquence ou une mauvaise connexion aux itinéraires principaux.

##### 1.2. Accessibilité en voiture

L'accessibilité en voiture est évaluée par le temps de trajet depuis la route principale la plus proche utilisée par de nombreux membres du personnel et visiteurs. Que la maison de détention soit située en centre-ville ou à la campagne, elle doit être facilement accessible en voiture, car des services externes tels que les soins de santé et l'éducation y font souvent appel.

##### 1.3. Desserte du quartier

La maison de détention ne doit pas causer de problèmes de circulation ou de grands changements de trafic, ce qui pourrait entraîner une résistance de la part du quartier. Des travaux de construction ou de rénovation entraînant un trafic lourd sont suivis par le transport régulier des détenus, du personnel et des visiteurs. Pour les quartiers avec une desserte normale, cela ne devrait pas causer de nuisance en raison de la petite échelle d'une maison de détention. Cependant, pour les quartiers mal desservis ou très calmes, cela pourrait causer des nuisances ou des différences significatives.

##### 1.4. Accessibilité du site

Pour la sécurité du personnel, de la société et des détenus, il est important que les véhicules transportant des détenus, la police, les pompiers, etc., aient un accès direct au site ou même à l'intérieur de la maison de détention. Si la maison de détention est située dans une zone piétonne, sur un pont piétonnier, dans une rue étroite à sens unique, cela pourrait créer une situation dangereuse et être une raison pour ne pas y établir une maison de détention.

##### 1.5. Stationnement

Fournir suffisamment de places de stationnement est crucial pour assurer un accès facile et ponctuel pour le personnel, le personnel externe, les visiteurs, les transports de détenus, etc. Si le site est vierge, des places de stationnement peuvent être prévues dans la conception. Si le site comprend un bâtiment existant, le stationnement doit déjà exister, être prévu lors d'une rénovation, ou des places suffisantes doivent être réservées dans les environs immédiats. Pour la maison de détention, un objectif de 20 places de stationnement peut être fixé, réservées exclusivement aux visiteurs, au personnel, etc.

##### 1.6. Distance/ temps de trajet jusqu'au Palais de justice

Étant donné que le trajet entre le palais de justice et la maison de détention est fréquemment effectué, il est important qu'il puisse se faire rapidement. Ceci peut être mesuré en temps de trajet.

#### 1.7. Distance/ temps de trajet jusqu'aux services d'urgence

Pour la sécurité du personnel, des détenus et de la société, il est crucial que les services de sécurité (police, soins médicaux, pompiers, etc.) puissent intervenir rapidement en cas d'incident.

## 2. Relation avec la société

### 2.1. Proximité du centre

Par "centre physique", on entend la partie la plus peuplée du village ou de la ville où les magasins, activités culturelles, transports en public, etc., sont les plus abondants. La proximité du centre physique est principalement importante pour les régimes semi-ouverts et ouverts. La relation ou la distance physique au centre est prise ici comme paramètre.

### 2.2. Proximité avec la société

Le soutien de la société est important pour le processus de réintégration du détenu. La présence physique de la société peut être mesurée, par exemple, par la densité de population ou la densité du tissu résidentiel dans l'environnement. Cette densité est proportionnellement liée à la capacité de soutien de l'environnement, à la possibilité d'interaction, au nombre potentiel de bénévoles/aumôniers/... qui pourraient se présenter dans la maison de détention.

## 3. Intégration (Architecturale)

### 3.1. Typologie

Il n'existe pas de typologie architecturale "interdite" pour la maison de détention. Une préférence est accordée à des typologies à petite échelle et familières, telles qu'une maison de rangée, une ferme, des pavillons, etc. Un bâtiment plus haut que les habitations adjacentes sera plus stigmatisant qu'une maison ayant le même nombre d'étages ou étant plus basse que les maisons voisines. Les caractéristiques d'une typologie peuvent inclure : nouveau, existant, à petite échelle, apparence familière, valeur symbolique (monastère, mosquée, presbytère), stigmatisant (immeuble de grande hauteur, ancienne prison, ...), mais aussi des caractéristiques internes d'une typologie comme une structure cellulaire répétitive, des espaces reflétant l'échelle d'une institution ou une circulation verticale non pratique.

### 3.2. Interaction avec l'environnement

L'interaction avec l'environnement peut être décrite comme le degré de connexion ou d'interaction du bâtiment avec son environnement. Cela peut être déterminé par le choix des matériaux de façade et la conception de la façade (ouverture, transparence, ...), la distance de la rue à l'entrée, la taille de la zone tampon, l'accessibilité, la présence d'espaces publics et semi-publics, etc.

### 3.3. Intégration dans l'environnement

Le degré d'intégration du bâtiment dans le paysage urbain existant grâce à l'échelle utilisée, la typologie, la hauteur du bâtiment, etc. L'intégration est l'opposé de la stigmatisation.

## 4. Réseau

### 4.1. Dispersion au sein d'un réseau régional



La section aborde la nécessité d'intégrer les maisons de détention dans un réseau bien réparti à l'échelle régionale, en soulignant l'importance de la dispersion pour répondre aux besoins sans surcharger les quartiers. Elle évoque l'utilisation du modèle de dispersion, commun en planification d'infrastructures, pour minimiser l'impact sur les communautés locales et éviter les réactions de type NIMBY. Ce modèle aide à équilibrer la distribution des maisons de détention, en tenant compte de la capacité d'accueil du quartier et en visant à maintenir les distances d'accès raisonnables pour les visiteurs. L'adaptation aux changements, comme la fermeture d'une maison de détention et la recherche d'un nouvel emplacement, doit considérer le régime et la sécurité optimaux en fonction du réseau existant.

#### 4.2. Programmation Urbaine

L'ouverture d'une maison de détention avec une programmation urbaine plus large, par son intégration avec des programmes urbains et sociaux, créera des liens sociaux et spatiaux avec la société. La maison de détention pourrait, par exemple, faire partie d'un projet de logements collectifs, de services pour étudiants, d'un nouveau centre commercial, etc.

### 5. Résistance

#### 5.1. Résistance directe du quartier

Évaluer correctement la résistance du quartier n'est pas simple et ne fait pas partie de cette thèse de master. Cependant, certains critères permettent de se faire une idée de la réaction probable du quartier, même si des recherches supplémentaires sont nécessaires. La résistance pourrait être influencée par la répartition des propriétés (locataires, propriétaires, locations étudiantes, ...), la composition des ménages (familles avec jeunes enfants, familles avec étudiants, célibataires, couples âgés, ...), le type de quartier (quartier social, quartier riche, quartier d'immigrants, ...), le revenu moyen, la capacité d'accueil du quartier, la qualité de vie (qualité du logement, de l'environnement résidentiel, sécurité du quartier, présence de services, qualité des relations sociales, degré d'attachement au quartier), etc.

#### 5.2. Potentiel de valorisation pour le quartier

Si l'arrivée d'une maison de détention s'accompagne d'améliorations spatiales, infrastructurelles ou fonctionnelles pour le quartier, cela peut réduire la résistance de celui-ci. La maison de détention peut ainsi valoriser les quartiers à problèmes ou apporter des solutions à des situations difficiles. Les possibilités de valorisation incluent l'ajout de logements supplémentaires, de nouvelles voies d'accès, la création d'espaces verts, l'offre de nouvelles fonctions telles qu'un gymnase, un magasin, un atelier, etc. Le potentiel de valorisation peut être mesuré par le besoin et la faisabilité de l'amélioration du quartier.

#### 5.3. Valeur de l'emplacement pour le quartier

L'emplacement spécifique peut avoir une valeur ou un sens particuliers pour le quartier. Il peut s'agir d'un espace vert important, le quartier pouvait avoir d'autres plans pour cet emplacement, la construction de la maison de détention peut bloquer certaines vues ou raccourcis, etc. Plus un emplacement est important pour le quartier, plus la résistance peut être anticipée.

#### 5.4. Destination

Si un changement de destination du terrain est nécessaire, une objection peut être soumise contre ce changement de destination. Ensuite, une enquête publique est lancée. Dans le

meilleur des cas, cela entraîne de nombreux retards et dans le pire des cas, un rejet, empêchant la réalisation du projet.

## **6. Programme**

### **6.1. Travail**

Variété d'opportunités d'emploi et d'organisations de soutien (telles que VDAB, le Service Flamand de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) disponibles pour chaque détenu dans la région (comme une boutique de recyclage, un atelier protégé, des postes de travail, ...) ou au sein de la maison de détention elle-même. Cela peut être exprimé par le nombre total d'opportunités de travail disponibles et leur qualité.

### **6.2. Education**

Variété de formations et d'organisations d'aide (telles que l'EPEA, l'Association Européenne pour l'Éducation en Prison, ou VOCVO, le Centre Flamand de Soutien à l'Éducation des Adultes) proposées dans la région et accessibles aux détenus dans la maison de détention ou à l'extérieur. Cela peut se traduire par le nombre total de formations disponibles et, éventuellement, leur évaluation/qualité.

### **6.3. Culture, Sport et Loisirs**

Diversité des possibilités dans les domaines culturel, sportif et de loisirs (comme une salle de sport, une salle de danse, une bibliothèque, ...) et des organisations (telles que BZN, Bond Zonder Naam, De Rode Antraciet, SOCIUS, le Support pour le Travail Socio-Culturel Adulte, ...) engagées dans ces domaines. Cela peut être mesuré par l'étendue de l'offre, sa qualité et son accessibilité (libre, à des moments réguliers, rarement, ...).

### **6.4. Offre de soins et assistance juridique**

Variété de soins et d'organisations d'aide juridique (comme le CAW (Centre de Bien-être Général), le SAW (Support pour le Bien-être Général), le CGG (Centre de Santé Mentale), Suggnomè, le JWW (Travail de Bien-être Judiciaire), VormingPlus, l'asbl Touché, la Maison de Justice, le CPAS, ...) disponibles dans la région pour fournir une assistance aux détenu

## **7. Caractéristiques du terrain**

### **7.1. Taille du terrain**

Pour construire une maison de détention de qualité, le site doit être suffisamment grand. Des études de cas à petite échelle servent à établir des directives pour la surface minimale requise. La surface nécessaire pour une maison de détention accueillant 30 résidents varie entre 8409,00 m<sup>2</sup> (régime fermé) et 2001,34 m<sup>2</sup> (régime ouvert), dépendant du nombre d'étages, de l'organisation de l'espace extérieur (l'utilisation du toit comme espace supplémentaire peut réduire la surface requise) et du programme prévu. L'expérience des constructions en hauteur suggère de limiter à trois ou quatre étages au maximum. Une formule basée sur les calculs suivants propose une estimation :  $1500 + 3000/\text{nombre d'étages}$  pour la surface de base et  $1500 + 6000/\text{nombre d'étages}$  pour la surface totale de construction, avec un minimum de 1500 m<sup>2</sup> d'espace extérieur. Les valeurs fournies sont brutes.

### **7.2. Degré d'accessibilité/ouverture**

La présence d'éléments de clôture artificiels et naturels qui évitent la nécessité d'en ajouter. Les clôtures naturelles peuvent inclure des buissons denses, des plans d'eau, des

différences de niveau, tandis que les clôtures artificielles peuvent être des façades existantes ou des clôtures déjà intégrées.

### 7.3. Limitations du terrain

Les restrictions spécifiques imposées au site, comme la hauteur de construction, la ligne de construction, les servitudes, ou d'autres caractéristiques pouvant influencer le choix de cet emplacement.

### 7.4. Qualité du sol

La qualité du sol est cruciale pour les fondations. Les terrains marécageux, proches de cours d'eau susceptibles de déborder ou avec une nappe phréatique élevée sont à éviter. Une étude du sol apportera des informations importantes sur la profondeur et l'épaisseur des couches porteuses, la pollution du sol pouvant entraîner une prolongation des travaux due à l'assainissement.

### 7.5. Zone Tampon

Une zone tampon est un espace de transition important entre le côté public de la rue et les zones privées de la maison de détention. La taille de cette zone peut varier selon le régime de la maison de détention et est essentielle pour que les activités à l'intérieur ou autour de la maison de détention ne soient pas observées par les passants. En cas de problèmes, elle peut offrir une solution discrète et contribue à un sentiment de sécurité dans l'environnement. Une zone de transition peut être créée par une place, une zone verte, etc., devant la maison de détention ou par des gradations à l'intérieur de la maison où les fonctions publiques et semi-publiques servent de tampon vers la partie plus privée à l'arrière. Cependant, le but n'est pas de "cacher" la maison de détention. Une zone de transition ne doit pas séparer la maison de détention de la société.

## 8. Flexibilité du terrain

### 8.1. Extension

Existe-t-il une possibilité de répondre à des besoins changeants par des options d'extension sur le site même ou dans son environnement ? Par exemple, si une salle de sport située à proximité de la maison de détention, utilisée de manière limitée par les détenus, ferme et qu'il n'y a pas d'alternatives proches, la maison de détention devra alors fournir elle-même des installations sportives, en envisageant potentiellement une extension pour inclure une salle de sport accessible au public.

### 8.2. Accessibilité

Une politique de détention différenciée nécessite plusieurs modes d'accès à la maison de détention. Si plusieurs entrées sont prévues, les détenus en régime fermé et ouvert peuvent accéder à l'établissement de manière distincte. Les visiteurs des détenus ou les résidents du quartier pourraient également utiliser les fonctions publiques ou semi-publiques de la maison de détention via un accès moins imposant et plus discret. L'accessibilité du site (par exemple, via trois rues) ainsi que celle du bâtiment (par exemple, quatre entrées) sont importantes ici.

### 8.3. Approche Flexible

Opter pour un emplacement et un bâtiment flexibles permet de s'adapter aux besoins évolutifs. Il convient d'examiner si le site et le bâtiment peuvent accueillir à l'avenir d'autres

fonctions ou s'adapter, grâce à leur construction/architecture/agencement, de manière flexible aux utilisateurs. Le patrimoine historique protégé peut, dans certains cas, mal se prêter à cette flexibilité, tout comme les bâtiments à la structure rigide.

## **9. Caractéristiques du bâtiment**

### **9.1. Espace extérieur**

La maison de détention doit disposer d'un espace extérieur suffisant pour permettre les activités sportives et de loisir quotidiennement. Dans un régime fermé, où l'espace extérieur est plus crucial que dans un régime ouvert, il doit y avoir au moins 1000 m<sup>2</sup> d'espace extérieur disponible.

### **9.2. Vie privée versus transparence**

La structure et l'aménagement du bâtiment doivent trouver un équilibre entre assurer une intimité suffisante et s'ouvrir vers la société. Les extrêmes, comme le bunker et la maison entièrement vitrée, seraient inappropriés pour une maison de détention. Une bonne combinaison des deux aspects est nécessaire.

### **9.3. Autonomie**

La configuration du bâtiment et ses équipements peuvent permettre aux résidents de la maison de détention de former une communauté autonome. Cela signifie que les détenus seraient responsables de leur propre entretien et celui du bâtiment, s'occupant des tâches ménagères, du jardinage, et de générer des revenus. Dans un régime ouvert, cela pourrait même inclure de faire leurs propres courses. L'architecture et l'organisation du bâtiment doivent le permettre. Si les résidents vivent en grands groupes avec seulement une grande cuisine et une grande buanderie, cela ne serait pas faisable.

### **9.4. Modèles d'activités et circulation extérieure**

La normalisation de la vie en détention peut être encouragée en déplaçant différentes fonctions dans d'autres bâtiments, imitant ainsi un environnement urbain où les détenus quittent leur espace privé pendant la journée pour aller travailler. La circulation extérieure crée des schémas d'activité normaux. Par exemple, le village pénitentiaire de Haren, la prison de Mauzac par Badinter, et les projets étudiants de lanthe Lindelauf et Marie Moors, ainsi que le design de noAarchitecten pour De Zande à Wingene.

### **9.5. Taille du bâtiment**

Pour loger 30 détenus, au moins 3500m<sup>2</sup> de surface intérieure brute sont nécessaires. Les équipements publics ou semi-publics ne sont pas inclus dans cette estimation.

### **9.6. Adaptabilité du bâtiment/Etude de faisabilité des rénovations**

L'adaptabilité du bâtiment dépend des travaux nécessaires pour le transformer en maison de détention et de l'impact, du coût, du temps, etc., de ces travaux. Si de grandes modifications structurelles sont requises, le bâtiment sera mal noté ; si seuls quelques éléments de sécurité mineurs doivent être ajoutés, il sera bien noté. Si le score est faible, la question se pose de savoir si la construction d'un nouveau bâtiment ne serait pas préférable à la rénovation.